



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme pour la Forêt et le Bois de Corse 2021-2030

Version 6 août 2021 – document
soumis à la consultation du public



47 av. des Ribas, 13 770 Venelles, France, +33 (0)4 42 20 12 57

www.mtda.fr

SOMMAIRE

Introduction – la Corse, île forestière ?	6
Résumé du programme pour la forêt et le bois de Corse 2021-2030	9
1 Diagnostic : une forêt complexe, des filières à développer	11
1.1 Le massif forestier de Corse : un massif continu mais hétérogène.....	12
1.1.1 Une forêt méditerranéenne et montagnarde	12
1.1.2 La délimitation des massifs forestiers en Corse	13
1.1.3 La répartition des surfaces forestières.....	14
1.1.4 La gestion forestière contrastée entre forêt publique et privée.....	22
1.2 Des fonctions écologiques et sociétales exacerbées mais mésestimées	25
1.2.1 La biodiversité et les paysages	25
1.2.2 L'accueil du public	33
1.2.3 La chasse	37
1.2.4 Le pastoralisme en forêt	37
1.2.5 L'eau, le sol et le carbone.....	43
1.2.6 Des enjeux environnementaux et sociétaux déterminants	45
1.3 Fonction production de liège et d'autres produits non ligneux	46
1.3.1 Le liège : les promesses d'une filière.....	46
1.3.2 Les autres produits : quels emplois et valeurs ajoutées ?.....	48
1.4 Fonction production de bois : un couple bois d'œuvre/bois énergie (BO/BE) à relancer ?	50
1.4.1 Données générales	50
1.4.2 Les perspectives de l'exploitation forestière par câble-mât	50
1.4.3 Les qualités des bois et leur utilisation	51
1.4.4 Les caractéristiques des principales essences.....	55
1.5 Des filières de production de bois soutenues en amont.....	57
1.5.1 Le marché du bois	57
1.5.2 Le tissu économique des filières forêt et bois.....	58
1.6 La formation des acteurs de la filière forêt bois.....	59
1.7 L'accompagnement et le soutien des filières.....	61
1.7.1 Les soutiens financiers pilotés par la DRAAF.....	62
1.7.2 Les dispositifs de soutien financier à l'investissement et à la planification de la Collectivité de Corse	63
1.7.3 Les démarches qualité et de montée en gamme du bois Corse visant à satisfaire le marché, promues par la Collectivité de Corse.....	65
1.8 Atouts, faiblesses, opportunité et menaces des filières forêt-bois	68
2 Enjeux, menaces et stratégies du PFBC 2021-2030	71
2.1 Synthèse et enseignements du diagnostic.....	72
2.2 Une forêt riche mais menacée	72
2.2.1 Espèces animales ayant un impact sur la forêt	72
2.2.2 Risque d'incendie de forêt	74
2.2.3 Risques sanitaires	76
2.2.4 Impacts des aléas et du changement climatiques.....	76
2.3 Des stratégies intégrées et thématique en réponse aux enjeux multiples	77

2.3.1	Stratégies sylvicoles.....	77
2.3.2	Stratégies de filière	78
2.3.3	Stratégies en faveur de la biodiversité.....	80
2.3.4	Stratégies pour la prise en compte des risques	80
2.3.5	Stratégies pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux	81

3 Orientations stratégiques et actions pour le programme forêt bois de Corse : une gestion et des usages équilibrés83

3.1	Orientation 1 : à l'aval, développer et valoriser des produits et services issus de la forêt	86
3.1.1	Les axes stratégiques.....	86
3.1.2	Actions opérationnelles identifiées.....	87
3.1.3	Contributions aux stratégies intégrées	88
3.2	Orientation 2 : à l'amont, dynamiser le développement de la gestion forestière durable et multifonctionnelle	89
3.2.1	Orientations	89
3.2.2	Actions opérationnelles identifiées.....	91
3.2.3	Contributions aux stratégies intégrées	93
3.3	Orientation 3 : promouvoir et animer les filières, fédérer les acteurs.....	93
3.3.1	Orientations	93
3.3.2	Actions opérationnelles identifiées.....	94
3.3.3	Contributions aux stratégies intégrées	95

4 Une gouvernance adossée à des stratégies communes97

4.1	Gouvernance : stratégique et technique	98
4.1.1	Une gouvernance renouvelée et plus ouverte.....	98
4.1.2	Une gouvernance souple et élargie : la CFBC.....	98
4.1.3	Une gouvernance dotée d'actions propres.....	99
4.2	Comité sylvo cynégétique, contrats de filière, SRGS et SRA	100
4.2.1	Comité sylvo-cynégétique	100
4.2.2	Contrat Stratégique de Filière (CSF)	100
4.2.3	Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles, Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement	101
4.3	Cohérence avec les autres programmes régionaux méditerranéens et la politique de prévention des incendies de la Zone de défense et de sécurité Sud	102
4.4	Indicateurs de suivi	102

5 Annexes104

5.1	Complément au diagnostic : cadre, ressources et méthodologie.....	105
5.1.1	Les stratégies à l'œuvre depuis 2013 pour la forêt de Corse	105
5.1.2	Les objectifs du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), 2017	114
5.2	Document de cadrage	114
5.2.1	Le cadre réglementaire : la loi d'avenir – les enjeux pour la forêt.....	114
5.2.2	Quelles politiques pour quelles forêts – de l'UE à la Corse ?	116
5.2.3	Qu'attend-t-on d'un PFBC 2021-2030 en Corse ? Quels besoins ?	118
5.2.4	Quelle méthode de travail ?.....	119
5.3	Comité de suivi / pilotage.....	119
5.4	Bilan des consultations.....	121
5.4.1	Personnes sollicitées pour un entretien individuel	121
5.4.2	Modalités de consultation.....	123

5.4.3	Synthèse des consultations	125
5.5	État initial de l'environnement, réponses aux questions environnementales et mesures prises en conséquence	126
5.6	Cahier technique des éléments cartographiques	127
5.6.1	La forêt pastorale	127
5.6.2	La protection de la biodiversité et du paysage	129
5.6.3	La Défense des Forêts Contre l'Incendie	132
5.6.4	Les enjeux environnementaux	132
5.7	Natura 2000	140
5.7.1	Analyse des incidences Natura 2000	140
5.7.2	Sensibilité des habitats à l'exploitation forestière	142
5.7.3	Sensibilité des espèces à l'exploitation forestière	144

Lexique des sigles utilisés

ADEC	Agence de Développement Économique de la Corse
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
AFP	Association Foncière Pastorale
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APB	Arrêté de Protection de Biotope
ASL	Association Syndicale Libre
AUE	Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse
ATC	Agence du Tourisme Corse
BD	Base de Données
BND	Biens Non Délimités
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CBNC	Conservatoire Botanique National de Corse
CBPS	Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CDCFS	Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage
CdC	Collectivité de Corse
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CERPAM	Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
CFBC	Commission Forêt-Bois de Corse
CGAAER	Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CNDB	Comité National pour le Développement du Bois
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COFOR	Communes Forestières
COFRAC	Comité Français d'Accréditation
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRFB	Commission Régionale pour la Forêt et le Bois
CRFPF	Commission Régionale Forêt-Produits Forestiers
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSF	Contrats Stratégiques de Filière
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI	Défense des Forêts Contre l'Incendie
DGD	Document de Gestion Durable
DOCOBAS	Document d'Objectif Agricole & Sylvicole
DPFM	Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRA	Directives Régionales d'Aménagement
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DSF	Département de la Santé des Forêts
EAB	Enquête Annuelle de Branche
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation)
FC	Forêt Communale
FSC	Forest Stewardship Council
FSFB	Fond Stratégique de la Forêt et du Bois
FT	Forêt Territoriale
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIEEF	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier
GIRTEC	Groupement Intérêt Public Reconstitution des Titres de Propriété
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IFN	Inventaire Forestier National
IGN	Institut National Géographique (institut national de l'information géographique et forestière)

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

INPI	Institut National pour la Propriété Intellectuelle
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
LBC	Label Bas-Carbone
LMAP	Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
OEC	Office de l'Environnement de la Corse
ODARC	Office du Développement Agricole et Rural de la Corse
OLD	Obligations Légales de Débroussaillage
ONF	Office National des Forêts
ORF	Orientations Régionales Forestières
PADDUC	Plan d'Aménagement de Développement Durable de la Corse
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières)
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
PDRC	Programme de Développement Rural de la Corse
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PFBC	Programme pour la forêt le bois de la Corse
PLPI	Plan Local de Prévention des Incendies
PNA	Plan National d'Action en faveurs des espèces menacées
PNFB	Programme National pour la Forêt et le Bois
PNRC	Parc Naturel Régional de Corse
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PPFENI	Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRDF	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PRDAR	Programme Régional de Développement Agricole et Rural
PRFB	Programme Régional de la forêt et du Bois
PRMF	Protection Rapprochée des Massifs Forestiers
PSG	Plan Simple de Gestion
PTFB	Programme Territorial pour la Forêt et le Bois
R&D	Recherche et Développement
RAMSAR	Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau
RPG	Référentiel Parcellaire Graphique
RTG	Règlement Type de Gestion
SADPM	Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse
SAU	Surface Agricole Utile
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIG	Système d'Information Géographique
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNMB	Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SRA	Schéma Régional d'Aménagement
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
STH	Surface Toujours en Herbe
SRGS	Schéma Régionaux de Gestion Sylvicole
TATFNB	Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti
TRI	Territoires à Risque important d'Inondation
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZICO	Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
ZPS	Zone de Protection Spéciale
WWF	World Wildlife Found for Nature

Introduction – la Corse, île forestière ?

Le Programme pour la Forêt et le Bois de la Corse (PFBC) 2021-2030 est le fruit d'un travail collaboratif entre la Collectivité de Corse et l'État. Il fixe le cap et **les ambitions pour la forêt de Corse**, les conditions de son développement durable, de sa valorisation et de sa protection.

C'est également un cadre pour les documents plus opérationnels que sont les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts publiques (territoriales ou communales) et les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) pour les forêts privées, qui doivent s'y conformer.

Le PFBC devient donc le document de référence pour la gestion forestière de l'île, à la suite des Orientations Régionales Forestières (ORF, 2000) et du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) de 2012 qui se termine.

La commission co-présidée État - Collectivité de Corse, pour la forêt et le bois, créée en 2017, a confié l'élaboration de ce PFBC à un comité de pilotage associant les acteurs les plus impliqués dans la gestion forestière opérationnelle¹. Celui-ci s'est largement appuyé sur les travaux antérieurs concernant la filière bois, suite aux assises de la forêt et du bois de 2014 et qui avaient impliqué de nombreux acteurs, et sur les nouvelles orientations prises dès 2016 en lien avec le comité de massif. Le programme tire les leçons des programmes précédents et fixe pour la forêt des objectifs pragmatiques et partagés.

Partager des ambitions communes et fixer des orientations pragmatiques à la forêt implique d'en identifier clairement les caractéristiques et les spécificités.

La première particularité est d'ordre institutionnel : la loi de 2002² reconnaît à la Collectivité de Corse la compétence en matière de développement forestier sur l'île et la propriété de plus de 50 000 ha de forêts territoriales, anciennement domaniales. Si le Code forestier s'applique toujours et reconnaît l'utilité publique des forêts et des bois (maintien des sols, qualité de l'eau, séquestration de carbone...) et leur protection, c'est bien dans le cadre d'un développement des activités forestières dont les grands axes sont à définir par l'Exécutif corse.

De fait, il faut composer avec un grand nombre d'acteurs ; par exemple, rien que pour l'État et la Collectivité de Corse, plusieurs binômes travaillent conjointement : DRAAF & ODARC, DREAL & OEC ou AUE, DIRECCTE & ADEC. DDTM ou ATC exercent aussi leurs compétences respectives en matière de contrôles ou de tourisme.

La bonne gouvernance de ce programme est la clé de sa bonne mise en œuvre. Elle doit se faire en bonne intelligence et impliquer les différents niveaux décisionnels, du technicien au politique, sans oublier les opérateurs économiques dont la forêt est l'outil de travail.

1Composition en annexe

2 La collectivité territoriale de Corse détermine, dans le cadre du plan d'aménagement et de développement durable, les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture de l'île.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

La seconde particularité de la forêt corse tient à sa nature-même. Pour partie méditerranéenne, pour partie montagnarde, elle est omniprésente et multifonctionnelle, ce qui en fait un espace particulièrement complexe à appréhender et donc à gérer.

La Corse peut s'envisager comme un massif forestier unique, à part entière, caractérisé par :

- l'omniprésence et la quasi-continuité du couvert ligneux partout sur l'île, largement lié à la déprise agricole et la faiblesse des prélèvements,
- les usages multiples qui sont faits de cet espace restreint, partagé entre agriculture, urbanisme, zones de protection et activités de loisirs.

1. L'omniprésence de la forêt est davantage un problème de la prévention contre les incendies. Un feu de maquis littoral peut rapidement dégénérer en « méga-feu » ravageur pour les emblématiques forêts de pin d'altitude, situées à quelques dizaines de kilomètres seulement. Toutes les communes de Corse sont concernées par le risque d'incendie, avec leur biodiversité et leurs paysages.

Le changement climatique vient encore exacerber ces tendances d'accroissement de la biomasse forestière en même temps que d'augmentation des risques de sécheresse et donc d'incendies potentiels.

La problématique de prévention contre les incendies fait l'objet d'un plan spécifique : le PPFENI (plan de prévention des forêts et des espaces naturels contre les incendies) et n'est pas traitée ici, sauf à évoquer une sylviculture adaptée.

Sur la faiblesse des prélèvements, si la Corse est « la région la plus boisée de France » selon les recensements forestiers, c'est aussi la région où le bois est le moins exploité :

- en forêt gérée, la production le bois souffre des effets d'un marché extrêmement mondialisé ;
- d'importantes surfaces forestières (publiques et privées) étant utilisées par les élevages, la définition des orientations de gestion doivent intégrer des objectifs sylvo-pastoraux. Sur bon nombre de forêts communales, la forêt n'est pas gérée à des fins de production et c'est l'élevage pastoral qui prédomine sans pouvoir freiner la fermeture du milieu ;
- sur tout le reste du territoire dont la majeure partie est occupée par la forêt privée, les milieux se referment malgré le développement des documents de gestion forestière durable. Le désordre foncier propre à la Corse vient s'ajouter à l'atomisation de la propriété que l'on connaît ailleurs sur le continent. L'élevage pastoral, là aussi, prédomine.

L'objectif de prélèvement de bois du présent programme en matière de volumes, tant pour le bois d'œuvre que pour le bois énergie reste très mesuré. Dans tous les cas il ne prétend pas corriger la situation à l'œuvre depuis de nombreuses années, et qui reste identifiée comme une tendance lourde pour l'avenir.

La question du désordre foncier en forêt privée concerne à la fois la forêt, le pastoralisme et l'urbanisme et il n'appartient pas au PFBC d'y apporter toutes les réponses. Des pistes sont toutefois ouvertes pour accompagner les propriétaires ou les gestionnaires qui en manifestent la demande.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

2. En matière de multifonctionnalité, la présence de troupeaux un peu partout sur le territoire et y compris en forêt soumise est très spécifique à la Corse. La « dent du bétail » est beaucoup plus largement évoquée en Corse par les forestiers que celle du gibier, pourtant présent par ailleurs.

La question de l'occupation pastorale du territoire, qu'il s'agisse de forêt ou non, privée ou publique, n'est pas non plus traitée dans ce programme et doit faire l'objet d'un programme spécifique « d'alliance pastorale » en cours d'élaboration par l'ensemble des acteurs. Des itinéraires techniques propres au sylvo-pastoralisme sont cependant développés en lien avec des groupes de travail associant techniciens de l'élevage et forestiers.

Politiques agricoles et politiques forestières doivent mieux s'intégrer l'une à l'autre dans la perspective du maintien de l'activité humaine dans les territoires ruraux les plus déshérités.

Ce n'est toutefois pas la seule situation de multi-usages à laquelle la forêt doit faire face : la forêt de Corse est dans bien des cas une « variable d'ajustement » entre agriculture, urbanisme, espaces protégés et espaces récréatifs. La valeur économique de la suberaie est bien faible comparée avec celle de l'immobilier sur le littoral et la réglementation du défrichement est prévue pour limiter ce « rognage » du capital forestier et environnemental.

Le présent programme, PFBC 2021-2030, propose d'examiner la forêt comme ressource de valeur ajoutée et d'emplois locaux non délocalisables, dans le respect de l'environnement et du paysage. C'est avec ce filtre qu'elle souhaite examiner les projets, pas seulement d'exploitation forestière, mais de valorisation de l'ensemble des potentiels qu'offre la forêt.

À ce titre qu'il vise à proposer des pistes d'intégration des politiques environnementales avec celles du tourisme ou des activités de pleine nature (randonnée pédestre, à cheval ou motorisée, chasse, pêche, cueillette...). Ces activités représentent de nombreux emplois qu'il est difficile de quantifier précisément.

Le PFBC 2021-2030 est cohérent avec le schéma régional biomasse (SRB) et le schéma régional de continuité écologique (SRCE), ainsi que les autres documents de cadrage précisés dans la loi.

Il fixe une ambition pour 2030 et au-delà pour une valorisation partagée de l'espace forestier profitable à tous et limitant les risques.

Il n'y aura pas de durabilité de la forêt sans gestion sylvicole encadrée. Il appartient aux acteurs économiques, associatifs et institutionnels de se fédérer pour concrétiser cet objectif. C'est l'objectif de la Commission pour la forêt et le bois de Corse, au bénéfice de la forêt et de tous ceux qui la fréquentent.

Résumé du programme pour la forêt et le bois de Corse 2021-2030

Le programme pour la forêt et le bois de Corse (PFBC) 2021-2030 est le document « chapeau » pour toute décision ayant un impact possible sur la forêt et/ou la filière bois pendant les dix prochaines années. Il est opposable et destiné à cadrer toute action ayant un impact sur ce milieu si complexe à caractériser en Corse et le développement d'une filière non moins complexe.

Il combine les orientations prises par le conseil exécutif de Corse en 2016 (« stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse » et « schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse ») avec celles du « plan de relance de la filière forêt-bois de Corse » de 2015, et adapte à l'échelle territoriale les orientations nationales du programme national forêt-bois (PNFB) de 2017.

Son objectif principal est le développement d'une filière locale et durable, ce qui implique une gestion respectueuse de la ressource, des emplois rémunérateurs pour les acteurs à tous les niveaux, des produits que les consommateurs sont prêts à payer pour leur qualité et l'adéquation à leurs besoins, notamment en matériaux biosourcés.

Cependant, sur un territoire où la superficie considérée comme forestière est de près de 60 %, l'intérêt de la forêt ne se résume pas à la production de bois. Le PFBC s'attache à rechercher la valeur ajoutée et l'emploi à tous les niveaux, produits ou services, offerts par une forêt tour à tour méditerranéenne et montagnarde, omniprésente mais très hétérogène. La forêt de Corse offre d'autres produits comme le liège ou les produits de la chasse et de la cueillette. Selon les situations la gestion sylvicole a vocation à s'adapter à la fréquentation récréative par le public, à chercher une synergie avec le pastoralisme, ou à privilégier la protection de la biodiversité, des sols ou des paysages en cherchant à en dégager des revenus directs ou indirects.

Les objectifs secondaires du PFBC sont l'adaptation de la forêt au changement climatique, sa protection face à l'incendie, aux pathologies et ravageurs émergents, la protection des milieux et des espèces. La production de bois est compatible et dans tous les cas un mode de gestion sylvicole adapté est souhaitable.

La stratégie retenue consiste à privilégier la structuration de la filière via la demande en produits bois locaux, en analysant mieux les marchés et en garantissant la qualité. Il s'agit d'un pas de côté par rapport aux stratégies fondées sur l'offre et mises en œuvre jusqu'ici. A l'amont, il s'agit surtout de maintenir une qualité de produits (et de prestations) grâce à la formation d'acteurs qualifiés et le soutien à l'élaboration de documents de gestion durable. La rédaction d'un projet et d'un contrat de filière, sous l'égide de la commission forêt-bois (CFBC) co-présidée CdC/Etat, reste un objectif qui faciliterait la recomposition d'une interprofession.

Là où la production de bois d'œuvre est trop complexe ou trop coûteuse (fortes pentes, accessibilité...), il s'agit surtout de se doter des moyens ad-hoc de protection, en même temps que de procédures de recensement du patrimoine naturel. Selon l'état de la propriété (connue ou non, forêt publique ou non) , l'usage constaté (fréquentation pastorale ou humaine) et les enjeux identifiés (incendie,

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

biodiversité...) les modes de conduite sylvicoles restent à écrire dans les schémas régionaux de gestion durable (SRGS et SRA) intégrant un volet technico-économique.

Le programme reprend l'objectif de production théorique envisagé par le PNFB (+ 0.3 Mm³ à l'horizon 2030). Ce niveau a déjà été enregistré au début du siècle et dans un marché moins mondialisé, où l'offre était moins abondante. Le pari est fait aujourd'hui de produire en conservant la plus grande part de la valeur ajoutée, de l'emploi et de la qualité de vie.

Le PFBC a en revanche délibérément choisi de ne pas cibler d'objectifs par massifs, cette approche n'ayant pas fait ses preuves lors du précédent plan (PPRDF 2011-2020, plan pluriannuel régional de développement forestier). Par ailleurs, en l'absence d'unités industrielles et de tension sur la ressource la démarche reste prématurée.

Une autre originalité du programme est de reconnaître toutes les fonctions de la forêt à parts égales, sans négliger pour autant la nécessité de conduire partout une véritable gestion sylvicole. Il s'agit d'un changement de paradigme important que le PFBC a souhaité, et un grand nombre d'actions liées au tourisme ou au pastoralisme – notamment - en lien avec la forêt doivent encore être développées dans le cadre de travaux continus et mandatés par la CFBC, qui en fixera les attendus et en évaluera les rendus annuellement.

Pour ce faire l'un des axes majeurs du PFBC réside dans sa gouvernance et l'objectif affiché de fonctionner en « pôle de compétence » associant tous les services en capacité d'accompagner des projets forestiers et/ou en lien avec la forêt. C'est la condition sine qua non pour coordonner au mieux l'action des acteurs et identifier de nouvelles dynamiques, à l'instar des actions de recherche appliquée du pôle universitaire de Corte, déjà très impliqué en prévention contre les incendies.

La mise en conformité des schémas de gestion durables : SRGS pour la forêt privée et SRA pour la forêt publique seront l'occasion de tester cet exercice. La composition d'un comité sylvo-cynégétique en est une autre, qui s'appuiera d'une part sur les schémas départementaux de gestion cynégétiques ainsi que sur les travaux du groupe de travail sur le sylvo-pastoralisme en matière de prévention contre la dent du bétail.

Enfin la CFBC a vocation à entendre et orienter les actions forestières figurant dans le schéma régional biomasse (SRB), tout comme les actions des orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH). Elle est également compétente pour qualifier et/ou quantifier la contribution de la Corse à la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Sa réunion annuelle, au-delà des arbitrages politiques, est en soi une action opérationnelle conditionnant le renouveau de la filière forêt-bois en Corse.



1 Diagnostic : une forêt complexe, des filières à développer

1.1 Le massif forestier de Corse : un massif continu mais hétérogène

1.1.1 Une forêt méditerranéenne et montagnarde

La définition et la délimitation de la surface forestière sont des informations nécessaires à la connaissance des types forestiers sur l'île, mais également à l'application de la réglementation forestière (Code Forestier) et donc notamment à la préservation des écosystèmes forestiers (défrichement), et à la prévention des risques d'incendie de forêt (Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), emploi du feu) ...

La définition et la délimitation de la surface forestière a donc des conséquences fortes sur les usages.

En région méditerranéenne et en Corse notamment, cette délimitation est plus complexe que dans les autres régions car la forêt se présente sous des formes plus variées correspondant parfois à des peuplements de haut-jet (que l'on retrouve parfois dans les étages montagnards), parfois à des écosystèmes de transitions ou perturbés, caractéristiques de la forêt méditerranéenne : maquis, landes ou fruticées, forêts ouvertes. Elle intègre donc des milieux plus ouverts et/ou avec des strates ligneuses plus basses. Or, deux paramètres sont nécessaires pour caractériser une surface forestière : la présence d'essences forestières, et leur recouvrement spatial.

La notion de forêt pouvant sous-entendre également la valorisation bois, le type d'essences pris en compte est également important, certaines essences (genévrier, olivier) n'ayant pas de valorisation classique (au sens de l'exploitation forestière traditionnelle).

La forêt Corse est donc très fortement diversifiée, par constitution. Les modalités et type d'usage possibles des produits de la forêt sont tout aussi variés, et à l'image de la variété des types de forêt.

Si les logiques précédentes utilisent habituellement les données de l'IGN pour décrire les espaces forestiers, la vocation ou l'utilisation de ces espaces forestiers en Corse ne semble pas correspondre à ces chiffres. Comme indiqué plus haut, la production de bois représente une faible proportion de la valorisation totale des forêts. Avec des pratiques étendues et importantes sur certains secteurs du pastoralisme en forêt, les espaces forestiers corses devraient pouvoir être aussi appréhendés en suivant le prisme de leurs usages. Malheureusement, les statistiques habituellement utilisées ne rendent pas compte de l'importance de la vocation et peuvent biaiser la compréhension de la réalité de la filière.

La surface forestière régionale amène à des constats selon qu'elle est appréhendée sur le plan écologique, du point de vue des usages ou des produits qu'elle fournit. La littérature s'accorde sur le chiffre de près de 500 000 ha d'espaces forestiers (selon une définition de la forêt au sens de l'écosystème forestier – cette surface est donnée par l'IGN), soit 57 % de la superficie du territoire (voir § 1.1.3) qui est d'environ 860 000 ha.

À titre d'exemple, la forêt de peuplement de Pin Laricio représente environ 58 000 ha mais seule une partie de cette surface fait, ou peut faire, l'objet d'une véritable exploitation forestière.

1.1.2 La délimitation des massifs forestiers en Corse

Avec un taux de boisement moyen de près de 57 % (source Kit IGN 2014), le couvert des espaces forestiers en Corse est relativement continu. La BD forêt v2 de l'IGN peut donner jusqu'à 795000 ha (92%) de végétation arbustive ou arborescente, ce qui conforte cette idée de « couvert continu » et de « biomasse combustible » problématique pour la prévention des incendies de forêt (voir 2.2.2).

L'île est constituée d'un massif global mais les variabilités de ces espaces forestiers en matière de couverture et d'essence permettent de définir des « sous-massifs ».

Toutefois, des variations quantitatives de ce couvert, mais également sur le plan écologique sont habituellement présentées en Corse et ont été retenues dans le PPRDF en 2015 (voir 5.1.1.1) : massif de chêne vert privé au sud-ouest de l'île, région de la Castagniccia, arrête montagneuse de forêts publiques de pin laricio...

La Corse est constituée d'un massif continu et unique, représentant l'enjeu des filières forêt-bois. C'est dans ce massif que doivent s'exprimer l'ensemble des fonctions associées à la forêt.

La Figure 1 illustre les taux de boisement moyen dans les régions forestières. Les régions forestières sont un découpage réalisé par l'IGN correspondant à une analyse écologique et forestière du territoire. Elles illustrent la variabilité évoquée plus haut.

Régions forestières PRFB Corse

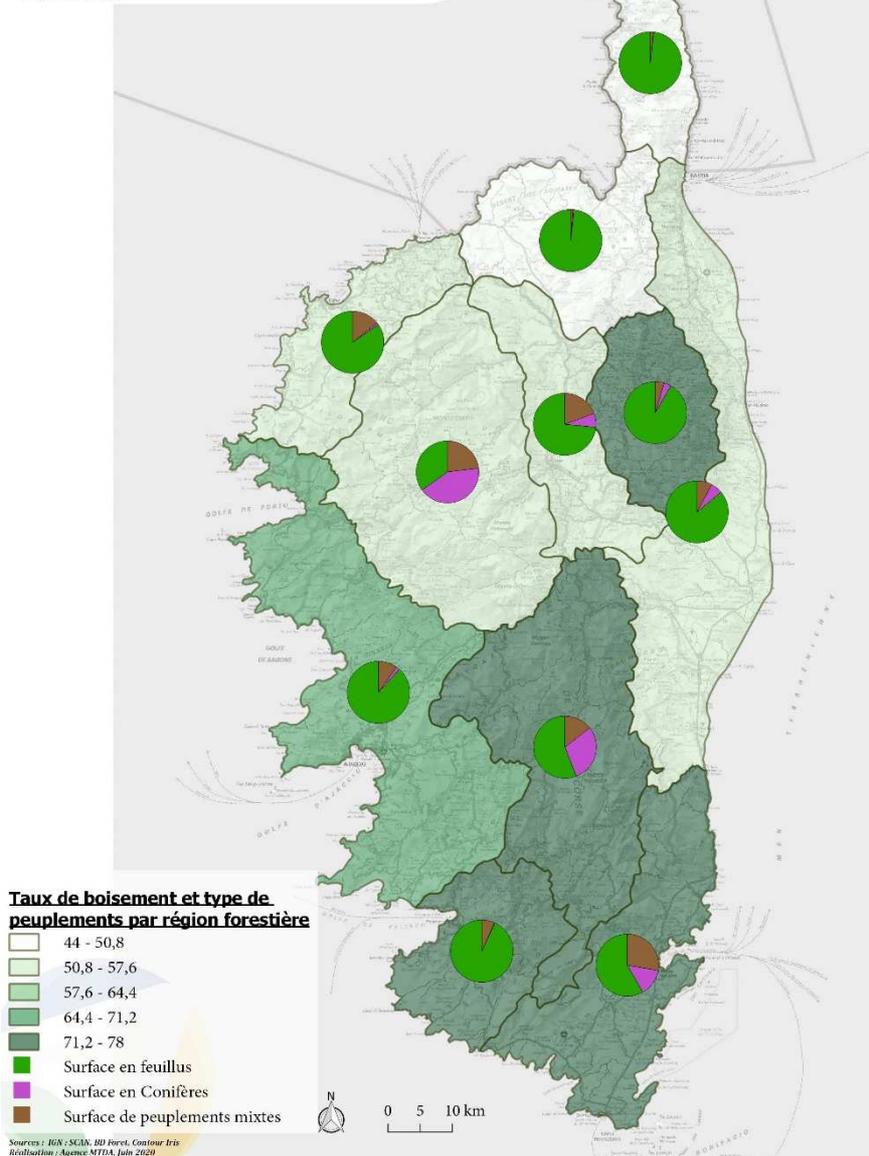


Figure 1 : ensemble biogéographiques forestiers

Sur le plan fonctionnel et stratégique, les réflexions menées dans le PPRDF 2013-2020 ont conduit à identifier des périmètres prioritaires au sein de ce massif. Ils sont présentés à la Figure 19, p. 106.

1.1.3 La répartition des surfaces forestières

1.1.3.1 Données globales

Source : Kit PRFB IGN 2005-2014

Les données de l'IFN sont à l'origine de l'ensemble des chiffres repris dans les divers rapports sur la forêt corse.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Comme dans plusieurs régions françaises, selon l'IGN, entre 1980 et 2011, la surface forestière corse aurait augmenté de plus de 2 % par an.

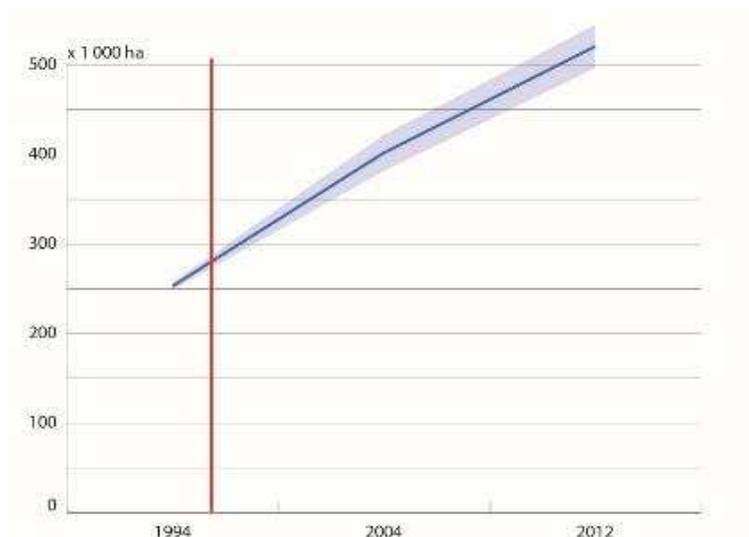


Figure 2 : évolution de la surface forestière corse

Nota bene : un changement de la méthode d'inventaire a conduit à comptabiliser une essence (l'arbousier) qui n'était pas comptabilisée avant 2004. Cette comptabilisation pourrait expliquer une part de l'évolution de la surface forestière entre 1994 et 2004. Elle n'interfère cependant pas avec l'évolution entre 2004 et 2012.

Tableau 1 : principaux chiffres de la forêt Corse issus du Kit PRFB de l'IGN (2014) et DYNACORSEBOIS

Données	Valeurs (IGN 2014)
Surface boisée totale	499 000 ha ³
Surface boisée de production ⁴	394 000 ha

3 Les données de la BD forêt de l'IGN peuvent donner d'autres valeurs, selon les essences prises en compte (arbousier notamment) et la date de la donnée. Une surface forestière de l'ordre de 500 000 ha semble être le consensus.

4 Cette donnée ne tient pas compte de l'accessibilité effective des bois faute de donnée fiable sur cette information

Données	Valeurs (IGN 2014)
Forêts « publiques » (relevant du régime forestier)	149 420 ha
<i>Surface boisée dans les forêts publiques</i>	106 000 ha ⁵
Forêts privées	393 000 ha
Volume de bois sur pieds en forêt	41 Mm ³
Évolution du capital sur pieds	900 000 m ³ / an, dont 80 % en exploitabilité très difficile

1.1.3.2 Par essences et types de peuplement

Les données de l'IGN permettent de différencier les forêts ouvertes (couvert arboré entre 10 et 40 %) qui représentent environ 15 % des espaces forestiers, des forêts fermées (couvert >40 %) qui représentent 85 % des surfaces forestières.

Une analyse des essences principale est faite à la Figure 4, en s'appuyant sur la cartographie de l'IGN. Les résultats issus par une autre analyse des données de l'IGN (Kit PRFB) donnent des chiffres sensiblement différents (dichotomie des peuplements sans catégorie de peuplements mixtes feuillus et résineux). Toutefois, les grandes tendances de répartition des essences concordent : la Corse est marquée par une **prépondérance de peuplements feuillus qui représente 70 à 80 % des surfaces**.

La Figure 4 met en évidence la prépondérance de certaines espèces, confirmées par les chiffres issus du Kit IGN – PRFB :

1. Le chêne vert. C'est l'espèce dominante en Corse. Les forêts fermées de chêne vert pur représentent 80 342 ha. Les forêts de production où le chêne vert est l'essence principale représentent 169 000 ha.
2. Le pin laricio correspond à la deuxième essence phare de la Corse. En forêt fermée et peuplement pur, il représente 29 633 ha. L'ensemble des milieux où il est majoritaire représente 37 108 ha. Les forêts de production où le pin laricio est l'essence principale représentent 28 000 ha.
3. Le pin maritime serait la 3^{ème} essence en surface. En forêt fermée et peuplement pur, il représente 27 977 ha. L'ensemble des milieux où il est majoritaire représente 34 558 ha. Les forêts de production où le pin maritime est l'essence principale représentent 45 000 ha.
4. Le chêne liège, représente 11 261 ha. La subéraie en Corse dispose d'un potentiel de 29 164 ha (peuplements purs et en mélange).
5. Le châtaignier, représente quant à lui 10 146 ha.

5 Les « forêts publiques » représentent environ 150 000 ha selon l'ONF (voir §1.1.4.2). Au sein de ces forêts, tous les espaces ne sont pas effectivement boisés, pouvant expliquer des différences dans les chiffres.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Le chêne vert, le pin laricio et le pin maritime sont les 3 essences prépondérantes.

Le type « autres feuillus » est composée de différentes essences (châtaignier, hêtre, chêne liège, arbousier...) dont aucune ne ressort de manière prépondérante en peuplement pur.

L'IGN (source : résultat d'inventaire 2010) donne la répartition des autres feuillus suivante :

- Châtaignier, moins de 4 Mm³ ;
- Hêtre, moins de 4 Mm³ ;
- Chêne-liège, environ 2 Mm³ ;
- Arbousier, moins de 2 Mm³ ;
- Aulnes⁶, moins de 2 Mm³ ;
- Chêne pubescent, moins de 2 Mm³ ;
- d'autres feuillus, moins de 2 Mm³.

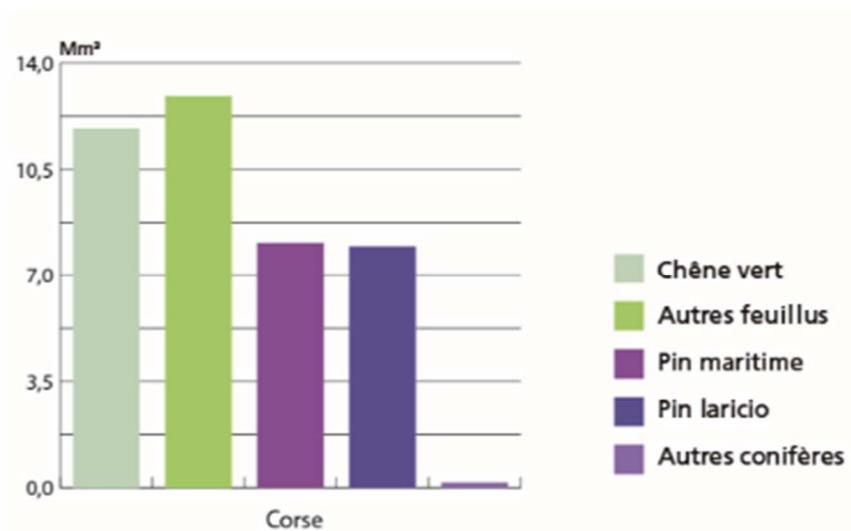


Figure 3 : volume (stock de bois vivant sur pied) par essence (source : kit IGN 2014)

⁶ La Corse compte 2 aulnes arborés : l'aulne vert et l'aulne glutineux. Ils se retrouvent principalement dans les ripisylves et ne sont pas distinguables par ortho-photo.

Forêts par essence dominante
Programme forêt-bois de la Corse

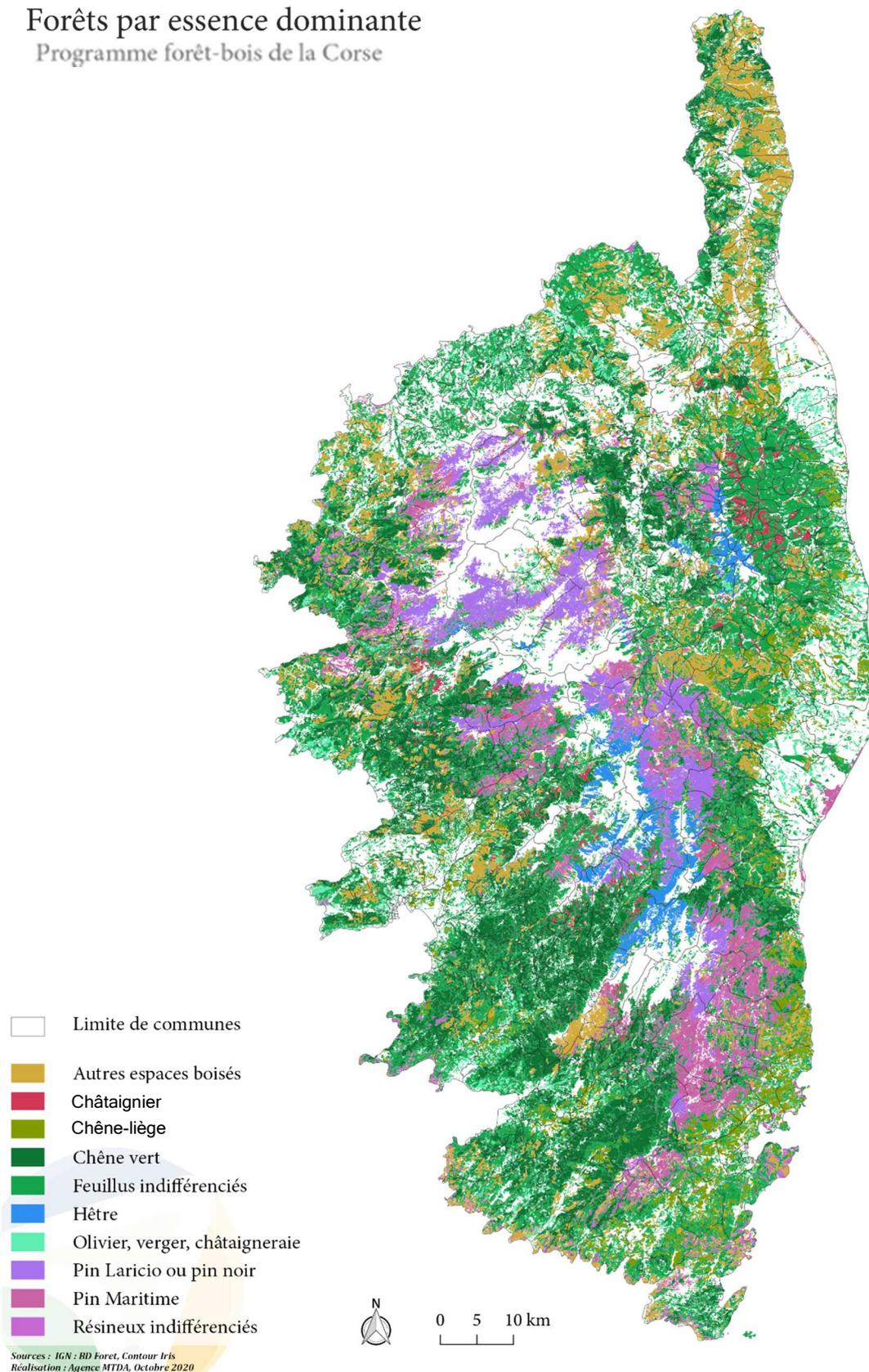


Figure 4 : carte des forêts par essence dominante

Types de forêts

Programme forêt-bois de la Corse



Figure 5 : carte des types de forêt

1.1.3.3 Par type de propriété

1.1.3.3.1 Les forêts relevant du régime forestier

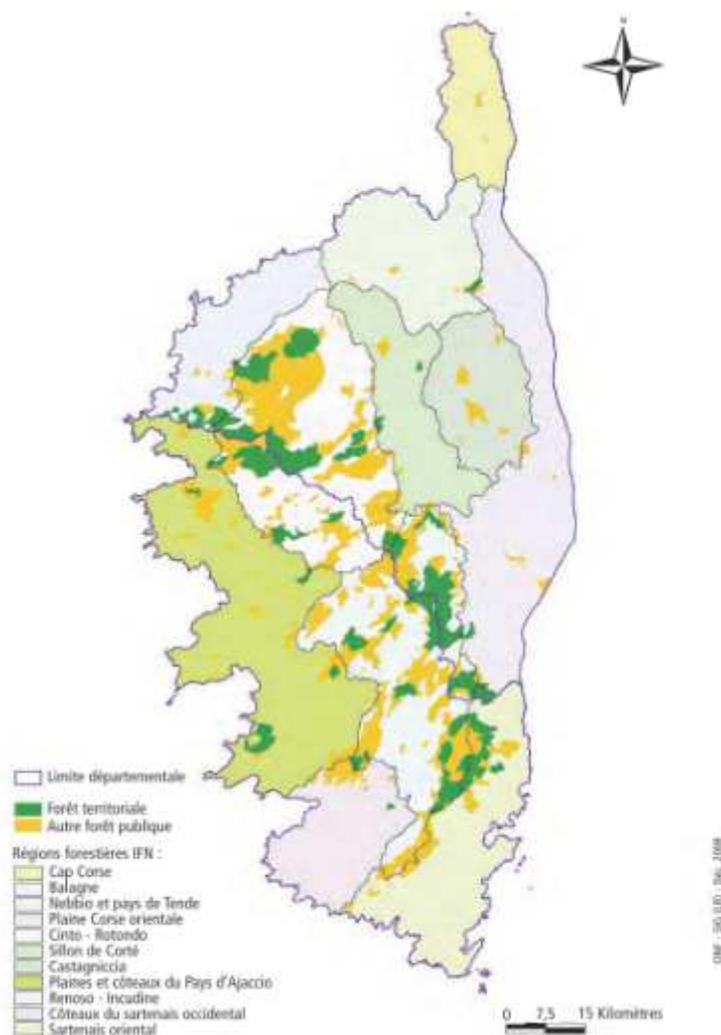
(Sources : SRA 2011, DYNACORSEBOIS, Kit PRFB IGN 2014)

La Corse compte 169 forêts publiques sur lesquelles s'applique le régime forestier (DYNACORSEBOIS). Elles couvrent 149 420 ha, dont environ 1/3 pour les forêts territoriales (53 049 ha – 34 forêts) et 2/3 pour les forêts des autres collectivités locales (96 371 ha – 134 forêts, et 1 forêt appartenant au Conservatoire du Littoral).

Sur cette surface de forêt publique,

- 61 % est effectivement boisée, soit environ 92 000 ha (SRA 2011) ;
- 45 % a une vocation de production, soit environ 69 000 ha (IGN 2014).

La Figure 6 localise ces forêts.



Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

95 % des forêts publiques sont des forêts de montagne avec des changements brusques et fréquents des conditions topographiques.

1.1.3.3.2 Les forêts privées

Sources : SRGS 2006, PEFC 2010, Kit PRFB IGN 2014

Les forêts privées représentent 393 000 ha, soit près de 80 % de la forêt corse. Dans ces forêts privées, **324 000 ha** (soit 82 % des forêts privées) seraient des forêts à vocation de production.

L'une des particularités de cette forêt privée est son important morcellement (la Corse serait l'une des régions les plus morcelées de France) : 93 % des ensembles forestiers d'un seul tenant font moins de 4 ha et la superficie moyenne des ensembles forestiers d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire est de 1 ha.

	1 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	> 25 ha	ensemble	Nb de propriétés	Nb d'ensembles / propriété	Surface moyenne de l'ensemble
Nombre	196 000	10 000	4 000	1 000	211 000	31 000	7	
Superficie (ha)	83 000	60 000	50 000	21 000	214 000			1 ha

Figure 7 : répartition des ensembles d'un seul tenant par taille (source : SRGS 2006)

Ce morcellement est aggravé par le fait qu'une majorité des propriétés sont indivises (70 % selon CRPF – SRGS 2006), que la quasi-totalité des propriétés forestières n'ont pas de titre d'origine.

Le GIRTEC estime que les indivisions non réglées représentent 290 000 ha en Corse : ces parcelles appartiennent à des personnes physiques présumées décédés ; bon nombre de ces indivisions non réglées sont des surfaces forestières. Ce phénomène n'est pas uniforme sur le territoire : certaines zones concentrent plus de 30 à 65 % de propriétés indivises (Liamone, Ornano, Alta-Rocca). Au problème des biens non titrés, s'ajoutent aussi le problème des biens non délimités qui complexifient les possibilités de mobilisation des acteurs forestiers.

Le Tableau 2 présente le nombre de propriétaires par classe de surface des propriétés.

Tableau 2 : Surface et nombre de propriétaires (PEFC Corse, état des lieux 2010 – source cadastre 2003)

	0-1 ha	1-4 ha	4-10 ha	10-25 ha	25 ha et +	Total	Dt > 1 ha
Surface totale (ha)	12 515	40 272	47 885	52 524	92 484	245 680	233 165
Nombre de propriétaires	34 646	19 249	7 691	3 468	1 276	66 330	31 684

Nota bene : les surfaces prises en compte dans ce tableau incluent les formations de type taillis ou landes, ce qui fait un ratio de surface par propriétaire plus élevé que ci-dessus.

La forêt privée est largement majoritaire en surface mais souffre de problématiques foncières complexes nécessitant une importante animation auprès des propriétaires forestiers privés.

1.1.4 La gestion forestière contrastée entre forêt publique et privée

1.1.4.1 Préambule

Les modalités de mise en œuvre de la gestion forestière sont régies par le Code Forestier. Elles sont liées au type de propriété et à leur surface.

Le régime forestier : l'article L. 211-1 du Code forestier édicte que les bois et forêts sur lesquels ont des droits indivis ou qui sont la propriété de la Collectivité Territoriale de Corse, des communes ou de leurs groupements, des sections de communes et des établissements publics, relèvent du régime forestier dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et que le régime forestier leur a été rendu applicable dans les conditions prévues à l'article L.214-3.

L'Office National des Forêts est chargé de la mise en œuvre du régime forestier, et donc notamment de la gestion de ces forêts.

La gestion de la forêt privée : les propriétés forestières peuvent se doter d'un PSG à partir de 10 hectares de manière volontaire et ceux jusqu'à une surface inférieure à 25 hectares. Au-delà de 25 hectares, les forêts doivent être dotées de manière obligatoire d'un PSG si des coupes de bois sont envisagées. Le CBPS et le RTG concernent de manière volontaire, les propriétés forestières inférieures à 25 hectares. Ces derniers sont des DGD un peu moins détaillés dans la description des peuplements forestiers et les coupes et travaux envisagés que le PSG.

Qu'il s'agisse de forêt publique ou privée, l'élaboration de documents ou la mise en œuvre de la gestion forestière sont encadrées par des documents d'orientation et de gestion. En Corse, les Orientations Régionales Forestières ont été approuvées par arrêté ministériel le 30 juin 2020 et complétées par

- En forêt privé un Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) élaborés par le CRPF et approuvé par le ministère le 6 juillet 2006. Le CRPF a également élaboré le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2007,
- En forêt publique : un Schéma Régional d'Aménagement (SRA) finalisé en décembre 2011. La Corse n'est pas tenue de se doter d'une directive régionale d'aménagement forestier (DRA). Ces deux documents opérationnels doivent être conformes au PFBC. Le SRGS de Corse, notamment, fait l'objet d'une refonte.

1.1.4.2 La gestion forestière en forêt publique

Source : ONF, 2020

106 forêts relevant du régime forestier présentent un aménagement applicable, en cours d'approbation ou à réviser, pour une surface de 113 000 ha comme l'illustre le Tableau 3.

L'intégralité des forêts territoriales est certifiée PEFC, et 10 forêts communales, représentant 6 018 ha, le sont également.

Tableau 3 : superficie et nombre de forêts par état des aménagements

Aménagements	Surface totale (ha)	Nombre de forêts
Aménagements approuvés et appliqués	92 393	92
Aménagements rédigés et en cours d'approbation	11 296	6
Aménagements expirés à réviser	9 311	8
Total pour les aménagements pris en compte	113 000	106
Total forêts relevant du régime forestier	149 420	165
Pourcentage du territoire étudié	76%	64%

Les forêts non aménagées sont le plus souvent non productives et/ou mal desservies. Elles présentent aussi des difficultés de prise de décision pour ce qui concerne certaines forêts communales indivises.

Par ailleurs, la circulaire Mauguin de 2015 demande l'intégration des parcelles communales boisées, mais ne relevant pas du régime forestier, sous ce régime après diagnostic de l'ONF. Cette intégration permettrait d'étendre à ces parcelles les surfaces faisant l'objet d'un plan d'aménagements forestier de plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

L'étude DYNACORSEBOIS de 2020 fait état de 50 000 ha de parcelles publiques disposant de formations végétales forestières (forêts fermées). L'application de filtre géographique permet de retenir, 32 000 ha de boisements publics, hors propriétaire Etat et ses ministères, identifiés comme prioritaires pour mettre en œuvre une procédure d'application du régime forestier. Cette procédure nécessite cependant des moyens d'animation, expertise et concertation qui seraient mis en œuvre progressivement par l'ONF.

Enfin, 6 forêts communales font moins de 25 ha et présentent des enjeux faibles ; à ce titre, elles peuvent bénéficier d'un Règlement Type de Gestion (RTG).

1.1.4.3 La gestion forestière en forêt privée

Sources : CRPF 2019, PEFC 2010

Le CRPF agréé les Plans Simples de Gestion au sein de son conseil de centre composé notamment d'élus représentant les propriétaires forestiers privés de l'île. Le développement des surfaces forestières gérées dans le cadre particulier d'un PSG et de manière plus générale dans le cadre d'un DGD se confronte aux nombreuses contraintes de la forêt privée en Corse.

Tableau 4 : surfaces dotées de documents de gestion durable, au 6 octobre 2020

	Nombre	Surface (ha)
PSG obligatoires	28	3 537
PSG volontaires	19	459
Total des PSG	47	3 996
CBPS	112	858
CBPS +	26	221
Total des CBPS/ CBPS+	138	1 079
Total des documents de gestion durable	185	5 075

La surface de forêt privée dotée d'un DGD est donc de 5075 hectares, soit un peu moins de 2 % de la surface de la forêt privée.

Les propriétés forestières soumises à PSG en Corse représentent 48 200 hectares pour 693 propriétés. Seulement 10 % de la surface devant être couverte par ce document l'est effectivement. Entre 2014 et 2020, la coopérative a soumis à l'agrément du CRPF 31 PSG, pour une surface totale d'environ 2000 ha. Le rythme actuel est de 7 à 10 PSG rédigés par an.

La coopérative rédige également des RTG (Règlement Type de Gestion), qui font partie des documents de gestion durable ; 34 RTG concernent 34 propriétaires adhérents ; ils représentent une surface d'environ 300 ha. Les RTG concernent les propriétaires de moins de 25 ha, et les engagent pour une durée minimale de 10 ans.

Nota bene :

Le CRPF de Corse accompagne, par l'animation, par le conseil forestier, par la formation et le regroupement, les propriétaires forestiers privés. Les gestionnaires forestiers à même de pouvoir accompagner par la suite les propriétaires forestiers privés dans la mise en œuvre de leur gestion travaillant sur la Corse sont :

- Un expert forestier agréé : Hubert Audeval ;
- La coopérative forestière SILVACOOP ;
- L'expert forestier agréé : Nicolas Luigi.

La coopérative Silvacoop est agréée sous le Haut Conseil de la Coopération Agricole sous le numéro 12116. Elle a une compétence sur les deux départements, pour ses 3 activités : gestion forestière, conseil et travaux, collecte-vente des produits, approvisionnements. Créée en 2013, avec 7 coopérateurs membres fondateurs, elle compte aujourd'hui une centaine de propriétaires. Elle est administrée par un conseil d'administration de 7 membres, et dirigée par un directeur, M. François MURACCIOLE. Celui-ci est également Gestionnaire Forestier Professionnel.

La dynamique de mise en œuvre de la gestion forestière en forêt privée est cependant faible, compte tenu notamment des caractéristiques et des contraintes de la forêt privée.

1.2 Des fonctions écologiques et sociétales exacerbées mais mésestimées

1.2.1 La biodiversité et les paysages

Les caractères insulaire, méditerranéen et montagneux de la Corse génèrent une diversité de milieux très riche dominée par la forêt et le maquis. Cette richesse a justifié des démarches de connaissance et de gestion qui couvrent une partie de l'île : environ 300 ZNIEFF couvrent près de 35 % du territoire régional (30% en moyenne à l'échelle française), le réseau Natura 2000 près de 16 % (12,9 % de la surface terrestre métropolitaine)...

Le réseau Natura 2000 (ZPS et SIC) couvre environ 112 000 ha d'espaces forestiers (voir également l'annexe dédiée à Natura 2000, p.140).

Cependant, les superficies des protections réglementaires sont très faibles : environ 15 % APB, Sites classés inscrits, ZPS, ZSC, réserves. De nombreuses espèces animales et végétales sont menacées de disparition ; une partie de ces espèces se situerait en milieu forestier, sans qu'une comptabilisation précise ne soit disponible.

1.2.1.1 La biodiversité en forêt

La forêt, constitue une réserve de biodiversité par les milieux qu'elle abrite, les espèces qui la caractérisent et les individus vivants qu'on y rencontre.

Ainsi, le mode de régénération de la forêt (naturel ou artificiel) a une incidence particulière sur la diversité génétique des peuplements forestiers. La forêt est composée d'espèces végétales qui offrent aux espèces animales une source de nourriture, une protection contre les facteurs climatiques, une protection contre la prédation et des lieux de reproduction.

En Corse, la biodiversité « ordinaire » qui peut être caractérisée par le nombre de types départementaux de formation végétale mesurés par l'IGN est la plus importante des régions de France (63 types en moyenne pour 2 départements).

La biodiversité « extraordinaire » a été relevée par les scientifiques qui ont relevé des espèces ou des habitats rares ou en voie de disparition. Cela s'est traduit par la mise en place de mesures réglementaires (arrêtés de biotope) ou des sites NATURA 2000.

1.2.1.1.1 Les espèces forestières remarquables

Les espèces animales et végétales forestières remarquables sont globalement les mêmes dans les trois sylvo-écorégions que compte la Corse.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Les 55 espèces animales et végétales forestières à enjeux sur le territoire sont présentées dans le Tableau 5 suivant, selon leur appartenance à un PNA et leur vulnérabilité au regard des activités.

Tableau 5 : espèces animales et végétales forestières remarquables en Corse

Nom de l'espèce	Vulnérabilité au regard des activités	Espèces sous PNA
Algyroides fitzingeri		
Antaxius bouvieri		
Caprimulgus europaeus		
Carduelis carduelis	Vulnérable	
Cettia cetti		
Crocidura suaveolens		
Cyrnotheba corsica		
Eptesicus serotinus	Vulnérable	PNA
Euproctus montanus		
Fabriciana elisa		
Genista tinctoria		
Huperzia selago		
Hyla sarda	Vulnérable	
Hypnophila remyi		
Juniperus thurifera		
Lanius collurio		
Lanius senator		
Lullula arborea		
Milvus migrans		
Milvus milvus		PNA
Miniopterus schreibersii	Vulnérable	PNA
Myotis bechsteinii		PNA
Myotis emarginatus	Vulnérable	PNA
Myotis nattereri	Vulnérable	PNA
Nyctalus leisleri	Vulnérable	
Oryctolagus cuniculus		
Ovis gmelinii		
Oxychilus adjaciensis		
Oxychilus amblyopus		
Oxychilus lathyri		
Oxychilus shuttleworthianus		
Passer montanus		
Pelophylax lessonae		
Pipistrellus kuhlii	Vulnérable	PNA
Pipistrellus pipistrellus	Vulnérable	PNA
Pipistrellus pygmaeus	Vulnérable	PNA

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Nom de l'espèce	Vulnérabilité au regard des activités	Espèces sous PNA
Platanthera algeriensis		
Plecotus austriacus	Vulnérable	PNA
Plecotus macrobullaris		PNA
Rhinolophus ferrumequinum	Vulnérable	PNA
Rhinolophus hipposideros	Vulnérable	PNA
Salamandra corsica		
Scotopteryx obvallaria		
Serinus serinus	Vulnérable	
Sitta Whiteheadi		PNA
Streptopelia turtur		
Sylvia melanocephala	Vulnérable	
Sylvia sarda	Vulnérable	
Sylvia undata	Vulnérable	
Tacheocampylaea acropachia		
Tacheocampylaea cyrniaca		
Tacheocampylaea raspailii		
Tadarida teniotis	Vulnérable	PNA
Testudo hermanni	Vulnérable	PNA
Zonites algeris		

Les principaux facteurs de risques pour la conservation des espèces sont, par ordre d'importance :

- Les incendies (la carte des incendies depuis 2006 est présentée en Figure 8,
- Les tempêtes,
- Les attaques d'insectes.

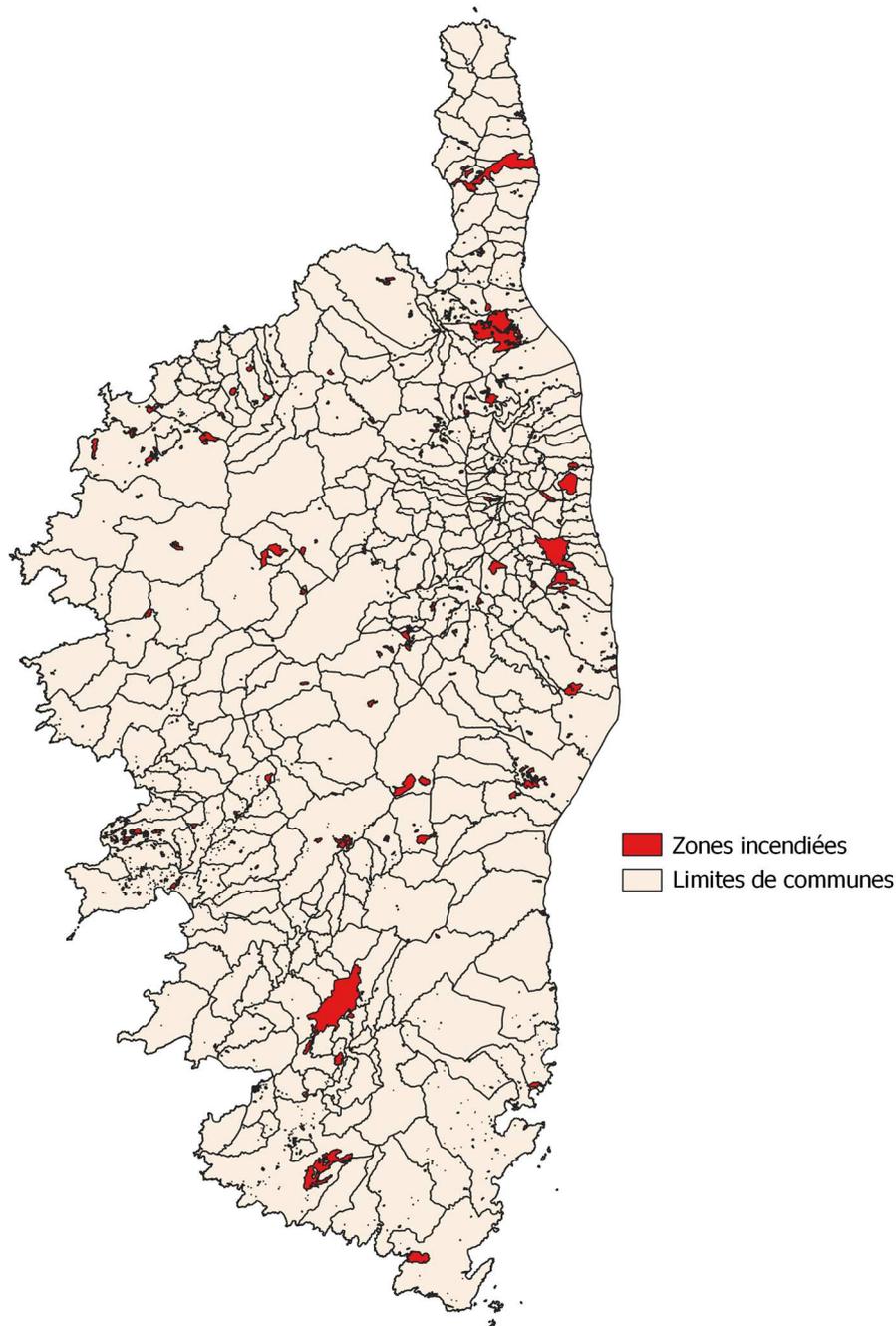


Figure 8 : carte des incendies depuis 2006

Ces phénomènes naturels ou induits par l'homme sont à surveiller de près dans les espaces boisés, en effet ils ont tendance à endommager gravement les habitats.

Pour ce qui est des interventions anthropiques (aménagement), il faudra prendre prioritairement en compte les espèces vulnérables et sous PNA. Cela comprend le maintien des continuités écologiques de leurs habitats et leur moindre dérangement sonore, surtout lors des périodes de reproduction.

1.2.1.1.2 Les forêts anciennes

Les forêts anciennes sont un indicateur « de valeur patrimoniale » (Dupouey *et al.* 2002 ; Augusto *et al.* 2003 ; Dupouey *et al.* 2007), car elle permettait le maintien d'une flore et d'une faune particulière (Hermy *et al.* 1999 ; Naman *et al.* 2013).

Un travail sur les forêts anciennes a été mené en Corse dans le cadre d'un partenariat OEC / WWF / CBNC en 2013. Les enseignements tirés de cette analyse sont présentés ci-dessous (Panaïotis *et al.* 2017).

En s'appuyant sur les cartes d'état-major (voir Figure 9), le programme forêts anciennes à haute valeur de conservation du Bassin Méditerranéen identifie 153 819 ha de forêt (dont 147 432 ha de forêts et 6 380 ha de « forêt pâturées », et 524 051 ha de « maquis, parcours »).

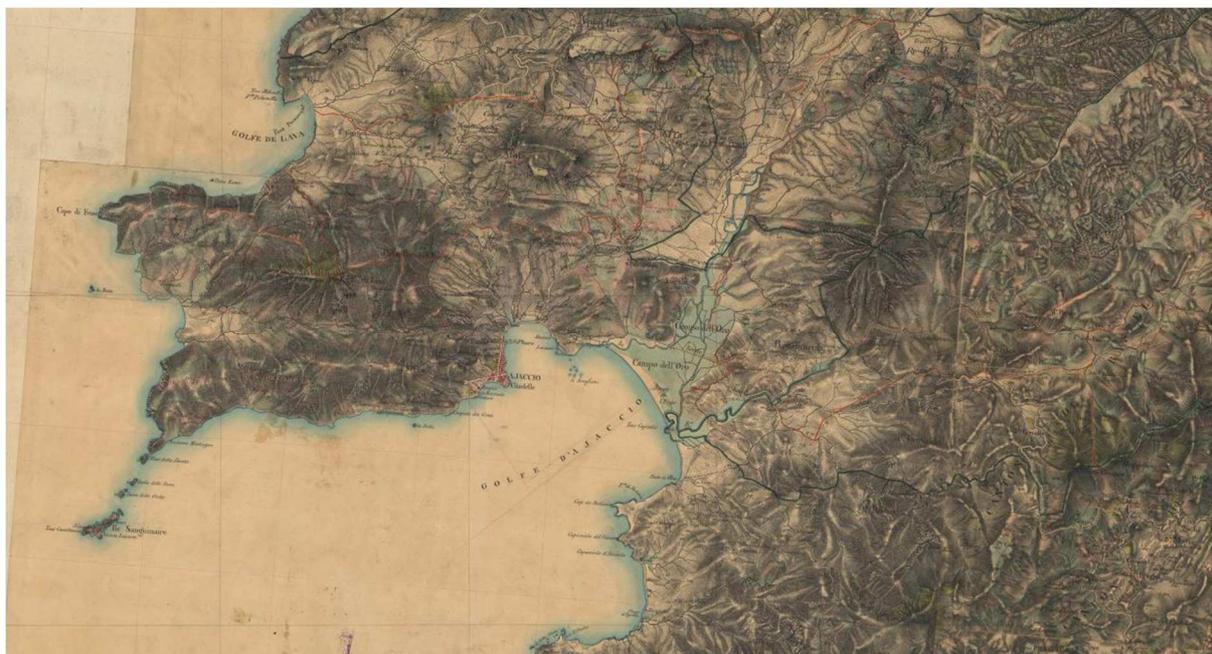


Figure 9 : extrait de la carte d'état-major de 1864-1866 (source : Géoportail)

Cette donnée, comparée aux couvertures actuelles de la forêt, permet d'identifier 80 085 ha de forêts actuelles qui se situent sur un espace déjà forestier en 1866. La Figure 10 illustre la localisation de ces forêts, selon les étages de végétation.

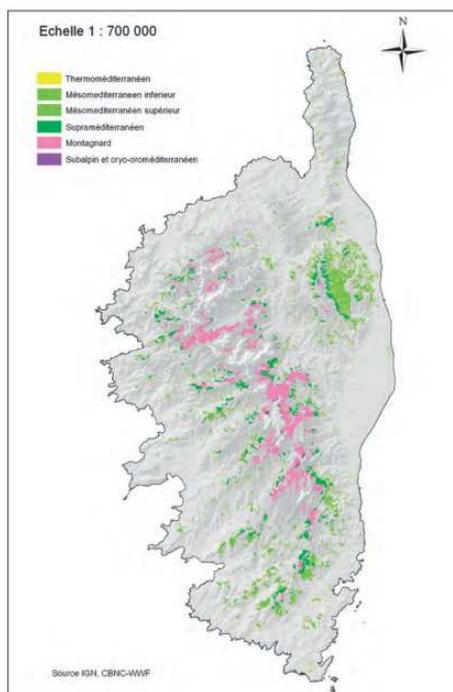


Figure 10 : Forêts présentes en 1864-1866 selon les étages de végétation (Panaïotis et al. 2017)

Enfin, des dispositions réglementaires permettent de protéger de nombreuses espèces. Ces interdictions strictes de destruction/perturbation des espèces concernent également la destruction/dégradation des habitats d'espèces animales protégées (Cf. articles L411-1 et 2 du code de l'environnement).

1.2.1.1.3 La protection des espaces forestiers

Sources : DREAL, UMS PatriNat

La Stratégie Aires protégées 2021-2030 évoque les objectifs nationaux suivant en termes de protection : 10 % du territoire sous protection forte et 30 % sous protection au total.

Les dispositifs correspondant aux différents niveaux de protection sont précisés à la Figure 11.

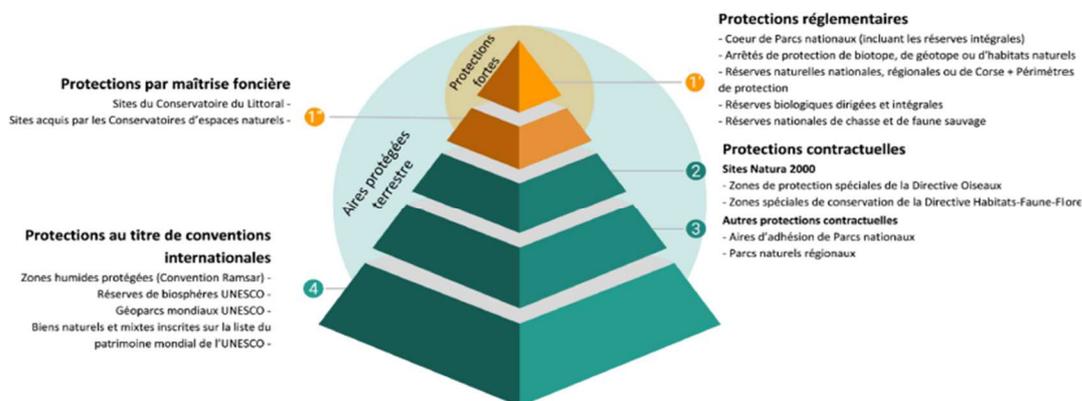


Figure 11 : outils aires protégées terrestres selon les types de protection gérés par l'INPN

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Au titre de la mise en œuvre de cette stratégie sur le territoire Corse, les pourcentages suivants peuvent être évalués :

- 4,4 % du territoire terrestre et 6,4% du territoire maritime sont sous protection forte
- 53,5% du territoire terrestre et 69,7% du territoire maritime sont sous protection globale

L'objectif en termes de protection globale est atteint mais pas pour ce qui est des protections fortes. Les types de milieux comportant des lacunes de ce type de protection sont les territoires agropastoraux, forestiers et maritimes.

Si l'on s'intéresse aux milieux forestiers, ceux-ci sont pour 4,7% sous protection forte, il faudrait donc protéger à hauteur d'au moins 5,3% soit environ 40 000 ha de forêts supplémentaires. De plus, en protégeant 40 000 ha de forêts, cela augmenterait de 4.6 % le territoire total terrestre sous protection forte. Ainsi, les 9% pourraient être atteint.

La mise en place d'une réserve ou de plusieurs réserves forestières gérées serait une réponse à cet enjeu. L'implantation d'un tel système de protection a été envisagée en évaluant les zones forestières à fort enjeu de biodiversité : il s'agit des forêts matures fermées anciennes. Le caractère ancien a été déterminé par le travail effectué par l'INRAE et commandé par l'OEC⁷ (voir également 1.2.1.1.2). Le caractère fermé provient de la BD Forêt IGN V2 adaptée pour la Corse (BD Forêt Corse).

A ces forêts ont été soustraites les surfaces ayant subi une perturbation, notamment causées par les incendies. Le résultat a été recoupé avec la carte de densité d'espèces animales et végétales à enjeux fondée sur la présence des espèces forestières qu'elles abritent. Les espaces identifiés sur la carte suivante (Figure 12) sont ceux où la mise en place d'une protection forte serait la plus intéressante selon un degré allant de 1 à 3.

Concernant les menaces autour de la conservation des espaces forestiers, elles peuvent être estimées récemment grâce au travail de l'INRAE. Cette étude a abouti à une détection des « coupes rases » par télédétection satellitaire ; on peut y voir en réalité les dégâts cartographiés causés par les tempêtes, les incendies ou encore les attaques d'insectes.

Le lien suivant donne accès à une présentation de cet outil de détection des coupes rases mis au point par l'INRAE : https://www.youtube.com/watch?v=S5IT3Y_MXz4

7

Panaïotis Christophe, Barthet Thomas, Vallauri Daniel, Hugot Laetitia, Gauberville Christian, Reymann Julie, O'Deye-Guizien Kevin, Delbosc Pauline. Carte d'état-major de la Corse (1864-1866). Occupation du sol et première analyse des forêts anciennes. In: *Ecologia mediterranea*, tome 43 n°1, 2017. pp. 49-64;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecmed.2017.2005>

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

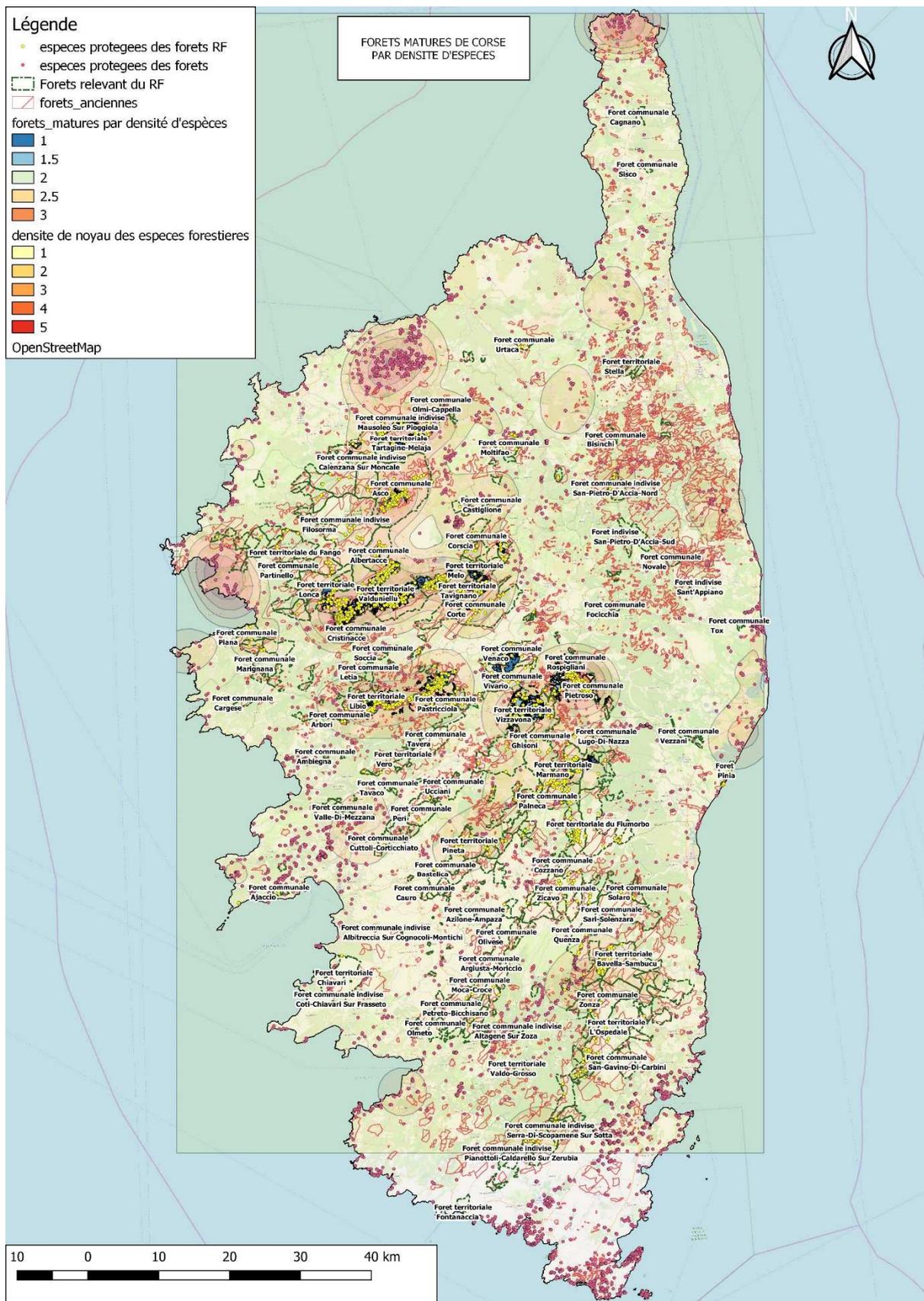


Figure 12 : carte d'estimation des espaces forestiers à enjeux de conservation

1.2.1.2 Les paysages

Source : SRA 2011, DREAL

« La Corse est l'île méditerranéenne la plus boisée et ses forêts impriment leur marque sur le territoire » (DRAAF, 2000). Partie intégrante du patrimoine insulaire, les paysages forestiers participent fortement à l'attrait touristique de la Corse. Ils sont ainsi un atout pour son développement. D'ailleurs, la préservation des paysages est mise en avant dans plusieurs documents-cadres, comme les ORF ou la charte du PNRC.

Au cours de leur évolution la plus récente, le maquis et la forêt ont progressé aux dépens des anciennes terrasses de culture, tandis que l'urbanisation grignotait le littoral. La qualité et la diversité des paysages de la Corse sont les éléments déterminants de l'attractivité qu'elle exerce sur les touristes (enquête de l'agence du tourisme de la Corse en 2009), le caractère de ses villages étant le second critère cité.

Si de façon générale, les paysages forestiers corses sont liés aux caractéristiques des zones de montagne méditerranéennes en contexte insulaire, les paysages corses sont variés. En effet, la végétation corse présente une grande diversité et il n'est pas rare de trouver une exceptionnelle variété sur une faible superficie.

Une typologie des paysages corses a été mise au point (Desurmont, 2003). Permettant d'assurer une uniformité de langage pour décrire un paysage externe selon ses caractéristiques principales et son évolution possible, elle pose les bases de l'adéquation des interventions avec le type de paysage.

Le paysage présente un enjeu globalement moyen à fort et ponctuellement très fort. La sensibilité paysagère est donc un élément à prendre indéniablement en compte dans la majorité des forêts insulaires.

Les pourtours de village représentent un enjeu de la politique menée sur le patrimoine paysager : ces secteurs sont le lieu notamment d'application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD, rôle de préservation des forêts et de la sécurité des personnes et des biens) mais également des secteurs où se trouvent des vergers traditionnels et châtaigneraies. Ce sont des éléments identitaires marquant la culture corse.

Certains sites touristiques majeurs comme les Calanques de Piana, les Aiguilles de Bavella, ont une forte composante boisée, la forêt participant à la qualité paysagère des sites.

Sur le plan social, les coupes à blanc réalisées sur de trop grandes surfaces visibles suscitent parfois des inquiétudes de la population ou des touristes, par l'image qu'elles véhiculent. Ce type de sensibilité illustre l'importance du couvert boisé dans le paysage et l'attention qui doit y être portée.

1.2.2 L'accueil du public

Sources : PADDUC, SRGS 2006, SRA 2011

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Au même titre que l'ensemble de la forêt méditerranéenne, la forêt corse se caractérise par une mise en valeur importante de ses fonctions non productives. Elles jouent un rôle essentiel pour le bien-être de la population insulaire ou touristique.

Qu'il s'agisse de la qualité des paysages, de l'offre d'espaces ludiques aux promeneurs, aux randonneurs, aux chasseurs..., la forêt offre des services directs et indirectes majeurs, la plupart non marchands. Ces services sont pour la plupart, difficilement quantifiables, tout comme les emplois et les recettes générés.

Cette politique d'accueil du public est partagée entre différents acteurs : Collectivité de Corse, Communes forestières, EPCI, Comité de massif, PNRC, Agences et Offices tels l'ATC....

L'économie de la Corse est fortement marquée par le tourisme saisonnier ; elle représenterait environ 12 % du PIB et son poids est en constante augmentation (source DREAL).

Si une grande partie du tourisme est liée au littoral qui concentre une grande partie de l'offre d'hébergement, la randonnée est l'une des demandes des visiteurs de l'île. Les réseaux de randonnée, et son emblématique GR 20, croisent la forêt à plus d'une occasion.

Une enquête réalisée en 2007 par l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) montre que sur les 2 millions de touristes interrogés, 60,5 % déclarent venir en Corse pour profiter à la fois de la mer et de la montagne et 4,7 % (soit 100 000 touristes) pour la montagne uniquement. Les forêts corses proposent en effet des paysages majestueux et un cadre naturel frais et ombragé appréciable en période estivale.

La forêt n'est pas directement à l'origine de la demande touristique, elle contribue à la qualité des paysages et leur attractivité. La forêt fait donc partie des espaces récréatifs et accueille tant les touristes, que la population locale.

Avec le développement du tourisme vert, de plus en plus d'initiatives sont prises pour ouvrir des chemins et sentiers de randonnées au sein des forêts privées. Sources de revenus et d'emplois dans les régions rurales, les activités liées à l'accueil du public dans les massifs forestiers sont susceptibles de contribuer de façon significative à la revitalisation de l'intérieur de l'île. Elles sont perçues comme particulièrement bien adaptées à la forme de tourisme à encourager en Corse (rééquilibrage mer – montagne). Elles se développent sur les forêts privées comme publiques ; les propriétaires privés y sont de plus en plus associés, via les infrastructures de vente directe notamment.

Théoriquement, les itinéraires de randonnée doivent figurer dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ou alors faire l'objet de convention de passage avec ces propriétaires. Dans le cas contraire, il y a un risque juridique pour toutes les parties prenantes. S'agissant de la Haute-Corse, le PDIPR n'était pas encore finalisé au moment de la fusion des Collectivités en Collectivité unique.

Certains sites des forêts publiques de Corse sont très fréquentés, surtout en période estivale, mais aussi en avant et arrière-saison. On citera notamment les forêts suivantes, fréquemment citées par les guides touristiques : FT Bonifatu, FC Asco, FT Valdu Niellu, FT Aitone, FC et FT Piana, FC Corte (Restonica), FT Vizzavona, FT Coscione, FT Bavella et FT Ospedale.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

En effet, plusieurs comptages estivaux de véhicules sur diverses forêts touristiques ont montré des fréquentations moyennes de l'ordre de 150 véhicules par jour à midi pour les sites les plus fréquentés, avec des maxima dépassant les 250 véhicules simultanément.

Les sentiers de randonnées en plusieurs étapes, qui traversent quantité de forêts publiques et privées sont eux aussi très prisés, comme le montrent les chiffres suivants.

Tableau 6 : Fréquentation des sentiers de plusieurs étapes pour l'année 2007 (source SRA 2011)

Sentier	Nombre de randonneurs par an	Période de plus forte fréquentation
GR20	15 000	Juin à septembre (environ 90% de la fréquentation)
Mare e Monti	4 000 à 5 000	Mai - juin et septembre - octobre
Mare a Mare Sud	4 000	Avril à septembre
Mare a Mare Nord	1 500	Avril à septembre
Mare a Mare Centre	1 000	Avril à septembre

Des comptages réalisés en 2019 font état de près de 30 000 randonneurs par an sur le GR 20.

Parallèlement, le PNRC observe une hausse très significative depuis les dernières années des promeneurs à la journée sur des parties de ces grands sentiers ou sur des petits sentiers locaux (Mortini, comm. pers, 2008).

La fréquentation des forêts est très hétérogène, d'une part, en matière de saisonnalité, puisque parallèlement à l'arrivée massive des touristes estivaux dans l'île, la fréquentation des forêts est plus importante en été, d'autre part en matière de type de public (en lien avec l'activité pratiquée). Le tableau suivant détaille la fréquentation en adéquation avec l'activité.

Tableau 7 : Fréquentation en forêt corse selon les saisons et l'activité

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Type d'activité	Type de forêt	Fréquentation			
		Mai - Juin	Juillet - Août	Sept - Octobre	Novembre à Avril
Grande Randonnée (GR20, Mare à mare, mare e monti)	Montagne, Moyenne Montagne	+++	+++	++	ε
Petite randonnée (balades familiales)	Grands sites et forêts équipées	+	+++	+	0
Promenade, footing	Péri-urbaines	++	+	++	+
Ski (piste, fond et ski de randonnée), raquettes	Montagne	0	0	0	+
Escalade	Tous les sites équipés	+	++	+	ε
Canyoning, sports d'eaux vives	Tous les sites équipés	++	++	ε	0
Baignade	Moyenne Montagne	ε	+++	0	0
Cyclisme		ε	++	ε	ε
VTT		+	++	+	+
Équitation		ε	++	ε	ε
Pêche		+	++	0	0
Chasse		0	0	+++	++
Sports mécaniques (quad, 4x4, trial)		?	?	?	?
Via Ferrata, Parcours acrobatiques dans les arbres	Tous les sites équipés	ε	++	ε	0
Visite du site (panorama)	Grands sites	++	+++	++	ε
Cueillette (champignons, myrtes, arbouses...)	Péri-urbaines	ε	0	+	ε
Villégiature	Hameaux en forêt	ε	++	ε	0

La pénétration en forêt peut générer cependant des problématiques de sécurité, liés aux risques d'incendies, à l'entretien des sentiers et de leur équipement, à la faune. Il augmente également l'aléa incendie (risque induit), le dérangement des espèces, de la pollution, des conflits d'usages....

La méconnaissance des activités motorisées en forêt, notamment, doit questionner. La pratique de ces activités est encadrée par différentes réglementations. Les véhicules tout terrain bénéficient, de façon inappropriée souvent, des pistes forestières ou DFCl.

L'utilisation des espaces forestiers se faisant sous différentes formes et n'ayant pas les mêmes impacts et bénéfices pour les milieux et gestionnaires, la gestion et la planification de ces utilisations est une nécessité.

C'est l'une des prérogatives des PDIPR de structurer l'accueil du public.

1.2.3 La chasse

Source : SRA-2011

La chasse constitue une forte tradition villageoise, créant du lien social. La pratique de la chasse se fait essentiellement dans le cadre formalisé des sociétés et associations de chasseur. Cependant le braconnage reste une pratique existante contre laquelle il faut lutter, notamment quand elle touche les espèces protégées.

La chasse au gros gibier ne concerne que le sanglier (*Sus scrofa*). Plus des deux tiers des 16 495 détenteurs de permis pratiquent cette chasse en grande majorité à tir et en battue. Cinq cents équipes de battue sont estimées pour l'ensemble de la région Corse (Maupertuis et al., 1999).

D'autres espèces sont également chassées, dans une moindre mesure, avec des chiens d'arrêt si nécessaire : la perdrix rouge, la bécasse et les oiseaux d'eau.

La pratique de la chasse se confronte elle aussi aux problématiques foncières en Corse et à la fermeture des milieux. La création des associations de chasse agréées communales ou intercommunale est en progression et à encourager. Les chasseurs se regroupent, particulièrement pour le sanglier (*Sus scrofa*), en sociétés de chasse.

Enfin des conflits d'usage sont recensés avec les autres utilisateurs, mais en nombre et en gravité limitée.

Le cerf Corso-Sarde, le plus petit des cerfs élaphe, a été réintroduit en Corse à partir de 1985 depuis la Sardaigne. Il fait partie des espèces protégées au niveau européen (bien que toujours par reconnu comme espèce protégée nationale) et n'est à ce titre pas chassable. Une population de plus de 2000 individus cause des dégâts surtout aux cultures agricoles, mais sans véritable recensement ni compensations. Le statut du cerf n'étant pas clair à l'échelon national, aucune compensation ne peut être engagée. En matière de régénération forestière, c'est davantage la dent du bétail que celle du cerf qu'il faut pouvoir maîtriser aujourd'hui. Une étude dans l'Alta Rocca est lancée en 2021 notamment sur le régime alimentaire du cerf.

1.2.4 Le pastoralisme en forêt

Sources : SRA 2011, étude SODETEG, CGAAER 1980

1.2.4.1 Historique du sylvopastoralisme

Les pratiques agricoles modernes en Corse sont beaucoup moins diversifiées qu'autrefois. Les pratiques anciennes permettaient un maintien relativement durable des milieux. La mutation des systèmes agraires vers le système actuel associé à des exodes massifs a entraîné le déséquilibre encore constaté aujourd'hui à l'échelle des paysages : la fermeture des milieux. Depuis 1990, l'augmentation de la Surface Agricole Utile est due à l'augmentation concomitant des Surfaces Toujours en Herbe (STH) ou assimilées (maquis) et des surfaces pastorales ligneuses.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Le pastoralisme constitue l'un des fondements de l'identité insulaire. Occupant les espaces les plus accidentés et les moins accessibles de l'île, le pastoralisme, méthode associée à l'élevage ne permet plus à lui seul le maintien des milieux ouverts. Le recours au feu permet de maintenir cette ouverture mais induit, lorsqu'il n'est pas maîtrisé, un appauvrissement progressif des milieux pastoraux et des dégâts sur les milieux forestiers, sans parler du risque pour la population. Deux types de pratiques sont actuellement observés : l'usage du feu maîtrisé par les sapeurs forestiers et pompiers (technique du brûlage dirigé), au bénéfice des éleveurs, et l'usage non autorisé et non maîtrisé qui peut occasionner les dégâts. Ce type de brûlage est cependant très rare en forêt ; la forêt est impactée par ces feux pastoraux non maîtrisés.

Pour améliorer le pâturage, et pallier l'appauvrissement de l'appétence des milieux ouverts, les parcours des troupeaux sont orientés en complément des espaces herbacés vers des milieux ligneux permettant une apparition plus tardive des ressources fourragères ou les peuplements forestiers apportant des compléments alimentaires : glands, châtaignes.

Cette imbrication fonctionnelle entre les espaces pastoraux et les milieux forestiers a justifié la construction d'un zonage agro-sylvo-pastoral par la DRAAF (étude de la SODETEG 1982). L'étude fait état d'une véritable interaction entre le pastoralisme et certains types forestiers sur certains secteurs : « la forêt peut être classée en forêt de protection-production (bois d'œuvre de résineux) et en forêt parcours : bois de chauffage des feuillus sempervirents, glands et châtaignes utilisées pour l'engraissement de porcs, châtaignes récoltées par les habitants des villages... »

Cette étude SODETEG met en évidence les bases du sylvopastoralisme. C'est dans les années 1980 que la prise en compte des interactions entre forêt et pastoralisme est posée, alors que les espaces forestiers méditerranéens connaissent une période de mutations profondes, conséquences de l'exode rural et de la « modernisation » des filières, mais aussi de politiques de planification forestière peu adaptées au contexte méditerranéen (Guérin, 2008 ; Fesquet, 2006 ; Meuret *et al.*, 1995).

La réhabilitation du sylvopastoralisme en tant que fonction des forêts méditerranéennes a recommencé à s'affirmer, par le biais, dans un premier temps, des capacités de débroussaillage des herbivores en vue de la prévention des incendies.

Bien que susceptible de répondre à un contexte économique et social nouveau (tel que la demande actuelle de communes forestières de moyenne montagne de Corse), le sylvopastoralisme moderne reste néanmoins une opération complexe à adapter au cas par cas à chaque ensemble forestier (Étienne *et al.*, 1994).

1.2.4.2 Avantages et inconvénients du sylvopastoralisme

Source : SRA-2011

Le développement du sylvopastoralisme doit faire face à l'un des handicaps majeurs dont souffre la Corse : le foncier et les difficultés de contractualisation qui en découlent (identification du propriétaire et nombre de propriétaires concernés). La méconnaissance de cette technique auprès des propriétaires forestiers comme des éleveurs eux-mêmes, justifie les travaux de l'ODARC et du CRPF notamment.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Le sylvopastoralisme peut présenter des impacts négatifs sur la forêt :

- Sur la flore et la régénération naturelle par abrouissement
 - Très fort sur les essences feuillues et le sapin, car leur degré d'appétence est très élevé et les semenciers sont en nombre très limité dans les forêts de montagne ;
 - Potentiellement localement dommageable sur les résineux quand la régénération et le sous-bois sont rares ou quand la zone est fortement stabulée avec des risques de tassement des sols, de déchaussement racinaire (sensibilité du châtaignier) et de propagation des maladies (encre, ...) ;
 - Localement dévastateur sur les rejets de souche quand la pression d'abrouissement est trop forte et continue sur plusieurs saisons, hypothéquant ainsi tout traitement en taillis. Sur ce point, tous les ruminants sont concernés ;
 - Pour les gaulis et les bas perchis feuillus à faible densité, les bovins représentent une menace grave (bris de tige pour accéder au houppier) ;
- Sur les milieux et espèces sensibles : en Corse, ce sont essentiellement les zones humides qui sont touchées par la sur-fréquentation des animaux domestiques, en observant toutefois que ce sont les porcins qui peuvent occasionner les dégâts les plus sérieux ;
- Dans le cas où des surcoûts financiers sont imposés pour protéger la régénération, la protection des plants (individuelle ou par exclos) peut poser des difficultés techniques et ne garantit pas de façon certaine le résultat (bris des tuteurs, ouverture ou destruction des exclos) ;
- Pollution organique des captages : la présence de bétail dans les zones de captage peut être source de pollution bactériologique (cadavres, excréments), de pollution organique (surdensité) ou de dégâts ;
- Dans les zones à fréquentation organisée les dangers encourus par le public sont trop souvent mésestimés alors que le risque d'accident grave existe. La responsabilité du propriétaire ou du concessionnaire peut alors être recherchée. Taureaux et cochons sont les principaux facteurs de risques.

Le sylvopastoralisme maîtrisé présente néanmoins de nombreux atouts dont le principal est l'effet extrêmement positif de l'abrouissement sur la régulation et le ralentissement de la croissance des sous-étages, dans le cas d'une utilisation respectant les capacités d'accueil du milieu (nécessitant de réaliser au préalable, des diagnostics pastoraux). Cet abrouissement facilite les interventions sylvicoles futures et réduit les coûts des travaux forestiers d'entretien. L'impact est donc indirectement positif pour la défense des forêts contre l'incendie

En fonction des objectifs fixés, d'autres impacts positifs peuvent être observés :

- Sur la combustibilité du milieu : en fonction du type de ruminant et de la pression de pâturage, la croissance du sous-bois peut être fortement ralentie. Les caprins excellent dans ce domaine ;

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Sur le maintien de milieux ouverts : pâturage et piétinement peuvent contribuer à maintenir certaines zones ouvertes, favorisant en cela le maintien de certaines espèces auxquelles des valeurs ont été attribuées (flore rare, cynégétique) ;
- Sur la régénération naturelle : le foussement des porcins en retournant les humus épais et acides des bois de résineux peut localement favoriser l'implantation des semis, à condition toutefois qu'il ne perdure pas sur plusieurs saisons ;
- Sur la fertilisation des sols et augmentation de certaines niches trophiques (entomofaune essentiellement) par apport de fèces.

1.2.4.3 État des lieux des pratiques sylvopastorales actuelles

Sources : SRA-2011, PEFC 2010, DRAAF 2020, ONF 2020

Le croisement des informations entre la couche BD forêt v2 de l'IGN et les données du RPG 2018 permet d'appréhender l'activité pastorale en forêt. Le détail de cette analyse est présenté en annexe.

Il ressort de cette analyse que les surfaces forestières suivantes sont concernées par le RPG 2018 (potentiellement parcourues par les troupeaux) :

- 127 565 ha de forêt privée,
- 21 923 ha de forêt publique.

L'ONF dénombre de son côté 1325 ha pour 11 forêts territoriales, et 2209 ha pour 11 forêts communales, faisant l'objet de conventions pluriannuelles ou concessions de pâturage en bonne et due forme.

Les chiffres précédents mettent en évidence un écart important entre les surfaces déclarées fréquentées par le bétail et celles faisant l'objet d'un accord formel entre propriétaires et éleveurs.

Mais la présence de bétail dans les forêts corses est extrêmement variable. Les gestionnaires forestiers ne disposent pas de données fiables sur les superficies en estive et les charges en animaux dans les terrains relevant du régime forestier. De même, la réglementation du Code Forestier est très souvent méconnue par les parties prenantes.

En outre, ces enjeux pastoraux dépassent les limites administratives des forêts. Les données nécessaires à une gestion pastorale efficace sont encore inexploitées.

Dans le contexte économique et agricole de la dernière décennie, on constate que le mode d'élevage ovin et caprin présente généralement une forte aptitude à l'intégration dans la gestion forestière, justifiant l'intérêt de faire évoluer la réglementation en forêt. A contrario, mis à part quelques cas isolés, la présence de bovins et de porcins en forêt s'avère généralement plus difficile à réguler et à organiser.

Dans sa politique forestière votée en 2016, la Collectivité Territoriale de Corse a fait de la « réhabilitation des espaces sylvopastoraux » l'un de ses axes principaux d'intervention. En ce sens, des adaptations des méthodes dans la gestion forestière ont été effectuées (séries pastorale et sylvopastorale).

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Ces démarches nécessiteraient un retour d'expérience pour apprécier l'impact réel de la mesure et la plus-value apportée. Des aménagements forestiers intègrent d'ores et déjà le pastoralisme dans leurs choix de gestion (FT du Coscione en 2003 ; FT de Rospa Sorba en 2006 ; FT de Pineto en 2008). Des améliorations dans la prise en compte du pastoralisme en forêt restent cependant à apporter par la concertation entre parties prenantes, l'acquisition de données utiles et la création d'itinéraires techniques spécifiques.

Le pastoralisme prend donc toute sa place en tant qu'objectif de gestion parmi les autres, à la suite de l'analyse des enjeux et des contraintes. Il nécessite cependant de mettre en place des outils de gestion (itinéraires techniques) pour pérenniser l'activité (le pastoralisme) et le milieu (la forêt).

La Coopérative forestière SYLVACOOP (ou A SILVA) propose à ses propriétaires adhérents la recherche et la mise en place de solutions sylvopastorales. Sous leur médiation, les relations entre propriétaires et éleveurs peuvent être contractualisées, chaque fois que cette possibilité peut être envisagée de façon pérenne autant d'un point de vue sylvicole et agricole, que d'un point de vue économique pour les parties et d'un point de vue environnemental.

Les actions sylvopastorales initiées par SYLVACOOP contribueront au développement de ces pratiques contractuelles, utiles et nécessaires pour une meilleure visibilité de l'utilisation concertée des espaces forestiers à la fois par les agriculteurs que les forestiers.

La pratique et le développement du sylvopastoralisme pourrait s'appuyer davantage sur la dynamique engagée pour le développement des Associations Foncières Pastorales (AFP). En organisant l'usage du foncier pour installer des jeunes agriculteurs ou conforter les exploitations existantes, les AFP peuvent permettre la mise en œuvre des actions de gestion d'estives, voire l'ouverture ou la reprise de dessertes forestières... Elles permettent également de passer des conventions pluri-annuelles d'exploitation ou de pâturage.

L'Association Foncière Pastorale, si elle peut faciliter l'amélioration du pastoralisme et de ses territoires, n'a pas vocation à établir la gestion durable des forêts. Cette gestion se doit de répondre notamment au Code Forestier et au code Civil et spécialement à l'expression d'une représentativité particulière des propriétaires forestiers pour sa définition et sa mise en œuvre. Les problématiques foncières restent un frein important à la gestion forestière durable qui nécessite une difficile articulation des contextes et des outils (PSG concertés, Associations Syndicales Libres, Associations Syndicales Autorisées,...).

La Corse compte une fédération des 15 AFP constituées, regroupant 6 562 propriétaires et 21 500 ha, comme illustre la Figure 13. Treize AFP seraient en projet regroupant 7816 propriétaires et représentant 33 730 h. De plus, 14 ASL sont actives et regroupent 375 propriétaires pour 845 ha.

ASSOCIATIONS FONCIERES DE PROPRIETAIRES

Communes concernées par une démarche d'organisation du foncier



1 Fédération des AFP
15 AFP constituées : 6 562 propriétaires, 21 500 ha
13 Projets d'AFP (dont 6 déposés à la DDTM) : 7 816 propriétaires concernés, pour 33 730 ha
14 ASL actives : 375 propriétaires, 845 ha

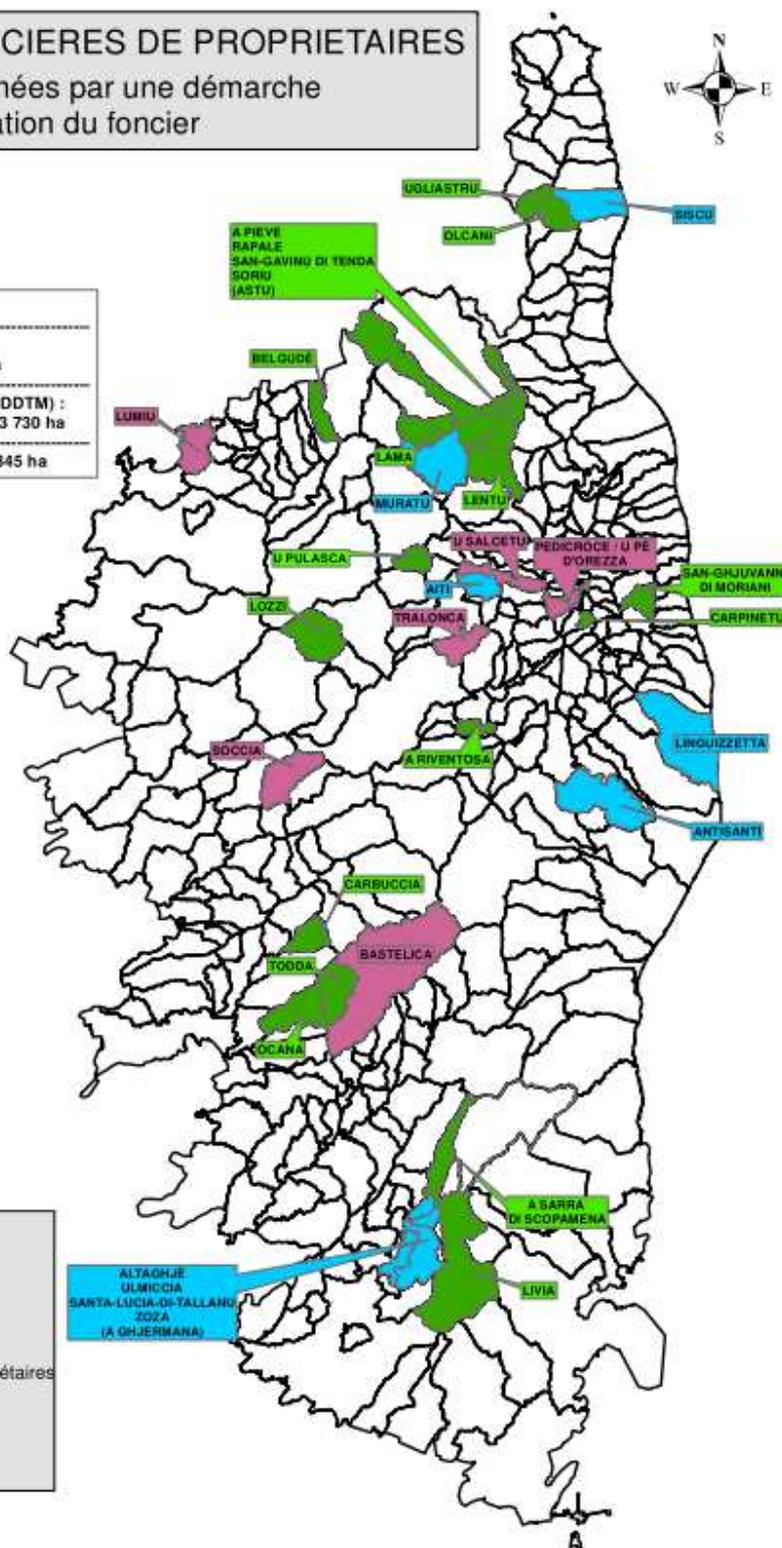


Figure 13 : associations foncières de propriétaires

1.2.5 L'eau, le sol et le carbone

1.2.5.1 La filtration de l'eau

Le rôle des forêts dans la production d'une eau potable de qualité a fait l'objet de nombreux travaux. Le CNPF a produit une brochure qui détaille et quantifie l'intérêt de la présence d'un couvert forestier dans la production d'une eau de qualité : limitation de la turbidité, ralentissement et rétention de l'eau, diminution des teneurs en nitrates...

La pérennité du couvert forestier est un enjeu répondant directement à cette thématique. Sa gestion est également un enjeu afin que le couvert forestier n'entraîne pas la fermeture et donc la destruction des zones humides, naturellement (boisements spontanés) ou artificiellement (plantations).

1.2.5.2 Le maintien des sols et de leur qualité

En zone méditerranéenne et notamment en Corse, les terrains sont soumis à des pluies de type torrentiel et à des vents forts. Le couvert végétal et forestier constitue un manteau protecteur pour les sols. Il permet de limiter l'érosion torrentielle, les éboulis, les départs d'avalanche et aide à la fixation des dunes littorales soumises aux vents. Le sol est également un important lieu de stockage du carbone (voir également partie suivante) ; le sol forestier contiendrait plus de carbone que n'en contient la biomasse forestière (source : GIEC, 2001).

La forêt participe à la régulation du régime hydrique, en particulier sur les pentes longues et fortes en répartissant, grâce à sa composition en différentes strates (arborée, arbustive, muscinale et herbacée), la pluie en gouttelettes diminuant par là son énergie érosive. La forêt peut aussi aller jusqu'à absorber 20% de la pluie incidente. Enfin, le système racinaire des arbres intervient pour maintenir les terrains instables et favoriser la pénétration de l'eau dans le sol.

Les boisements rivulaires jouent également un rôle dans le maintien des rives des cours d'eau. Ces boisements constituent des continuités écologiques spécifiques à ces milieux. Toutefois, les ripisylves non gérées sont susceptibles de provoquer des embâcles et limiter la continuité longitudinale des cours d'eau.

En Corse, certaines zones mises à nu souffrent d'une érosion éolienne forte qui peut rendre difficile la reconquête forestière comme l'illustre le désert des Agriates ou le cours du Liscu qui présente les faciès d'érosion forte en amont en raison de la destruction du couvert de maquis par les feux répétés et les faciès de sédimentation consécutifs à l'aval, à son estuaire.

Enfin, la gestion des rémanents a une incidence sur la fertilité des sols (cf. guide⁸ ADEME sur les rémanents notamment et projet RESOBIO⁹). L'ADEME préconise des itinéraires de récolte des rémanents adaptées à la fertilité des sols, les branches et le feuillage comportant une fraction d'éléments minéraux plus importante que le tronc habituellement exploité.

Si l'exportation des rémanents ne semble pas être un sujet problématique lié à l'exploitation forestière corse, il est préconisé de « conserver une biomasse suffisante de rémanents en forêts (biodiversité, sols, érosion) ». Des modalités de traitement des rémanents (sans pour autant les exporter de la parcelle) sont pratiquées pour des raisons de DFCI (broyage ou dispersion), phytosanitaire, paysagère ou sociétale.

1.2.5.3 La fixation du carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) estime que le secteur forêt-bois constitue un secteur stratégique pour la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle donne ainsi des orientations stratégiques pour la filière forêt bois, se résumant comme suit, de manière non exhaustive :

- Assurer la conservation et le renforcement des rôles de puits et stocks de carbone des forêts par la gestion forestière, en développant les surfaces boisées et les préservant du défrichement ;
- Augmenter la récolte de bois pour faciliter les effets de substitution et de stockage, en privilégiant les usages du bois à longue durée de vie et l'amélioration de l'efficacité énergétique du bois énergie.

L'un des aspects de la stratégie concerne le stockage du carbone dans le sol forestier ; il est donc directement lié au paragraphe précédent. Enfin la SNBC soutient les circuits courts et la substitution du bois dans la construction traditionnelle, étant moins générateur de CO₂.

En Corse, compte tenu du taux de couverture boisée important, peu de travaux de boisement sont à envisager, la régénération naturelle fonctionnant très bien.

L'utilisation du bois d'œuvre pour la construction fait l'objet d'une attention particulière (voir orientations) qu'il convient d'accompagner et de suivre.

Le Label Bas-Carbone (LBC) lancé en 2019 par le gouvernement, permet de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre notamment en forêt, sur la base actuelle de trois

8 ADEME, La récolte raisonnée des rémanents en forêt : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

9 ADEME, projet RESOBIO : Gestion des rémanents forestiers : préservation des sols et de la biodiversité, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/resobio-2-rapport-final-2014mars.pdf>

méthodes (itinéraire techniques), justifiant d'un bilan carbone amélioré par rapport à une situation de référence.

Le marché de la compensation carbone a séduit certaines entreprises corses mais les sites de compensation affichés par ces entreprises semblent être situés hors de l'île voire à l'international, à l'exception de Corsica Ferries, qui affiche 5 producteurs soutenus dans le cadre du projet « Forêt Corsica Ferries » à travers des projets agroforestiers.

1.2.6 Des enjeux environnementaux et sociétaux déterminants

Les services environnementaux et sociétaux des forêts corses sont multiples : biodiversité, eau, sol, carbone, paysage, chasse, accueil du public pour la récréation, randonnée, pastoralisme... Le maintien de ces services et des fonctions associées est lié à la pérennité des espaces forestiers et à leur qualité. Le dérèglement climatique accentue les risques de destruction des milieux naturels et forestiers (dépérissement, risque d'incendie...). La préservation de ce capital environnemental est donc une préoccupation majeure en Corse.

En s'appuyant sur les apports de l'évaluation environnementale du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC), les enjeux environnementaux peuvent être formulés comme suit et sont présentés en annexe, au § 5.6.4:

- La lutte contre les risques et le réchauffement climatique
 - Prévention et meilleure résilience de la forêt au risque incendie et au réchauffement climatique ;
 - Maintien du rôle protecteur des forêts dans la lutte contre les risques (ruissellement, l'érosion et les inondations) et le réchauffement climatique (optimisation de la fonction puits de carbone de la forêt et des produits bois).
- La conciliation entre les besoins du développement insulaire et la préservation de la ressource et la qualité des écosystèmes forestiers :
 - Développement de la gestion durable des peuplements forestiers ;
 - Au sein des forêts, concilier les usages : exploitation forestière, équilibre sylvopastoral, défrichement en zone de montagne, tourisme, etc ;
 - Lutte contre l'artificialisation des terres ;
 - Développement du bois énergie en lien avec la préservation des écosystèmes forestiers et la valorisation des déchets bois (économie circulaire) ainsi que la qualité de l'air
- Préservation de la biodiversité liée aux forêts
 - Maintien des mosaïques d'habitats intra-forestiers et préservation des continuités inter et intra-forestières, en lien avec les espèces qu'elles abritent et les paysages qu'elles sous-tendent ;

- Maintien de la qualité des sols pour des écosystèmes forestiers robustes et gérés durablement ;
- Prévention de la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

La prise en compte de ces enjeux dans le présent PFBC se fait dans les parties « stratégie » et « orientation ».

1.3 Fonction production de liège et d'autres produits non ligneux

Les ressources non ligneuses sont relativement diversifiées en Corse, notamment compte tenu que la diversité des forêts est plus large que dans les autres départements continentaux.

1.3.1 Le liège : les promesses d'une filière

Source : rapport conseil exécutif sur la filière liège non bouchonable

Le liège est une filière à part entière en Corse, qui n'est pas présente sur tout le territoire mais qui fonctionne relativement bien ; la Corse dispose d'une ressource conséquente (c'est la deuxième région subéricole de France après le Var) et le marché est relativement dynamique : la demande en produits bio-sourcés (dont font partis les différents produits issus du liège : panneaux, granulés) est croissante.

L'exploitation du liège est peu courante en forêt publique, et bien plus importante en forêt privée, grâce notamment aux actions menées par la coopérative A Silva.

Deux qualités de lièges sont habituellement considérées : le liège destiné à la fabrication des bouchons, et le liège « non bouchonable », qui représente 90 % de la ressource liège de Corse à ce jour, après de nombreuses années sans exploitation.

Lorsqu'elles sont régulièrement exploitées, les suberaies offrent des paysages forestiers parmi les plus originaux du bassin méditerranéen. Considérées comme un des biotopes les plus riches d'Europe, avec des paysages stables dans le temps, les suberaies gérées, et dans lesquelles le sous-bois est maîtrisé (puisqu'elles ne limitent pas naturellement le sous-bois, contrairement aux yeuseraies par exemple), constituent une barrière efficace à la désertification et aux risques d'incendies qu'elle induit.

Les suberaies constituent des espaces multifonctionnels dits « agro-sylvo-pastoraux » où les activités de levée du liège, d'exploitation du bois de chauffage par traitement du sous-bois et de la végétation concurrente, de pâturage et d'accueil des publics (promenade, cueillette des champignons, chasse...) se complètent.

Le stock sur pied de liège insulaire représenterait 90 000 tonnes, son accroissement annuel est estimé à 7 000 tonnes (analyse données IFN et ODARC).

Actuellement seules quelques entreprises procèdent encore à la levée de liège en Corse. La forte réduction de cette activité a favorisé l'abandon des suberaies et a aussi impacté directement la qualité

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

du liège. En effet, la régularité des levées de liège est indispensable à la production d'un liège à forte plus-value.

Le liège dit « bouchonable » est un liège femelle (issu de la seconde récolte et des suivantes) dont l'épaisseur optimale pour la valorisation bouchonnière varie de 3,5 à 4 cm. À défaut d'être prélevé tous les 12 à 15 ans, l'arbre produit un liège surépais se crevassant et présentant de trop nombreux défauts pour être utilisé en bouchonnerie traditionnelle.

Le CRPF de Corse œuvre sur les territoires subéricoles pour accompagner les propriétaires privés dans une gestion durable de leurs suberaies en lien avec les acteurs de la filière. La Corse compte une coopérative forestière Silvacoop, créée en 2013, qui œuvre à la pluriactivité des exploitants : bois de chauffage, levée de liège... En octobre 2018, la coopérative comptait environ 70 adhérents représentant 1 900 ha de forêts dont 34 propriétaires de suberaies pour une superficie subéricole d'environ 600 ha.

Depuis 3 ans, la coopérative mène une action volontaire en direction des propriétaires de chêne-liège. Elle a levé 30 tonnes de liège, suscitant de plus en plus d'intérêt de la part des propriétaires. Depuis 2016, la coopérative travaille avec des contrats pluriannuels avec son principal client d'abord sur le liège femelle de rebut, puis a diversifié ses débouchés avec des nouveaux clients notamment sur le liège femelle de meilleure qualité et sur le liège mâle.

Une prospection pour 2019 permettait d'envisager une mobilisation représentant un apport supplémentaire d'environ 100 tonnes / an sur plus 500 ha de suberaies répartis sur les régions suivantes :

- Grand Sud (Région Porto-Vecchio / Figari) : 220 ha
- Sartenais Valinco : 390 ha
- Région Ajaccio : 100 ha
- Haute Corse : 20 ha

En définitive, en 2019, 1 490 quintaux dont 100 quintaux de liège mâle ont été levés par la coopérative. Les volumes prévisionnels pour 2020 et 2021 seraient de 1700 quintaux de liège femelle et 300 quintaux de liège mâle.

Des actions d'aide en faveur de la coopérative ont été décidées par l'État et la Collectivité de Corse portant notamment sur le financement d'un poste lié à la mobilisation des lièges de qualité médiocre au sein de la coopérative.

La filière et la démarche menée suivent une progression positive même s'il est difficile de trouver une main d'œuvre de qualité pour effectuer la levée de liège et l'exploitation en bois de chauffage du sous-bois et des essences concurrentes.

Cette stratégie s'inscrit également dans la promotion et la reconnaissance du liège de Corse à l'extérieur de l'île et à l'export.

1.3.2 Les autres produits : quels emplois et valeurs ajoutées ?

Source : SRA 2011

Certaines productions végétales associées aux forêts font l'objet de récoltes régulières : champignons, miel, plantes aromatiques et médicinales... Ces récoltes font l'objet d'une valorisation économique mais ont surtout un rôle sociétal important. Peu d'informations sont disponibles sur les volumes concernés en Corse mais ces récoltes n'ont pas d'impacts significatifs.

Si la forêt produit une grande partie de denrées alimentaires, de nombreux autres types de produits s'ajoutent ; ils ont eu par le passé une grande importance économique : tanins, résines, gommés, cades, lichens, huiles essentielles, gaines (notamment de résineux).

Enfin, l'exploitation de certains bois comme les racines de bruyères s'est effectuée jusqu'à un passé récent pour alimenter les usines de Saint Claude. Globalement, la plupart des produits non alimentaires ont été remplacés par des produits de synthèse.

Quant aux productions fruitières, elles sont plutôt assurées de nos jours par des vergers gérés, plus ou moins intensivement.

Il est peu tiré parti de la cueillette des plantes médicinales, aromatiques, culinaires et ornementales, car elles ont une valeur commerciale faible comparée aux principaux produits agroforestiers (WWF, 2008) ; cependant, leur valorisation et leur transformation génèrent des emplois et des retombées financières.

Depuis 1970, la demande mondiale de ces plantes a considérablement augmenté et a enregistré un boom dans les années 90. Ainsi, le commerce mondial des huiles essentielles était de l'ordre de 800 millions d'euros en 1995 (FAO, 1995 in WWF, 2008).

Parallèlement, des récoltes excessives et incontrôlées de ces plantes ont eu un impact négatif sur les espèces et la biodiversité en région méditerranéenne (WWF, 2008). En l'absence de structuration, certaines filières se développent d'ailleurs de façon anarchique en Corse.

Les filières biologiques de la cosmétique et des huiles essentielles exigent des cahiers des charges drastiques, parmi lesquelles la récolte des plantes dans des écosystèmes gérés durablement. La forêt publique aménagée répond à cette exigence. Ainsi, si la vente de ces plantes, sous forme de menus produits, contribue à la traçabilité du produit, elle apporte en outre un petit revenu pour le propriétaire.

Parmi les huiles essentielles extraites en Corse, les espèces suivantes se trouvent en forêt ou dans les maquis : pin laricio, pin maritime, myrte, lentisque, romarin, genévrier, immortelle d'Italie, eucalyptus... Soulignons ici que les huiles essentielles de myrte les plus appréciées au niveau mondial sont faites à partir de baies provenant de Corse (Bradesi *et al.*, 1997, in WWF, 2008).

Les fruits d'eucalyptus font aussi l'objet d'une petite récolte, pour approvisionner les fleuristes de l'Europe du Nord (ex : FT Chiavari).

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

La récolte de champignons, actuellement essentiellement familiale, peut aussi être traitée comme une production végétale. Au potentiel existant déjà en Corse et avec les progrès considérables effectués en matière de mycorhization des arbres avec des espèces de champignons comestibles, il serait tout à fait envisageable de développer localement ce type de production.

La production de miel tient une place non négligeable en Corse. L'abondance et la variété de la végétation induisent une diversité de floraison, répartie dans le temps. Ainsi, en pratiquant le nomadisme, les apiculteurs peuvent produire du miel quasiment toute l'année. L'AOC « Miel de Corse » propose ainsi une gamme variétale composée de 6 produits différents (miel de printemps, maquis de printemps, miellat du maquis, miel de châtaigneraie, maquis d'été, maquis d'automne).

En outre, les abeilles trouvent en Corse un milieu très peu pollué, puisque les forêts, maquis et milieux naturels couvrent l'essentiel de la surface insulaire, alors que les zones industrielles et les secteurs agricoles utilisant des intrants chimiques sont réduits. Si cette absence de pesticides limite les mortalités d'abeilles, le miel corse est aussi apprécié par les consommateurs à la recherche d'une alimentation naturelle et respectueuse de l'environnement.

La châtaigne est une production végétale importante en Corse, que ce soit pour la commercialisation directe, la transformation en farine (AOC Corse) ou le nourrissage des porcs. La récolte annuelle s'élève à 1 200 tonnes dont 85 % est transformé en farine. Si la châtaigneraie est très majoritairement située en forêt privée, une prise en compte spécifique est à recommander dans les forêts des collectivités au vu du potentiel représenté par cette essence en matière de diversité des productions et du caractère symbolique qu'elle véhicule en Corse.

Utilisant des ressources naturelles diversifiées, l'ensemble de ces productions végétales, souvent typiques du milieu méditerranéen, sont, aujourd'hui pour la plupart, tombées en désuétude. Elles représentent pourtant un potentiel non négligeable en matière de développement d'une économie locale de haute qualité et respectueuse de l'environnement, on parle de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

Le CRPF de Corse participe actuellement au programme européen INCREDIBLE¹⁰ qui s'intéresse au développement des filières de PFNL en forêt méditerranéenne.

Bien que tenant plus de l'agroforesterie, voire de l'arboriculture (cas de la châtaigneraie) que de la foresterie sensu stricto, leur nature indéniable de formation boisée associée au caractère « extensif » de leur exploitation rentre parfaitement dans le cadre d'une gestion sylvicole adaptée au milieu méditerranéen en réponse aux demandes formulées par les communes de gérer leur forêt comme un espace multifonctionnel. Les productions végétales peuvent donc très bien s'envisager sur certains secteurs des forêts des collectivités avec une mention particulière pour les ZAL où des synergies apparaissent.

10 <https://www.incredibleforest.net/>

1.4 Fonction production de bois : un couple bois d'œuvre/bois énergie (BO/BE) à relancer ?

1.4.1 Données générales

Source : IGN 2019 (kit PRFB 1.2.1, 1.2.2, 1.2.5, 2.4.1)

La forêt corse dispose d'un capital sur pied d'environ 41 million de m³ ; les forêts publiques représentent 12,7 Mm³, soit 31 % de ce capital sur pied.

Seuls 20 % de ce capital se trouve dans des classes d'exploitabilité facile (voir définition dans la méthodologie du Kit IGN-PRFB), en lien avec l'accessibilité (pentes, desserte forestière, réseau de transport...), soit 7,8 Mm³. 2/3 de ce capital correspond à des peuplements feuillus : 5,1 Mm³ dont 2 Mm³ de chêne vert.

L'IGN indique une évolution du capital de bois sur pieds, tenant compte de la production, de la mortalité et des prélèvements dans les forêts de production, entre 2005 et 2013 d'environ 600 000 m³ par an, soit 1,6 m³ / ha / an. Cet accroissement se situe pour partie dans des zones forestières inaccessibles (correspondant donc à une ressource non exploitable) et pour partie dans des zones accessibles.

Les prélèvements représentent **moins de 20 % de l'accroissement** (12,5 % précisément) ce qui signifie que le capital forestier augmente régulièrement chaque année. C'est le taux de prélèvement moyen le plus faible des régions françaises, et ce taux diminue régulièrement depuis 10 ans. Le bois de Corse ne trouve pas son marché. La raison principalement invoquée est la concurrence mondiale à bas prix, là où les coûts d'exploitation des bois de Corse demeurent élevés.

Dans l'accroissement des forêts corses, le bois de qualité valorisable actuellement en énergie est largement majoritaire au regard des volumes de la qualité valorisable en bois d'œuvre. Le retour d'expérience des exploitants forestiers dénonce une difficulté à accéder à des coupes qu'ils jugent rentables, c'est-à-dire où la proportion de bois d'œuvre de bonne qualité est majoritaire. En l'absence de marché structuré du bois énergie (en volume et prix), une trop forte proportion de bois énergie limite l'intérêt économique des exploitations.

1.4.2 Les perspectives de l'exploitation forestière par câble-mât

Sources : ONF et CNPF 2018

Un travail d'analyse de l'exploitabilité des forêts publiques et privées a permis de mettre en évidence les surfaces et volumes réellement accessibles à l'exploitation forestière en Corse.

Il ressort de cette étude qu'environ 5000 ha de forêt publique et 3000 ha de forêt privée sont exploitables, en l'état par câble mat.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Les surfaces exploitables permettraient de fournir à la filière **respectivement 350 000 m³ et 200 000 m³ de bois**, soit 550 000 m³ de bois.

À titre de comparaison, les états d'assiette des aménagements des forêts publiques estiment à 500 000 m³ les bois exploitables avec des outils traditionnels.

Les perspectives d'amélioration de la desserte de l'ensemble des forêts et de révision des aménagements des forêts publiques sont susceptibles de permettre la récolte de 76 000 m³ supplémentaires.

Les essences concernées sont le pin laricio, pin maritime, hêtre et chêne vert.

Ces chiffres donnent des éléments sur l'exploitabilité « technique » des bois en Corse. L'approche d'une faisabilité économique doit être poursuivie.

1.4.3 Les qualités des bois et leur utilisation

Sources : EAB 2018, SRA 2011, OEC 2013

L'enquête annuelle de branche réalisée par la DRAAF donne des résultats pour 2017 de 5175 m³ de bois ronds récoltés en Corse et 17 002 m³ de bois énergie. La production de sciage est couverte par le secret statistique, du fait de la structuration de la filière corse (voir § 1.5.2). Cela peut expliquer les chiffres très inférieurs donnés par cette enquête par rapport à ceux d'autres documents.

La Figure 14 ci-dessous présente un schéma synthétique de la filière forêt bois en Corse, en 2006. Elle illustre bien les ordres de grandeurs et principaux flux intra et extra-insulaires.

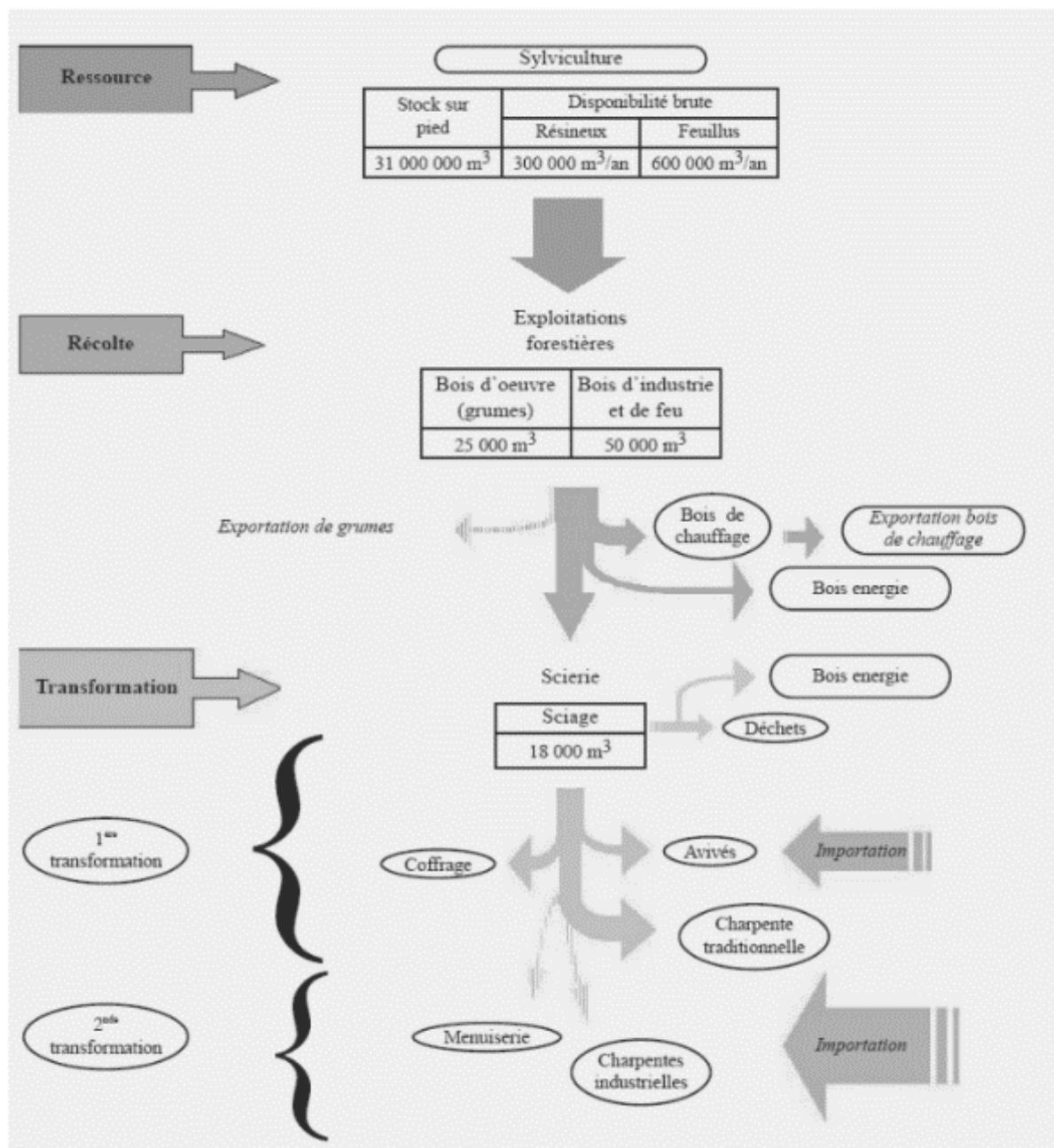


Figure 14 : schéma synthétique de la filière forêt bois corse, DRAAF, 2006

Les forêts relevant du régime forestier bénéficient d'une commercialisation des bois unifiée et gérée par l'ONF. Ainsi, la Figure 15 synthétise les volumes vendus et délivrés dans les forêts gérées par l'ONF.

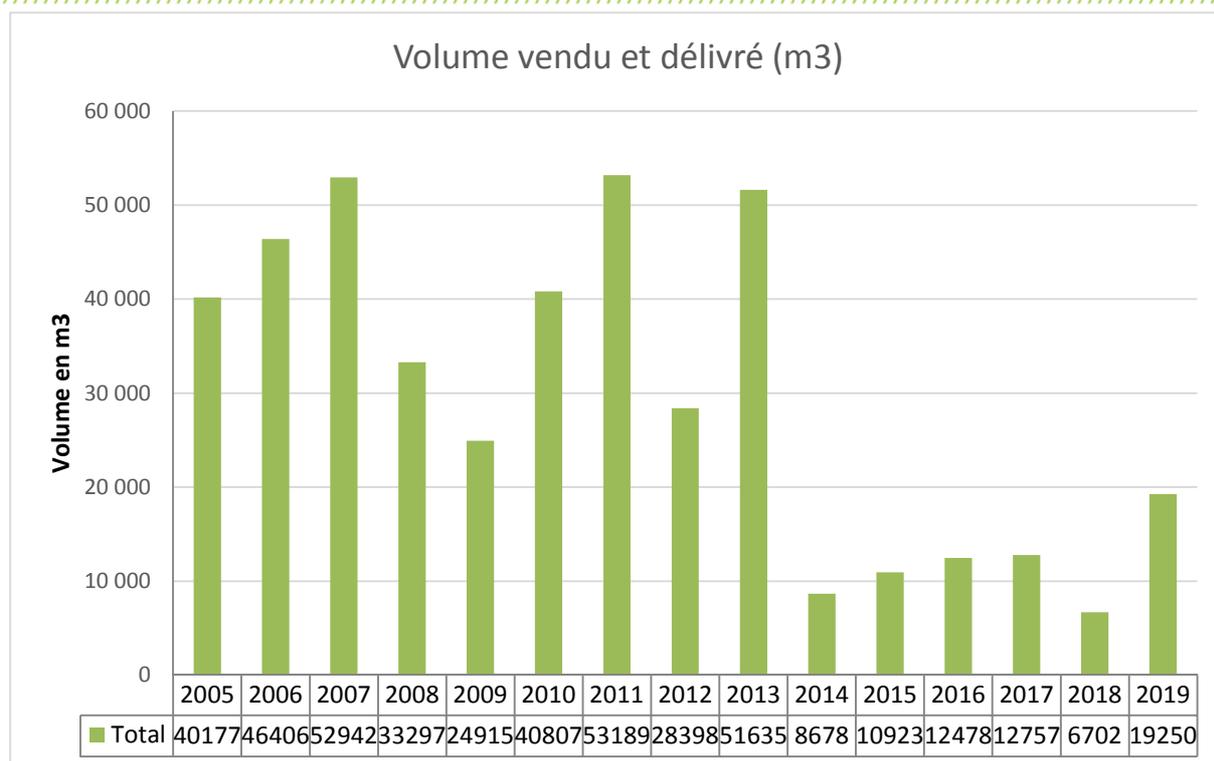


Figure 15 : récapitulatif des volumes vendus et délivrés dans les forêts publiques, ONF 2020

1.4.3.1 Bois d'œuvre

La production de bois d'œuvre est essentiellement attachée à la forêt publique, territoriale ou communale. Du fait du potentiel des forêts territoriales et des efforts consentis par les investissements et entretiens dans l'amélioration de la qualité de leurs peuplements et pour leur desserte, elles constituent l'essentiel de la ressource mobilisable en bois d'œuvre. La forêt privée, dans une moindre mesure et dans un contexte structurel difficile, possède une ressource forestière (pin maritime, châtaignier, chênes, ...) améliorable pour destiner ses bois à une valorisation bois d'œuvre.

Il est important de noter, comme illustré plus dans le document, qu'une très faible part de l'accroissement biologique annuel (environ 5 %) possède une valeur marchande compatible avec les contraintes techniques et économiques de la filière bois.

Sur la période 2000 – 2011, les trois scieries les plus importantes traitaient directement ou en sous-traitance 25 à 30 000 m³ de bois ronds résineux par an soit environ les deux tiers des volumes vendus. Les volumes de sciage réalisés étaient de l'ordre de 15 à 20 000 m³ par an soit 30 % de la capacité de sciage de ces entreprises qui est évaluée à 65 000 m³ / an.

En 2015, selon l'enquête menée par l'ODARC, 68 % des 25 000 m³ exploités ou transformés proviennent des forêts publiques. Une partie de ces volumes exploités a pu être achetée les années précédentes, ce qui explique la non-corrélation avec les volumes vendus annuellement.

La Figure 16 présente les volumes exploités par les entreprises de 1^{ère} transformation, par provenance, en 2015.

Essences exploitées (m³), par provenance Année 2015

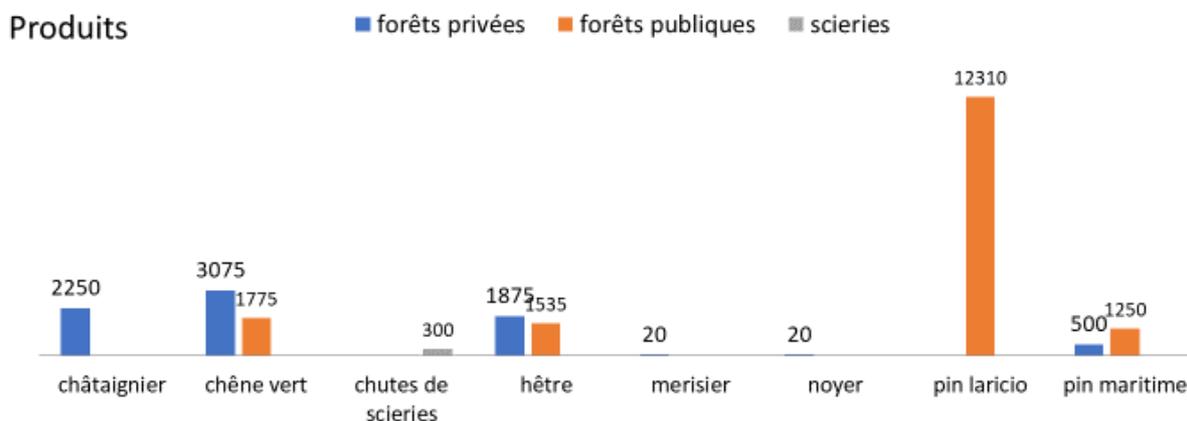


Figure 16 : volume des essences exploitées par les entreprises de 1^{ère} transformation, par provenance (ODARC, 2015)

Les scieries sont équipées en scie de tête, de scies à rubans adaptées au sciage des gros bois de diamètre 50 à 120 cm. Aucun équipement ne permet de scier de manière industrielle les bois de petits diamètres. Il n'existe localement aucune valorisation pour ces bois présentant parfois des qualités exceptionnelles du point de vue de leur structure (accroissements très faibles, rectitude, décroissance métrique <1,5 cm/m). Ceci constitue un manque à gagner important pour l'ensemble de la filière.

Le marché de la première transformation (sciage) est structuré exclusivement autour du secteur de la construction, à savoir la charpente traditionnelle et le coffrage. Il s'appuie sur la transformation de bois d'œuvre résineux (pin maritime et pin laricio) assurant la meilleure plus-value sur le plan technique et commercial.

1.4.3.2 Bois bûche

La forêt privée produit essentiellement du bois de chauffage (commercialisé sous forme de bûche), notamment du fait d'une très forte représentation du chêne vert (124 600 ha de formations à chêne vert (ODARC, 2006)). Cette exploitation du chêne vert se faisant parfois de manière non traçable voire illégale, l'ODARC a estimé dans son étude de 2006, un volume d'environ 60 000 m³ de chêne vert exploités annuellement dont seulement 10 000 m³ entreraient dans les circuits de commercialisations traçables.

Le développement de cette activité « rurale » permet à des entreprises forestières de compléter leur activité par la vente des produits aux particuliers des villes et villages. Elle permet également une valorisation des forêts de chêne vert et de hêtre. Une part assez faible de la production régionale est issue de la forêt publique, mais elle représente tout de même une source de revenus pour les

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

communes concernées et permet également d’approvisionner les habitants de certaines communes qui peuvent ainsi accéder à une ressource énergétique à des tarifs préférentiels (affouage).

1.4.3.3 Bois énergie

Le bois énergie regroupe les produits forestiers conduisant à la production de plaquettes forestières et de granulés issus de la mobilisation de produits connexes de la transformation du bois. Il y a un enjeu à valoriser les produits non valorisables en bois d’œuvre, en respectant globalement la hiérarchie des usages (la valorisation bois d’œuvre étant l’objectif prioritaire recherché).

La production annuelle de plaquettes forestières est estimée à 12 000 tonnes sur l’ensemble de la région, dont 58 % sont issues des coupes d’éclaircies, 25 % des coupes d’eucalyptus, et 17 % des déchets de scierie (SRA 2011). Les coupes d’éclaircie produisent des bois résineux de petit diamètre qui ne sont pas valorisés dans la filière bois d’œuvre.

L’essentiel de la ressource mobilisée en forêt publique pour le bois énergie est actuellement issu des forêts territoriales (4 000 à 5 000 tonnes par an depuis 2005), et des forêts communales pour l’eucalyptus (environ 2 000 à 3 000 tonnes par an).

La SAEML Corse Bois Energie est le principal producteur de plaquettes forestières et produirait 6 000 à 7 000 tonnes de plaquettes forestières par an, alimentant 11 chaufferies consommant ce type de produit.

1.4.3.4 Bois d’industrie

La ressource n’est pas suffisante en volumes et qualités homogènes pour permettre le développement d’activités industrielles lourdes. La diversification de l’utilisation des bois et des activités secondaires de traitement ou de transformation doit être envisagée en Corse afin de valoriser les produits et sous-produits de la forêt.

1.4.4 Les caractéristiques des principales essences

1.4.4.1 Pin laricio

En forêt publique, le Pin laricio représente la part la plus importante de la production corse en résineux. Essence phare de la Corse, elle constitue la ressource la plus appréciée pour la qualité de ses bois, alliée à une relativement bonne accessibilité.

Le pin laricio alimente le marché local dans la production de charpente et de coffrage. Il y a aussi des exportations pour des produits de grande qualité (tranchage), mais les quantités sont aujourd’hui très faibles (2 à 3 % du volume vendu par an).

Le pin laricio est reconnu pour ses qualités technologiques équivalentes à celles du douglas ; sa résistance mécanique et sa qualité esthétique sont supérieures aux autres pins. Les grumes de pin laricio sont malheureusement très sensibles au bleuissement.

1.4.4.2 Pin maritime

Malgré ses caractéristiques remarquables de taille et de grain (selon certains, il serait de qualité égale, voire supérieure, au pin des Landes), le pin mésogéen n'est pas valorisé localement et dans le meilleur des cas sert de substitut au pin laricio. Il est en conséquence peu exploité même si certaines forêts de pin maritime sont bien desservies (FT et FC Zonza, FT Ospedale, une partie de Cagna, FC Ghisoni...).

Le choix de l'âge d'exploitabilité est un des éléments très importants à prendre en considération, compte tenu de sa faible longévité, afin d'éviter le dépérissement en cas d'invendus.

La présence avérée de « *Matsucoccus feytaudi* » perturbe l'exploitation du pin maritime.

1.4.4.3 Chêne vert

À ce jour, le chêne vert est essentiellement utilisé pour le bois de chauffage. La majeure partie de la récolte se fait hors circuit économique visible, rendant difficile toute amélioration sylvicole et la labellisation « bois bûche ».

Dans d'autres pays du pourtour méditerranéen, il est utilisé en bois d'œuvre (parquet, bois debout...) Au-delà des volumes produits, le niveau de transformation est également un véritable enjeu.

Il y a donc un vrai potentiel de création de valeur ajoutée pour tous les acteurs de la chaîne de valeur. Le projet INNOVILEX (Appel à projets national 2016-2017 « Innovation et investissements pour l'amont forestier »), dans lequel participent notamment le CRPF et l'ONF de Corse, permettra, dès ses conclusions remises début 2021, de comprendre l'impact du changement climatique sur la yeuseraie et de définir les qualités stationnelles afin d'y appliquer des sylvicultures adaptées (bois d'œuvre, résilience, ...).

Le chêne vert est une essence sensible au changement climatique possédant cependant une grande plasticité, son aire de répartition tend à s'étendre plus haut en altitude et en latitude. Le chêne vert est sensible à la bactérie *Xylella fastidiosa* présente actuellement en Corse.

1.4.4.4 Autres essences

Les autres essences présentes en Corse ont une valorisation possible et correspondent à des besoins pour la menuiserie, l'artisanat et l'artisanat d'art. Ces marchés de niche sont à développer pour améliorer la rentabilité des forêts. On peut citer le châtaignier, le hêtre, la bruyère, l'arbousier, le frêne à fleurs, la filaire, l'oléastre, le pistachier lentisque, le tilleul, le génévrier, le houx, l'érable de Montpellier...

1.5 Des filières de production de bois soutenues en amont

1.5.1 Le marché du bois

Source : SRA 2011, SRB 2020

La quasi-totalité du bois utilisée en Corse est importé, pour diverses raisons : circuits de commercialisation existants, prix, qualité, normes. Mais le marché évolue avec une volonté de consommer localement et de poursuivre des démarches vertueuses (moindre impact carbone).

Une étude sur le marché du Bois en Corse visant à caractériser des débouchés pour les essences locales (ex. : fiches produits ligneux pouvant se substituer à caractéristiques égales aux produits introduits en Corse) est en cours par l'ODARC.

Les marchés à l'export sont de nature conjoncturelle. L'Italie notamment, bien qu'acheteur traditionnel important de bois, n'est pas un client régulier.

La filière se limite à la production primaire de sciages. La Corse compte une dizaine d'unités de sciage mobiles et deux unités fixes. Les produits élaborés proviennent de l'extérieur de l'île et sont distribués sur des points de négoce. L'absence d'un réel secteur de la seconde transformation limite la possibilité de diversification des produits de sciages au niveau local (séchage, traitement).

Des investissements ont été réalisés ces dernières années, notamment dans des unités de séchage. Mais leur dimensionnement et utilisation est loin de répondre à l'enjeu de développement de la filière.

La filière de la transformation du bois a manqué d'investissements dans les dernières décennies, se concentrant sur l'exploitation des bois en commercialisant essentiellement les grumes. Ce choix ne lui a pas permis de s'adapter progressivement et de répondre aux besoins du marché actuel. Les contraintes économiques pesant aujourd'hui sur la filière rendent difficile la rentabilisation de tels investissements.

Une césure assez marquée est constatée entre les maillons des filières de 1^{ère} et 2nd transformations. Le développement de la filière bois d'œuvre et bois construction, qui est un enjeu central pour l'économie insulaire, nécessite de développer tous les maillons de manière synchrone : sylviculture, aménagement de forêt, exploitation, bucheronnage, sciage, séchage, ...

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) donne des estimations des volumes de bois commercialisés :

- 9 000 m³ de bois d'œuvre composé pour moitié de conifères (en particulier pin laricio) et pour l'autre moitié d'essences plus diversifiées (conifères, châtaigniers ...) ;
- 71 250 m³ de bois énergie commercialisés en rondins/bûches ou plaquettes forestières, dont 8 750 m³ sous forme de plaquettes forestières et 62 500 m³ sous forme de bois bûche. A cette consommation de bois forestier, il est nécessaire d'ajouter les volumes de bois de feu consommés en dehors des circuits commerciaux (autoconsommation par les propriétaires forestiers privés et ventes non déclarées) qui échappent aux statistiques officielles. L'ODARC

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

estimerait cette consommation annuelle à 50 000 t (correspondant aux 62 500 m³) dont 9 600 t exportées vers la Sardaigne (2006) ;

- 3 600 m³ de connexes de scierie (estimés en se basant sur les 9 000 m³ de bois d'œuvre avec une production de connexes de 40 % du volume scié) ;
- 2 400 t de granulés bois.

Côté consommateurs, les chaufferies bois dénombrées cumulent une puissance de 10 000 kW (source : ADEME 2017) et se répartissent comme illustrée à la Figure 17 (la Figure 17 ne présente qu'une partie des chaufferies existant actuellement).

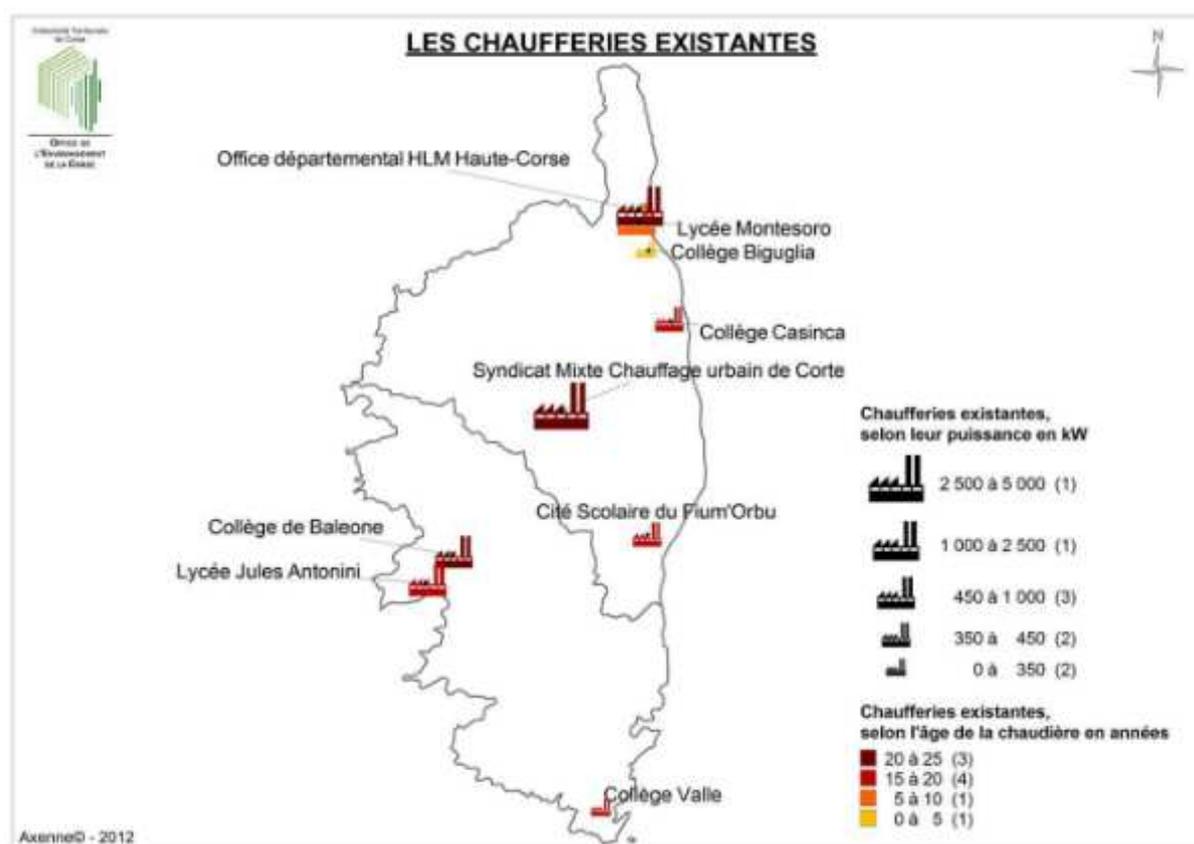


Figure 17 : Les chaufferies existantes et en fonctionnement (source : Axenne, 2012)

1.5.2 Le tissu économique des filières forêt et bois

Source : SRA 2011, Collectivité de Corse 2016

La culture forestière est peu développée en Corse. Le développement économique de la filière s'en ressent et l'isolement lié à l'insularité qui freine cet essor, doit inviter les acteurs de la filière à envisager le développement de circuits courts relocalisés.

Les éléments suivants illustrent d'ailleurs les difficultés de la filière à mobiliser la ressource locale, dans le cadre d'une économie de marché insulaire, ouverte à la concurrence. Cette situation a conduit en particulier les entreprises de première transformation les plus réactives à diversifier progressivement

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

depuis quelques années leur activité dans la production de menuiserie industrielle (fermettes) ou le négoce de produits manufacturés importés, associés au matériau bois (DRAAF, 2006).

La filière bois Corse dénombrait en 2016, 9 entreprises de sciage. Ce chiffre serait de 3 entreprises ou 4 entreprises actuellement, dont certaines partiellement actives. Ces chiffres et évolutions montrent les difficultés rencontrées par ce maillon de la filière.

Une dizaine d'entreprises d'exploitations forestières sont également identifiées, les $\frac{3}{4}$ étant des entreprises individuelles.

La filière forêt-bois compte également un opérateur régional dans le secteur du « bois énergie » qui produit et vend de la plaquette forestière à des chaufferies publiques, valorisant partiellement les produits connexes de scieries : la SAEML Corse Bois énergie.

Le secteur « bois de chauffage » représente une part importante de l'exploitation forestière régionale, ce sont essentiellement les forêts privées qui sont concernées par cette valorisation.

La Collectivité de Corse dénombrait en 2016 les entreprises suivantes :

- 280 entreprises consacrés entièrement à la filière soit 472 emplois, répartis comme suit :
 - Sylviculture et exploitation forestière : 198 emplois
 - Première transformation et seconde transformation : 178 emplois
 - Construction bois : 61 salariés
 - Négoce : 6 emplois
 - Services et divers : 29 emplois
- 827 entreprises consacrés partiellement à la filière, soit 1 539 emplois répartis comme suit :
 - 3 unités de première transformation et seconde transformation : 99 emplois
 - Construction bois : 620 salariés
 - Négoce : 789 emplois
 - Services et divers : 31 emplois

La coopérative Silvacoop est une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire ; elle compte 2 emplois à ce jour.

1.6 La formation des acteurs de la filière forêt bois

Source : ADEME 2020, DRAAF 2020

L'offre de formation initiale est constituée d'un bac pro forêt et d'un BTSA gestion forestière dispensés par le lycée agricole de Sartène.

Dans l'enseignement supérieur, l'université de Corte dispose d'un laboratoire du CNRS qui travaille sur différents sujets en lien avec les incendies de forêt, leurs mécanismes et impacts :

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Effet des brûlages dirigés sur les écosystèmes à *Pinus laricio* - Outils pluridisciplinaires ;
- Approche multi-phasique de la dégradation de matériaux solides ;
- Caractérisation des fumées ;
- Modélisation du comportement et impacts du feu ;
- Mesure par vision des caractéristiques géométriques des feux ;
- Comportement au feu des végétaux et modèle détaillé d'incendie ;
- Simulation des incendies de végétation à l'échelle de la vallée ;

L'université concourt également à différents projets, dont l'un faisant l'objet d'une demande de financement sur la structuration de la filière et la valorisation du Liège en Corse.

Compte tenu de l'étroitesse des débouchés en Corse, tous les métiers de la filière ne sont pas enseignés sur l'île, nécessitant alors de suivre ces formations ou études supérieures sur le continent. Les Forestiers Sapeurs représentent l'un des rares débouchés des ouvriers forestiers formés en Corse. Ce manque de formation sur l'île nécessite :

- D'organiser des formations en faisant venir des formateurs du continent,
- D'offrir des bourses d'études pour permettre aux étudiants de poursuivre et accéder à des formations plus variées sur le continent
- De recourir à des travailleurs détachés d'autres régions.

Au-delà de ces établissements, des actions de formation continue ou plus ciblées sont proposées.

À titre d'exemple, depuis 2010, 3 sessions de formation ont été organisées par l'ADEME et la Collectivité de Corse sur la Qualité Environnementale du Cadre Bâti en climat méditerranéen, intégrant un module destiné aux choix des matériaux et au bois construction.

Conduite en collaboration avec l'Ordre Régional des Architectes, cette formation de 17 jours était destinée aux maîtres d'œuvre, ainsi qu'aux donneurs d'ordre, notamment les services techniques des collectivités. Au total, près de **20 % des architectes Corses ont suivi cette formation.**

Le CNDB en partenariat avec l'Ordre des Architectes, Legnu Vivu (interprofession qui n'est plus en activité depuis 2018) et l'ADEME ont souhaité décliner la formation « [Construire bois de A à Z](#) », qui n'a pas pu aboutir faute d'atteinte d'un nombre critique de participants. Cette initiative pourrait être utilement renouvelée.

Le CRPF, la DRAAF, l'ODARC et d'autres organismes organisent également des formations ciblées : sylvopastoralisme, origine du désordre foncier, utilisation des bois locaux (bardage et couverture bois...). Le CRPF de Corse propose chaque année un programme de réunions d'informations et de formations ouvert aux propriétaires forestiers et usagers de la forêt (Figure 14).

La formation sur le sylvopastoralisme en lien avec le CERPAM, l'institut de l'élevage, le CNPF montre l'intérêt et le succès rencontré par ce type de formation, à cheval sur des problématiques forestières et pastorales.

Réunions 2019



Figure 18 : planning des évènements organisés par le CNPF Corse en 2019

1.7 L'accompagnement et le soutien des filières

Face aux enjeux que représente le développement des filières forêt-bois, l'État et la Collectivité de Corse mobilisent plusieurs dispositifs d'aides et de soutien aux acteurs forestiers, qu'il s'agisse d'animation, d'études ou d'investissements matériel pour la production ou la DFCI. C'est habituellement via l'ODARC et la DRAAF que ces politiques se déclinent, bien d'autres institutions contribuent elles aussi au développement forestier équilibré (AUE, ADEC, OEC, ATC... pour la Collectivité ; ADEME, DIRECCTE, DREAL pour l'État).

Ce chapitre souligne en particuliers les aides mises en œuvre par la DRAAF et l'ODARC.

1.7.1 Les soutiens financiers pilotés par la DRAAF

1.7.1.1 FSFB - Fonds stratégique forêt bois

Une partie du FSFB vient alimenter les mesures du PDRC pour co-financer des investissements forestiers, avec une priorité à l'amont (matériel, pistes forestières, etc.). Ces crédits se retrouvent donc dans le bilan d'activité de l'ODARC.

Une partie de ces crédits est alimentée par le dispositif « défrichement » dont l'objectif est de revitaliser les travaux en forêt. Annuellement c'est environ 170 k€ qui sont délégués à l'ODARC pour des mesures de soutien de l'investissement, sur l'amont forestier.

Le second volet du FSFB contribue à financer l'animation par les organismes en charge de la forêt et du bois, essentiellement au niveau de l'amont forestier mais il peut s'agir d'actions de filière/interprofessionnelles lorsque ces structures existent.

Une partie est alimentée par la TATFNB dont sont exonérés les propriétaires fonciers en Corse. Ils s'acquittent toutefois de la part additionnelle.

Entre 2015 et 2020 une vingtaine d'opérations, portées par 8 acteurs ont été soutenues financièrement par le MAA avec un montant engagé de plus de 800 k€.

Les sujets soutenus ont relevé :

- de la structuration de la filière bois (ex. via le DYNACORSBOIS, issu de l'appel à manifestation d'intérêt DynamicBois) et en particulier la filière liège,
- de l'animation de territoires et des enjeux de foncier, de mise en place de démarches concertées type chartes forestières, de GIEEF ou d'ASL,
- de l'évaluation du potentiel et les méthodes innovantes de débardage (« innocâble » - câble-mât),
- des approches de gestion sylvo-pastorales.

1.7.1.2 CFM – Conservatoire de la forêt méditerranéenne

Les crédits de la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne (DPFM) sont répartis chaque année entre les départements de la zone de défense Sud (Corse, PACA et Occitanie), selon les demandes formulées par les services de lutte ou de prévention contre les incendies de forêt.

Il s'agit de crédits du MAA, destinés à protéger le capital forestier par le financement :

- de patrouilles de surveillance,
- d'équipements DFCL de type citernes d'eau, pistes DFCL, ouvrages débroussaillés, signalétique,
- d'actions en complément des crédits du Ministère de l'Intérieur en vue de la protection civile.

Pour la Corse, il s'agit d'environ 3 M€ annuels qui se répartissent entre :

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Hommes-jours en agents ONF : env. 300 k€/an
- Ouvriers ONF : env. 150 k€/an
- Crédits d'investissements et/ou animation : 2500 k€/an

La stratégie de prévention est portée par le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) qui intègre l'équipement et la surveillance de la forêt au sens le plus large, en intégrant à la fois les forêts d'altitude (via des documents de type « protection rapprochée des massifs forestiers - PRMF) comme le matorral le plus bas (dont la prise en compte relève davantage de programmes locaux de prévention contre les incendies - PLPI).

Toute la Corse est considérée comme présentant un risque élevé d'incendie, tant son couvert ligneux est dense et continu.

1.7.1.3 CasDAR - Compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural »

Le CasDAR est attribué directement par le ministère en charge de l'agriculture aux projets de développement rural, soit dans le cadre d'appels à projets spécifiques d'envergure nationale (ou ayant vocation à être diffusés), soit dans le cadre des programmes régionaux DAR (PRDAR) portés par les chambres régionales d'agriculture.

En 2018 l'appel à proposition « Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole » a permis au binôme chambre d'agriculture de Corse/INRAe de bénéficier de 100 k€ pour travailler sur « l'innovation organisationnelle au redéploiement du pastoralisme en Corse », dont une partie conséquente sur le sylvo-pastoralisme porcin.

Le PRDAR 2014-2020 pour la Corse intègre quant à lui un volet entier consacré aux innovations de l'élevage pastoral, pour un montant d'environ 70 k€/an.

1.7.2 Les dispositifs de soutien financier à l'investissement et à la planification de la Collectivité de Corse

Les aides liées au PDRC et sur fonds de la *Collectivité* se complètent pour optimiser les interventions de financement de la filière.

1.7.2.1 L'animation foncière

Les actions sur le développement de la filière bois s'inscrivent dans ses missions de développement rural qui, via l'animation foncière déployée sur les territoires (Réalisation de DOCOBAS, élaboration de plans de développement, animation liée à la création des associations foncières...) favorise une approche intégrée des différents enjeux des forêts. Représentant 2/3 des superficies rurales, les espaces boisés remplissent plusieurs fonctions (sylvo-pastorales, environnementales, d'accueil des

publics...) qui, pour s'articuler avec la production de bois, doivent être mises en perspective d'un développement défini en coordination avec les acteurs du monde agricole et rural.

1.7.2.2 La desserte forestière

De 2015 à 2020, seules une quinzaine de projets de création et/ ou de réfection de dessertes forestières a été mise en œuvre. Malgré un taux d'intervention de 80% du montant de l'investissement, les décideurs communaux, très sollicités par ailleurs, s'interrogent sur l'intérêt de desservir des forêts dans un contexte où le bois ne se vend pas.

1.7.2.3 Les travaux d'amélioration des peuplements forestiers (sylviculture et liège).

Même si, du fait de l'émergence de partenaires dynamiques, ils demeurent très cantonnés à la suberaie en forêt privée. Les propriétaires, notamment communaux, ne s'intéressent que peu aux travaux sylvicoles pour la production à long terme de bois d'œuvre de qualité pour la même raison qu'évoquée précédemment : « Pourquoi investir sur des forêts dont le bois ne se vend pas ».

Le faible nombre de projets d'amélioration forestière, alors qu'ils bénéficient de forts taux d'intervention, montre qu'une action verticale ne suffit pas à créer un effet levier de relance de l'économie du bois.

1.7.2.4 Les aides aux entreprises forestières, et de l'aval du secteur forêt-bois

En ce qui concerne les dispositifs dédiés aux entreprises de la forêt et du bois, les investissements concernent notamment du matériel d'exploitation pour le bois d'œuvre et le bois énergie (12 porteurs de projets) et l'équipement de 2 scieries pour une capacité globale de sciage de 12 à 15 000 m³ sortie scierie/an (objectif sur un délai de 5 ans). Le développement des activités de sciage constitue un élément central prioritaire de la relance de la filière. Pour atteindre ces volumes, l'activité de sciage doit se professionnaliser et ne plus être « accessoire » au métier d'exploitant comme c'est le cas actuellement. Le recours à des contrats d'approvisionnement (en complément aux modes de vente traditionnels des bois) présente, entre autres, l'intérêt de garantir une part stable de leur approvisionnement en qualité et en prix sur un laps de temps donné aux scieurs non exploitants, ce qui est primordial dans la phase de démarrage de leur projet.

1.7.2.5 Le dispositif de soutien à la rédaction de Plan Simple de Gestion

Le plan stratégique fixe des objectifs quantitatifs de taux de couverture par un document de gestion durable pour la forêt privée : « **20 % des forêts privées au lieu de 5 % actuellement** ». Condition d'obtention des aides à la sylviculture et à la desserte des forêts, le PSG est le document de programmation des coupes de bois, des travaux forestiers et des infrastructures (piste,...). Il est l'outil de gestion de la forêt privée et conditionne aussi sa capacité à mobiliser du bois pour la filière.

Bien qu'une nette progression du nombre et de la superficie couverte par un PSG soit observée entre la période 2012/2015 (15 PSG sur 4 ans pour une surface traitée de 1 152,57 ha) et celle de 2016/2019

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

(22 PSG sur 4 ans pour une surface de 2 266,41 ha), la surface totale traitée (3 518 ha) est bien en deçà de l'objectif de 20 % fixé par le plan stratégique (environ 9 000 ha). Via la mise à jour du dispositif de soutien à l'élaboration de document de gestion durable de la forêt privée (rapport au Conseil Exécutif début février 2020), l'ODARC vise une augmentation significative du nombre de Plans Simples de Gestion. Pour améliorer le taux de couverture, ce dispositif financier doit être accompagné d'une animation foncière de « porte à porte » pour informer et sensibiliser les propriétaires sur leur obligation d'élaboration d'un PSG. Cette démarche nécessite de renforcer la collaboration avec le CRPF et les Gestionnaires Forestiers en forêt privée (experts et coopérative) dont c'est le cœur et la base du métier.

1.7.3 Les démarches qualité et de montée en gamme du bois Corse visant à satisfaire le marché, promues par la Collectivité de Corse

1.7.3.1 Caractérisation et certification du Bois de Corse (TMLignum Corsica)

1.7.3.1.1 Les études

Pour mieux caractériser les qualités du bois local, ainsi que ses usages potentiels, plusieurs études ont été lancées par l'ODARC au profit des professionnels de la filière :

- Sur la résistance mécanique du Pin laricio et du châtaignier de Corse,
- Sur les débouchés en bois ronds,
- Sur les traitements en lien avec la classe de durabilité du bois,
- Et l'acquisition d'une machine de classement mécanique du pin laricciu qui sera mis à la disposition des entreprises.

1.7.3.1.2 La démarche de certification Bois de Corse

L'ODARC porte le développement d'une certification « Bois de Corse », s'appuyant sur la certification PEFC.

Après avoir déposé la marque TMLignum Corsica à l'INPI et rédigé un projet de référentiel en accord avec les partenaires associés au sein du comité de pilotage, l'ODARC a conventionné en 2019 avec le COFRAC, les prestations nécessaires à l'agrément de la certification de la marque. Celle-ci permettra de rendre opposable le bois « TMLignum Corsica ou équivalent » dans les marchés publics et identifiera le bois local en tant que produit identitaire et de qualité sur l'ensemble du marché.

Plusieurs « chantiers pilotes » sont en cours ou réalisés : Cristinacce, Evisa, Bastia...

L'avancement de cette démarche est étroitement lié à la mise en situation des exigences du référentiel TMLignum Corsica sur des chantiers utilisant du bois local, et donc, à la multiplication du nombre de projets.

La marque « Bois de Corse » garantira le respect de 3 critères :

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- La traçabilité des bois attestant qu'ils proviennent de forêts corses, gérées durablement à travers la présence de documents de gestion durable et d'une certification environnementale des forêts de type PEFC ou équivalent ;
- Le classement mécanique des bois de structures qui garantit leur résistance ;
- L'utilisation d'une méthode fiable de séchage des bois.

Plusieurs pistes de travail contribuant à dynamiser cette action :

- L'adoption d'un dispositif de financement des entreprises pour compenser les surcoûts liés à l'adhésion à la marque et à la démarche de certification (coûts d'audit, surcoûts liés au respect des exigences du référentiel...) L'ODARC travaille à l'élaboration d'une proposition de dispositif (courant 2020).

- La priorisation de tous les systèmes d'aides aux entreprises de la filière, d'où qu'ils viennent, sur les équipements des entreprises qui s'inscrivent dans la démarche de certification.

- La poursuite des chantiers pilotes de construction ou d'aménagement en bois de Corse permettant de concrétiser auprès de l'ensemble des partenaires la démarche TMLignum Corsica.

1.7.3.2 Connaissance du marché du bois (Corse et extérieur)

Pour apprécier le besoin des entreprises en premier lieu sur le marché local et sur la place que pourrait occuper le bois local, la « réalisation d'un diagnostic sur les importations de bois en Corse » doit permettre d'en apprécier indirectement les caractéristiques. Aux vues des difficultés d'obtenir des données auprès des entreprises et des distributeurs, une étude portant sur **le marché des produits du bois d'œuvre en Corse et le marché des bois techniques de construction et de menuiserie en Corse et dans les pays alentour** a été lancée par l'ODARC. Un comité de pilotage associant les partenaires de la filière a été mis en place pour suivre le déroulement de cette étude

1.7.3.3 Encourager l'utilisation du bois d'œuvre local dans la commande publique

À travers une action concertée entre l'ODARC, l'ONF, le CRPF, l'Union Régionale des COFOR, la coopérative A Silva et l'Ordre des architectes, un groupe de soutien des projets utilisant du bois local a été constitué. Par l'organisation de réunions via les Communautés de Communes, il informe les porteurs de projets que sont les communes, des possibilités d'utiliser le bois des forêts dont ils sont propriétaires dans les projets qu'ils développent sur leurs territoires.

A travers le repérage d'ouvrages en bois local, tel que les logements communaux de Cristinacce, le préau d'Evisa ou le cheminement extérieur de Bastia, cette action tend à mettre du lien entre plusieurs démarches :

- Le développement de la certification autour de la marque TMLignum Corsica (cf. § ci-dessus).

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Le développement de « grappes d'entreprises » susceptibles d'intégrer du bois local dans leur process de production
- Le cadrage d'un dispositif de soutien financier spécifique aux projets utilisant du bois local.

A l'heure actuelle, 5 projets utilisant du bois local ont concrètement été identifiés. Une quinzaine de porteurs de projets se sont déclarés intéressés par la démarche.

Analyse et points clefs :

Deux pistes de travail pourraient contribuer à dynamiser cette démarche :

- L'implication nécessaire de la Collectivité de Corse dans l'utilisation de bois local dans ses projets d'ouvrage
- La mise en œuvre d'une communication soutenue pour inciter les porteurs de projets à l'utilisation de bois local.

1.7.3.4 Développement du secteur bois-énergie et démarche qualité pour le bois-bûche (™Kalliste bois bûche)

Dynacorsebois est un projet, porté par Silvacoop, retenus en 2016 suite à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME. Il visait l'émergence de projets de territoire pour la mobilisation du bois. En complément, des actions ont été engagées pour favoriser l'acquisition de chaudières à plaquettes (ex. de Quenza et Serra di Scopamène) et les postes de 2 agents bois énergie traitant de l'amont et de l'aval de la filière ont été financés.

Un appel à projet sur les investissements liés à la filière bois-énergie a également été mis en œuvre en 2015. Il répondait à un besoin d'action concertée sur l'encouragement à l'installation de chaudières et de réseaux d'une part, et l'accompagnement des filières locales d'approvisionnement, d'autre part. Il a permis d'identifier des gisements potentiels autour des projets, et d'organiser le soutien aux intervenants (propriétaires publics et privés, entreprises d'exploitation forestières).

Cette action dans la filière bois-énergie vise également à encourager une gestion durable de la forêt en conformité avec les règles environnementales (plan de gestion) et de transparence économique.

Concernant le bois bûche, pour valoriser les entreprises professionnelles du bois bûche qui assurent une grande transparence dans la commercialisation de leurs produits, l'ODARC a déposé à l'INPI une marque « ™Kalliste bois bûche » (marque collective simple) inscrite dans le réseau « France Bois Bûche ». Il s'agit, dans cette filière où « l'économie grise » occupe une place importante, d'offrir aux entreprises qui font le choix de la transparence, un outil pour de promotion et de communication pour leur production. (Plateforme internet, suivi technique...).

Analyse et points clefs :

Deux pistes de travail pour favoriser cette démarche :

- Renforcer la collaboration avec les services de l'État chargés du contrôle des coupes de bois en forêt privée

- Travailler en collaboration avec le CRPF pour une animation foncière visant l'élaboration de documents de gestion durable priorisant les secteurs où sont réalisées des coupes de bois.

1.7.3.5 Les actions spécifiques

1.7.3.5.1 Le soutien à la certification forestière

Dans l'objectif de coordonner et de mettre en lien les actions de différents partenaires qui interviennent conformément à la stratégie territoriale un accompagnement est organisé.

Pour favoriser la gestion durable de la forêt et la mise en œuvre de process de qualité au sein des entreprises, l'action de l'association PEFC est soutenue. Le label PEFC en région Corse a un effet levier pour le développement de la filière Forêt/Bois garante de la prise en compte de ses enjeux environnementaux et sociaux. Il est géré de façon collective par l'ensemble des acteurs de la filière. Créée en 2012, l'association PEFC présente un bilan d'activité très encourageant.

La certification FSC n'est pas représentée en Corse, mais ce label pourrait également être soutenu.

1.7.3.5.2 Soutien à la filière liège

Le soutien à la valorisation des lièges dégradés tend à apporter une réponse à un triple constat :

- la levée des lièges dégradés est un préalable obligatoire à la repousse du liège bouchonable ;
- la valorisation de la production de liège conditionne l'intérêt des propriétaires à l'entretien et donc à la sauvegarde des suberaies ;
- de nouveaux débouchés pour le liège dégradé émergent, notamment sur le marché de l'isolant pour la construction.

Dans le cadre d'un partenariat Collectivité de Corse – Etat, une action de soutien à la valorisation des lièges dégradés est mise en œuvre en 2018 pour 3 ans : Elle s'appuie sur un opérateur susceptible d'agir tant à l'amont qu'à l'aval de la filière liège : la coopérative forestière « A Silva ». Les modalités de l'intervention sont définies dans une convention tripartite (ODARC/Etat/Coopérative A Silva) Par une intervention sur le marché, tant à l'amont, auprès des propriétaires, qu'à l'aval, auprès des industriels, l'aide soutient une série d'actions visant le développement de ces nouveaux débouchés pour les lièges de mauvaise qualité : isolants, revêtements de sol, aérospatiale, nautisme....

1.8 Atouts, faiblesses, opportunité et menaces des filières forêt-bois

Les filières forêt-bois Corses souffrent de plusieurs difficultés structurelles (fortes pentes, morcellement du foncier...), conduisant à son faible développement et son faible dynamisme :

Ces différentes contraintes touchant la forêt privée et/ou publique, ont engendré un déclin progressif des unités de transformation locale. Pourtant, la forêt corse dispose de produits de qualité. Elle est le

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

réceptacle d'une riche biodiversité, un lieu d'accueil du public et un atout majeur pour participer à la lutte contre le changement climatique.

Son développement peut bénéficier de l'intérêt du grand public pour la nature et les services associés, les produits issus de circuits courts, le matériaux bois dont l'image est positive, mais également les effets bénéfiques sur l'agriculture via le sylvopastoralisme, l'évolution du cours des énergies, le rôle du bois dans la transition énergétique...

Inversement, les menaces qui pèsent sur la forêt (incendies, dérèglement climatique) créent des incertitudes sur la pérennité de la ressource sur le plan qualitatif ou quantitatif.

Ces éléments, mis en perspective des enjeux sociaux, environnementaux et économiques que représentent les espaces forestiers, incitent à mettre en œuvre une politique ambitieuse et pragmatique en faveur de son développement.

Plusieurs plans, programmes, politiques ont été conduits depuis plusieurs décennies. Leur mise en œuvre a systématiquement manqué de résultats, conduisant à reprendre, dans le présent PFBC, une grande partie de ces axes de travail, tout en portant un regard plus critique sur leur mise en œuvre.

La figure suivante présente une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces des filières forêt-bois corse.

Enfin, les enjeux thématiques auxquels doit répondre le présent PFBC (voir chapitre 2) portent donc sur :

- Le changement climatique ;
- Les problématiques foncières ;
- La gestion forestière durable ;
- L'articulation des différents usages de la forêt.

Atouts

- Des essences "phare" (Pin laricio, Pin maritime) et une bonne image à l'international
- L'implication de la Collectivité de Corse et l'existence d'un établissement spécifique (ODARC) travaillant sur les problématiques forestières (hors gestion de la forêt publique)
- Un réseau d'Association Foncière de Propriétaires en développement
- Une forêt diversifiée, présentant une biodiversité importante
- Un potentiel touristique important
- La certification des forêts territoriales et la gestion forestière durable en développement
- Le potentiel de récolte du liège

Faiblesses

- Un foncier privé fortement morcelé, parfois non délimité et sans propriétaires connus
- Des propriétaires privés peu tournés vers la gestion forestière
- Des contraintes physiques fortes liées à la pente et l'absence d'un réseau de desserte suffisant
- Une ressource bois de qualité très limitée en volume accessible
- Une faible attractivité des métiers
- La faiblesse de la rentabilité par rapport à d'autres secteurs économiques
- Les forts besoins capitalistiques de la première transformation
- Le manque de moyens des acteurs institutionnels pour réaliser des contrôles et faire appliquer la réglementation

- Une forte demande sociétale pour les produits bois et le bois énergie, des produits locaux, et pour l'accueil du public en forêt
- La prise en main de la problématique foncière
- Le développement d'un sylvopastoralisme encadré
- La mise en place de projets industriels
- Le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique
- L'insularité facilitant le développement des circuits courts
- Le développement potentiel du câble-mât

Opportunités

Menaces

- L'augmentation des températures, des aléas climatiques, des risques d'incendie et sanitaire liés au dérèglement climatique
- La concurrence des produits bois venant du continent
- Le manque d'intérêt des professionnels



2 Enjeux, menaces et stratégies du PFBC 2021-2030

2.1 Synthèse et enseignements du diagnostic

Le diagnostic fait apparaître le trait caractéristique de la forêt corse : la multiplicité avérée de ses usages. Si la multifonctionnalité des forêts est recherchée ou revendiquée dans de nombreux massifs forestiers, beaucoup d'entre eux ne montrent qu'une utilisation unidimensionnelle. En Corse production de bois, accueil du public, pastoralisme et aménités environnementales se complètent et se confrontent.

Cet enchevêtrement d'enjeux de natures très diverses nécessite d'une part une gestion forestière complexe, de grande technicité, mais aussi d'autre part la mise en place de système de gouvernance capables d'arbitrer les conflits d'usage. En outre, ces besoins doivent faire face à des contraintes supérieures à ce qui peut être observé ailleurs : faiblesse et dispersion de la ressource en bois de qualité, désordre foncier, insularité...

Néanmoins, la naturalité et le dynamisme des forêts, leur inscription dans les paysages physique et mental insulaires, tout comme l'existence d'institutions solides dédiées à la gestion de la forêt et du bois peuvent être des supports solides à des politiques de développement ambitieuses.

2.2 Une forêt riche mais menacée

2.2.1 Espèces animales ayant un impact sur la forêt

Les insectes pathogènes sont traités au § 2.2.3 Risques sanitaires, p.76.

2.2.1.1 Faune sauvage

Source : SRA 2011

Les grands mammifères tels le sanglier (*sus scrofa*), le mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon var. corsicana*), le cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*), et le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le lièvre (*Lepus corsicanus*) sont les principales espèces présentes dans les espaces forestiers.

Le sanglier est l'animal pour lequel cet impact est le plus marqué ; les impacts connus sont :

- Une atteinte à la régénération des essences ligneuses, d'une part lors du fouissement (boutis, vermillis) car il peut déraciner les semis en place et, d'autre part, car il consomme en masse des fruits forestiers (glands, faines, châtaignes...) ; néanmoins, il peut parfois aussi favoriser la régénération naturelle comme celle du pin laricio.
- Des modifications du milieu sur des secteurs où la pression animale est importante (prélèvements de certaines plantes ou racines, labours répétés, tassements des sols,...) ;
- Une augmentation de l'érosion du sol (passages répétés des compagnies de sangliers ou nombreux labours (ex. FT de Bonifatu) ;
- Un écorçage des arbres (racines et troncs) par frottis car les sangliers s'y frottent après s'être baugés pour se débarrasser de leurs parasites ;

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Une détérioration des berges meubles de ruisseaux ou de mares pour se créer de véritables baignoires de boue (les souilles).

L'impact du Mouflon est très limité, ce dernier ne s'intéresse pas aux conifères même s'il fréquente les forêts de pin laricio tout au long de l'année, en particulier l'hiver. Il consomme des feuilles et fruits, les ronces et les lichens sans dégâts significatifs.

L'impact du Cerf est plus notable. La population est estimée entre 2000 et 3000 et la courbe de suivi montre un accroissement exponentiel de la population. Les impacts possibles des cerfs de Corse sur la forêt sont ainsi de plusieurs ordres :

- L'abroutissement des bourgeons et des jeunes pousses des arbres ;
- L'écorçage des troncs (principalement avec les dents) : les essences les plus touchées sur le continent sont les frênes, hêtres, sapins et pins, ainsi que le douglas et l'épicéa. Il reste à confirmer en Corse les essences les plus sensibles. L'écorçage est un comportement de nourrissage également observé en cas de stress de l'animal ;
- Le frottis sur des jeunes arbres tels que les pins pour leur pouvoir odorant et les feuillus à bois tendre. Cette pratique leur permet de se débarrasser soit de leurs bois (en hiver), soit des velours qui recouvrent les refaits en début d'été. Le frottis permet également aux animaux de marquer les limites d'un territoire.

2.2.1.2 Faune domestique

Source : SRA 2011

La présence de bétail en quantité et type (ovins, caprins, bovins, porcins) est extrêmement variable dans les forêts corses. Ce sont essentiellement les troupeaux installés librement dans les forêts, sans qu'aucune réflexion dans la gestion n'ait fait l'objet d'une régularisation donc d'une prise en compte, qui sont susceptibles de causer des dégâts ou d'avoir des impacts négatifs.

L'un des problèmes vient également de la divagation des animaux domestiques retournés à l'état sauvage. Des troupeaux isolés de vaches abandonnées sont un problème récurrent dans certaines forêts.

La divagation des bovins peut durer toute l'année ; ces bêtes se dispersent sur l'ensemble des massifs provoquant une certaine pression sur les jeunes arbres et la régénération, avec parfois un abroutissement généralisé des essences feuillues (ex. FT Valdu Niellu, Coscione, Castagniccia). Cette pression oblige dans certains cas à apposer des enclos de régénération, ce qui crée un surcoût pour le propriétaire. Quelques herbacées, telles que les carex, sont également touchées notamment au niveau des zones humides où le milieu peut être perturbé par piétinement et augmentation de la charge organique. Cette pression sur les feuillus est d'autant plus importante que la strate herbacée, beaucoup plus appétente (graminées), est très peu présente sous couvert forestier. Toutefois, la modification du sous-bois engendrée par la présence de ces animaux est certainement très mal estimée.

2.2.2 Risque d'incendie de forêt

Sources : DRAAF 2015, PPFENI

Les incendies de forêts impactent chaque année plusieurs dizaines, voire centaines, d'hectares d'espaces naturels dont une partie est constituée par de la forêt. Heureusement, les espaces naturels disposent d'une certaine résilience et cet impact induit des modifications plus ou moins marquées dans l'évolution et la dynamique des espaces, selon l'intensité de l'évènement.

Une politique de protection contre les incendies en Corse (Plan de Protection des forêts et de l'Espace Naturel contre les Incendies (PPFENI)) a été élaborée en 2006, réactualisée en 2013 et sera révisée en 2022.

Le risque incendie de forêt est une problématique très marquée en Corse comme l'illustre le Tableau 8.

Tableau 8 : comparatif des surfaces des feux de forêt 2011-2019 entre la Corse et les départementaux continentaux (source Prométhée)

Département	Nombre moyen par an d'incendies	Surface moyenne incendiée par an (ha)	Surfaces des espaces naturels sensibles à l'incendie (ha)	Pourcentage de la surface sensible incendiée
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	65	192	424 503	0,05%
ALPES-MARITIMES	87	393	275 423	0,14%
ARDECHE	84	340	351 978	0,10%
AUDE	192	808	316113	0,26%
BOUCHES-DU-RHONE	205	941	179 840	0,52%
CORSE-DU-SUD	277	327	330 723	0,10%
DROME	23	23	344 692	0,01%
GARD	87	276	305 966	0,09%
HAUTE-CORSE	298	2 051	353 932	0,58%
HAUTES-ALPES	13	33	257 153	0,01%
HERAULT	203	647	315 493	0,20%
LOZERE	56	182	321 662	0,06%
PYRENEES-ORIENTALES	131	615	253 854	0,24%
VAR	108	651	420 388	0,15%
VAUCLUSE	27	194	152 325	0,13%

La Haute-Corse a le plus fort pourcentage de superficies sensibles brûlées, avec les Bouches du Rhône, l'Aude, les Pyrénées Orientales, et l'Hérault.

L'analyse du nombre de total d'incendies en Corse présente d'importantes variations d'une année sur l'autre (359 à 1365 feux) ; il est élevé par comparaison avec les 13 départements continentaux méditerranéens.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Pour faire face à cette problématique, à l'échelle régionale, conformément au code forestier, les préfets de Haute-Corse et de Corse-du-Sud ont élaboré en commun un plan régional de protection des forêts contre les incendies arrêté pour 2013 à 2022.

Le PPFENI fixe la politique générale en matière de protection contre les incendies en Corse, les orientations prioritaires et les actions concrètes à mettre en œuvre sur le terrain.

Le PPFENI a repris les grandes orientations du 1er plan 2006 – 2012 mais ce concentre sur les 3 objectifs suivants :

- Prévenir le risque incendie par la réduction du nombre de départs de feux,
- Réduire les surfaces parcourues par les incendies et limiter leurs conséquences ; Protéger les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels,
- Comprendre, communiquer et organiser.

Le PPFENI se décline en 20 fiches actions. L'une d'entre elles vise à améliorer la prise en compte du risque d'incendie de forêt dans la gestion forestière. Cette action contient trois mesures :

- 1) Réaliser un bilan des acquis techniques sur les travaux réalisés de type :
 - a) Travaux de maintien ou de reconstitution des ripisylves ;
 - b) Création de bandes feuillues en forêt ;
 - c) Maintien de semenciers (type arbres sentinelles) susceptibles de servir de foyer de reconstitution (banques de graines) après incendie ;
 - d) Maintien de zones refuges potentielles (îlots de reconstitution) pour les espèces animales ;
 - e) Contribution du sylvo-pastoralisme ;
- 2) Mettre au point les itinéraires techniques ;
- 3) Tester et suivre la mise en œuvre de ces travaux (à titre expérimental).

Le guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse est en cours d'élaboration par l'ONF (financement DPFM) devrait aboutir en 2021.

D'autres actions sont à mentionner :

- La réalisation et la révision d'études de planification des ouvrages DFCI (PLPI et PRMF) ;
- La poursuite de la création des infrastructures d'aide à la lutte prévues dans les PLPI et les PRMF ;
- La pérennisation des ouvrages DFCI ;
- L'améliorer la prise en compte du risque incendie dans la gestion forestière ;

Ces actions conduisent à aménager les espaces forestiers et réduire leur vulnérabilité.

2.2.3 Risques sanitaires

Sources : SRA 2011, DRAAF 2015

Les forêts corses ont un lot normal de pathogènes indigènes pour les différentes formations forestières. Aucun n'engendre actuellement de dégâts de grande ampleur ou de nature catastrophique, hormis la cochenille du pin (*Matsucoccus feytaudi*), un pathogène exogène qui se répand depuis le Centre-Nord de l'île vers le Sud le long d'une ligne approximative entre Solenzara et Ajaccio. Si la lutte au moyen d'insecticides et de piégeages massifs ne s'avère pas efficace et est en outre coûteuse, la prévention préconisée par l'INRA s'oriente vers la lutte biologique, la mise en place de critères d'éclaircie adaptés.

Quelques-uns (Chenille processionnaire du pin, Bombyx disparate...) provoquent, localement et certaines années, des défoliations importantes qui, même si elles s'avèrent sans conséquence grave pour les peuplements en place, ont des effets avérés tels que le ralentissement de la croissance ou la sensibilisation à d'autres dérèglements.

Le scolyte *Ips sexdentatus* cause localement, après incendies, des dépérissements massifs dans les pins. L'insecte oblige à effectuer certains travaux sylvicoles uniquement en période hors sève.

Ainsi, si les impacts sont généralement modérés sur la santé des forêts dans les conditions climatiques actuelles. Mais si ces conditions s'aggravent, les impacts seront plus forts. Certaines gradations ont toutefois des retentissements importants en raison des répercussions d'ordre anthropiques (allergies ou urtication, dégradation paysagère, dégradation des arbres de parcs, de jardins ou vergers)

La surveillance des massifs par le Département Santé des Forêts (DSF), la mise en œuvre d'actions de lutte biologique ainsi que divers travaux de nettoyage, doivent être menés de pair.

2.2.4 Impacts des aléas et du changement climatiques

Source : SRA 2011

Les peuplements forestiers corses peuvent être considérés comme relativement épargnés par les chablis importants dus aux dernières tempêtes. Seuls quelques bouquets d'arbres et des surfaces restreintes ont été impactés. Il en est de même pour les bris dus aux neiges lourdes.

Cependant, l'hypothèse d'une augmentation de la fréquence des événements climatiques « extrêmes » est retenue dans le cadre du réchauffement du climat. Pour l'instant la vigilance et le suivi de l'évolution de ces facteurs sont donc recommandés.

En revanche la sécheresse et la canicule doivent être considérées comme ayant des effets directs et indirects majeurs sur les peuplements forestiers :

- En engendrant une perte de croissance ;
- En étant susceptibles de provoquer des mortalités dans les années qui suivent le stress hydrique ;

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- En fragilisant les arbres, voire en provoquant des dépérissements, les rendant ainsi plus sensibles à d'autres agressions (insectes) ;
- En aggravant le risque d'incendie, qui reste le premier facteur de destruction des forêts méditerranéennes.

Les dérèglements climatiques dont nous commençons à constater les effets, risquent d'accentuer les risques sanitaires.

Les préconisations en matière de choix des essences et de régénération des peuplements, de prise en compte de la biodiversité et de dynamisme de la sylviculture répondent, en l'état actuel des connaissances, à la prévention des risques immédiats d'ordre sanitaire et d'anticipation sur les changements à venir.

L'existence d'une pépinière à même de produire des plans forestiers en Corse est un élément facilitant l'évolution du patrimoine forestier et des essences le composant.

2.3 Des stratégies intégrées et thématique en réponse aux enjeux multiples

2.3.1 Stratégies sylvicoles

Les sylvicultures à mettre en œuvre doivent optimiser le traitement des écosystèmes forestiers afin qu'ils remplissent d'une manière durable leurs multiples fonctions socio-économiques. Les principes généraux de la sylviculture à mettre en œuvre sont les suivants :

- Assurer le renouvellement régulier de sa forêt en optant pour la régénération naturelle sauf si elle se relève insuffisante, ou pour tenir compte des connaissances sur le changement climatique. Quand la régénération naturelle n'est pas possible, ou n'est pas adaptée, se référer aux catalogues ou aux guides existants, en ne sélectionnant que des plantations d'essences locales, adaptées au sol et à l'écosystème, et en tenant compte de la connaissance sur le changement climatique. Exiger et conserver le certificat d'origine des plants et graines.
- Favoriser, là où c'est possible, la diversité des essences. Compte tenu du relief et de la sensibilité paysagère, privilégier les traitements par parquets ou irréguliers. Conserver les essences d'accompagnement et les sous-étages, sans compromettre les essences-objectifs. Maintenir les lisières étagées, et si possible les mettre en place.
- Intégrer dans les itinéraires sylvicoles les sujétions environnementales et sociales. Veiller à la protection des ressources en eau et des sols, notamment en adaptant les pratiques de traitement des rémanents (broyage, dispersion ou maintien en l'état), en préservant les ripisylves et les zones humides.

Les modalités précises et détaillées, de mise en œuvre de la gestion durable ne sont pas l'objet du présent PFB ; elles sont confiées aux documents devant être établis dans le cadre du PFBC : SRGS et SRA.

2.3.2 Stratégies de filière

Le rapport voté en 2016 par l'Assemblée de Corse sur la stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse (AC 16/212) rappelle que cette « *filière se trouve dans une situation pour le moins paradoxale. Alors que la forêt, privée ou publique, peut fournir du bois de qualité et que la demande économique et sociale s'oriente vers des matériaux écologiques et identitaires, les professionnels doivent avoir recours à des produits importés, faute de pouvoir trouver sur le marché local ce dont ils ont besoin* ».

Ce rapport souligne également « *l'état de disjonction entre les maillons de la filière bois d'œuvre /.../ l'effondrement quasi-total des industries du sciage en Corse et /.../ de l'exploitation des forêts* » qui en résulte.

Il élargit enfin l'approche forestière à l'émergence d'une véritable filière forêt-bois s'intéressant tout particulièrement aux conditions du développement du marché du bois avec :

- Sur l'offre, un objectif général de soutien à une production de qualité en favorisant une montée en gamme de la production de qualité (soutien aux investissements et à la formation)
- Sur la demande, l'objectif que le marché du bois local devienne le réel moteur de la filière en affirmant (notamment) le caractère structurant de la commande publique

La mise en œuvre d'environ 1M€/an d'aide à ce secteur (moyenne sur la période de programmation du budget alloué par la Collectivité de Corse), essentiellement pour l'accompagnement des structures et les investissements de l'amont forestier (matériels d'exploitation forestière), montre des difficultés d'émergence de projets notamment de sylviculture, de desserte et de scieries ont été constatés.

Les interventions verticales sur chaque maillon de la filière ne suffisent pas à créer un effet levier susceptible d'entraîner l'ensemble de maillons de la filière. A l'instar de certaines filières locales qui peinent par leur dimension et organisation à être compétitives vis-à-vis des produits importés, ce n'est pas à proprement parler le manque de soutien financier qui pose précisément des difficultés. A ce stade, la mise en dynamique de cette filière relève plus d'une stratégie de développement que de la gestion des forêts, tributaire elle-même de la déprise du secteur.

L'ODARC, office opérationnel en charge des thématiques en lien avec la forêt (hors gestion relevant de la forêt territoriale et des communes forestières), a donc élargi son action au-delà des interventions de financement. Son action prend en compte, en complémentarité avec la stratégie de l'État :

- Une démarche fédératrice centrée sur les éléments du marché, visant à soutenir la montée en gamme du bois de Corse et l'ensemble des démarches qualité susceptibles de favoriser son ancrage sur le marché (caractéristiques physiques, traçabilité, process, certification...); Plusieurs points convergent notamment sur les bois d'ingénierie, qui présentent les avantages suivants :
 - Demandé par les architectes, ils sont normés,
 - Ils peuvent être constitués de bois de petits diamètres,
 - Ils présentent des caractéristiques de résistance mécanique importante.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- une démarche transversale d'animation auprès de chacun des acteurs de la filière (propriétaires, prescripteurs, gestionnaires forestiers, exploitants, scieurs, organisations professionnelles, syndicales et environnementales, entreprises de la seconde transformation, R&D...) avec un objectif de coopération visant à concrétiser des projets communs (construction en bois local). L'un des points focaux concerne l'impulsion donnée sur les marchés :
 - Motiver les donneurs d'ordres pour consommer du bois
 - Augmentation et sensibilisation de la commande publique à utiliser du bois
 - Démarche de certification (COFRAC) : marque Lignum corsica

Dans le cadre du développement d'une économie circulaire, la valorisation des produits connexes de la transformation du bois et les « déchets bois », en cohérence avec le plan de gestion des déchets non dangereux de l'OEC, permettra de diversifier les sources d'approvisionnement et tendre à optimiser la valeur ajoutée des produits bois, aux différentes étapes de leur cycle de vie.

Enfin, l'IGN, pour le PNFB, a évalué un potentiel de mobilisation de bois supplémentaire pour la Corse de 30 000 m³ / an, dont 1/3 en bois d'œuvre et 2/3 en bois-énergie, afin de contribuer à l'objectif national de mobilisation de +12 Mm³ d'ici 10 ans.

La moyenne de la récolte de bois est très hétérogène sur les 10 dernières années (voir Figure 15). Sur 2014 – 2018, la forêt publique, principal fournisseur de bois d'œuvre a commercialisé en moyenne 10 000 m³, alors que sur la période 2005 – 2013, les volumes commercialisés moyens s'élevaient à environ 40 000 m³.

En s'appuyant sur la moyenne 2014-2018, la mobilisation supplémentaire visée par le PNFB porterait l'effort de mobilisation supplémentaire à la fourchette de 40 à 50 000 m³/an. Si l'estimation de l'IGN est potentiel théorique fondé sur une analyse cartographique, il correspond cependant à un niveau de production déjà réalisé en Corse.

Les chiffres de 2014-2018 illustrent la difficulté du territoire insulaire, en lien notamment avec ses caractéristiques physiques, à mobiliser des volumes de bois conséquents. L'évaluation des précédents plans (voir notamment 5.1.1.1 Bilan des actions du PPRDF de 2013 à 2017), montre qu'il est particulièrement difficile de se positionner sur un objectif chiffré.

Le PFBC se positionne pour lever les contraintes techniques, économiques et organisationnelles spécifiques de la Corse. Son ambition est l'émergence d'une véritable filière capable de s'entendre sur des objectifs mobilisables, localement, via des contrats. Même en l'absence d'une telle filière, l'objectif de + 30 000 m³/an semble crédible. En tenant compte de la ressource forestière qui est valorisée en dehors des circuits de commercialisation officiels, ce chiffre peut même être considéré comme sous-estimé.

L'objectif à retenir doit s'entendre pour l'ensemble du territoire et méritera d'être mieux évalué pour notamment intégrer la filière bois-bûche.

Le développement d'un marché bois énergie est primordial, même si ce-dernier n'existe pas réellement à ce jour. À l'échelle de la coupe, il est indispensable de disposer des marchés BE et BO pour pouvoir valoriser l'ensemble des produits de la coupe.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Toutefois, les acteurs contribuant à ce marché devront porter une attention particulière aux projets industriels qui pourraient voir le jour. Les volumes associés aux plus gros projets de consommation de bois énergie en cours d'analyse sont conséquents et pourraient saturer rapidement le marché au regard de l'offre disponible en Corse.

2.3.3 Stratégies en faveur de la biodiversité

Au vu de l'endémisme très fort des forêts corses, l'enjeu de la conservation de la biodiversité est fondamental. Il est recherché l'objectif général de faire contribuer les espaces forestiers de façon significative à notamment :

- la stratégie de création des aires protégées,
- la trame verte et bleue,
- le réseau Natura 2000,
- les plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées, notamment celui de la Sittelle corse et des Chiroptères,
- la prise en compte de la biodiversité ordinaire (arbres morts, îlots de senescence...).

Ces enjeux de protection doivent s'appuyer sur une démarche complète, de l'identification de la biodiversité et des mécanismes de conservation, à l'intégration la plus générale dans la gestion forestière. Un effort particulier doit être mené en matière d'acquisition, de développement et de diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces et habitats remarquables.

Il sera recherché la création d'un espace protégé de grande dimension (Réserve Naturelle de Corse) afin d'appliquer à une échelle significative les principes de conservation des espèces et des habitats forestiers les plus emblématiques de Corse.

2.3.4 Stratégies pour la prise en compte des risques

3 types de risque sont visés par ces stratégies :

- Le risque d'incendie de forêt,
- Les risques sanitaires,
- Le risque de mortalité des peuplements forestiers liés aux changements climatiques.

Le risque d'incendie de forêt est largement appréhendé en Corse par un document spécifique : le PPFENI 2013-2022 piloté par l'État en concertation avec les acteurs institutionnels. Celui-ci définit des orientations et fiches actions sur la base du diagnostic de la problématique. Le PPFENI met en évidence notamment des zones prioritaires (PLPI, PRMF) dans lesquelles la protection de la forêt et des populations (notamment liée à la forte fréquentation du public) s'appuie sur la sylviculture préventive (cf. guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse, ONF).

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Les risques sanitaires font l'objet d'un suivi par les DSF : département de la santé des forêts. Les menaces pesant sur les forêts du point de vue phytosanitaire sont développées au § 2.2.3 Risques sanitaires.

Les stratégies à suivre pour réduire cette menace sont multiples :

- Poursuivre le suivi et la surveillance des massifs
- Accompagner la mise en œuvre de recherche et d'actions de lutte biologique
- Réaliser les travaux de nettoyage
- Intégrer le risque sanitaire dans les choix de gestion sylvicole et les choix d'espèces

Le risque de changement climatique se traduit notamment par une augmentation du risque d'incendie de forêt et du risque sanitaire. La stratégie de lutte contre le changement climatique s'appuie donc sur les stratégies suivies pour lutter contre ces deux autres risques. Il induit par la même occasion, un niveau d'importance encore plus marqué pour la gestion forestière, qui doit prendre en compte cette évolution du climat à moyen terme et les incertitudes liées, alors que généralement le cycle sylvicole dépasse largement les perspectives de 2030 ou 2050 associées à la lutte contre le changement climatique.

2.3.5 Stratégies pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux

2.3.5.1 Accueil du public

La fréquentation des massifs forestiers insulaires est un levier de développement économique des territoires de l'intérieur. Les publics sont divers, tant locaux que de passage : randonneurs de courts ou longs trajets, chasseurs et pêcheurs, adeptes des sports de montagne... La multiplication de ces publics peut bien évidemment entraîner des conflits entre ceux-ci mais aussi avec les autres acteurs de la forêt. Le principe général relatif à l'accueil du public doit être la recherche du compromis entre promotion et régulation de celui-ci. L'intégration des sentiers forestiers dans les Plans départementaux d'itinéraires de petite randonnée sera une des bases angulaires de cette recherche de compromis.

Un effort particulier doit se porter sur les zones de très forte fréquentation (Bavella, U Spidali, Bonifatu...) pour développer à la fois les activités créatrices de richesse et les intégrer dans les schémas de développement touristique des microrégions mais tout autant en assurer la sécurité des personnes et la protection du milieu naturel. Si certains sites sont déjà intégrés dans des dynamiques contractuelles (Opération grands sites, par exemple), d'autres devront faire l'objet de la création d'organes locaux de gouvernance associant propriétaires et gestionnaires forestiers, collectivités locales, acteurs économiques, milieu associatif.

2.3.5.2 Pastoralisme en forêt

Le pastoralisme en forêt bénéficie d'une pratique largement répandue mais d'un environnement réglementaire plutôt limité.

Le pastoralisme doit pouvoir s'insérer dans les différents outils de gestion (document de gestion durable, aménagements) de la forêt et du territoire, qui intègrent déjà la multifonctionnalité et la

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

diversité des usages ; la pleine intégration de cette pratique ne nécessite pas de nouvel outil mais doit s'envisager via l'Alliance pastorale dont il est question depuis 2014 et le rapport du CGAAER. L'acquisition et l'intégration d'itinéraires sylvicoles appropriés dans le SRGS et le SRA est incontournable.



3 Orientations stratégiques et actions pour le programme forêt bois de Corse : une gestion et des usages équilibrés

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Les stratégies définies au chapitre précédent donnent le cadre général voulu pour le PFBC. Afin de permettre leur déclinaison de manière plus opérationnelle, des orientations stratégiques sont proposées. Ces orientations sont par la suite illustrées par des actions encore plus concrètes et opérationnelles.

Les filières forêt bois corses ont fait l'objet de nombreux travaux et plans depuis les dernières décades (voir annexes). Tous ces travaux convergent vers des orientations et actions relativement proches et cohérentes, structurées de manière relativement classique : amont, aval, transversal. Pour faciliter la cohésion entre les stratégies développées précédemment, cette structuration est conservée.

Le tableau suivant effectue les correspondances entre les stratégies et les orientations proposées.

Tableau 9 : tableau de correspondance entre les stratégies et les orientations

Stratégie	Orientations 1 : pour le développement et la valorisation des produits issus de la forêt	Orientations 2 : La dynamisation et l'adaptation aux enjeux et menaces de la filière forêt, dans le cadre d'une gestion durable	Orientations 3 : La promotion et l'animation des filières forêt-bois
Sylvicole	x	x	x
Filière	x		x
En faveur de la biodiversité		x	x
Pour la prise en compte des risques		x	x
Pour conforter le rôle de la forêt dans le développement des territoires ruraux		x	x

Le présent PFBC propose de prendre en considération les enjeux structurants suivants, en lien avec les enjeux thématiques définis aux § 1.8 et 2.

- La définition de l'espace forestier corse (voir 1.1.1), de ses caractéristiques multiples et complexes, de sa multifonctionnalité, et de sa gouvernance. L'enjeu est de cerner au mieux la réalité forestière afin de trouver les outils institutionnels, juridiques et techniques pertinents.
- La production de bois, de l'amont à l'aval : quelles conditions réunir pour l'**organisation sur le long terme des acteurs** en une véritable filière « bois » ? Quelle gouvernance ? Quelle demande identifier pour structurer une offre cohérente ?

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- **Le sylvopastoralisme.** Il concerne une partie notable des surfaces boisées de l'île et représente donc une pratique importante. S'il est bien structuré et professionnalisé, il doit être vu comme un moyen ou un outil permettant :
 - de contribuer à la **gestion durable des surfaces combustibles**, représentant ainsi un facteur de prévention et de lutte contre l'augmentation du risque incendie dans un contexte de dérèglement climatique,
 - de générer des opportunités de récolte de bois supplémentaires pour la filière (car la densité du peuplement doit être adaptée pour faciliter la pousse des plantes fourragères),
 - de créer une source de revenu complémentaire dans le monde rural souvent délaissé,
 - d'améliorer l'offre fourragère tant au niveau qualitatif que quantitatif en accédant à une ressource complémentaire permettant d'accroître l'autosuffisance alimentaire, de favoriser la typicité des produits corses et d'améliorer l'état sanitaire des troupeaux (la consommation de ligneux permet de lutter contre le parasitisme intestinal),
 - de maintenir des milieux ouverts, favorables notamment à la biodiversité et la qualité paysagère.
- Les services écosystémiques et les produits forestiers non ligneux apportés par les forêts : la forêt de Corse, méditerranéenne et multifonctionnelle, produit de la valeur ajoutée et de l'emploi au-delà de la seule production ligneuse : **biodiversité, stockage du carbone, qualité de l'eau, accueil du public...** Le PFBC est une occasion de clarifier les objectifs dévolus à la forêt : par les politiques publiques (production/protection), mais aussi par les propriétaires et gestionnaires (récréatif/espace naturel à préserver).

Un travail portant sur ces thématiques a été envisagé dès la commission forêt-bois de Corse (CFBC) de lancement en 2017, correspondant d'une certaine manière à la commande du Programme National Forêt Bois de cibler les objectifs par massifs. L'approche corse dans ce cadre s'apparenterait davantage à une **approche territorialisée par usages** tant ceux-ci sont intriqués sur un même territoire au sein d'un massif unique.

Nota bene : Les orientations de ce PFBC sont définies en suivant la description habituelle des filières forêt-bois, de **l'amont, de l'aval**. Elles sont complétées par des **actions transversales**. Ces orientations reprennent et complètent les travaux conséquents menés ces dernières années. Elles se sont enrichies en intégrant les apports des enjeux listés ci-avant, qui constituent un nouveau stade de maturité de la réflexion collective autour des espaces forestiers en Corse.

Les actions qui sont listées ci-après viennent apporter des précisions sur les modalités de déclinaison opérationnelle des orientations. Elles sont données à titre indicatif, et non de manière exhaustive.

3.1 Orientation 1 : à l'aval, développer et valoriser des produits et services issus de la forêt

3.1.1 Les axes stratégiques

La filière de transformation des produits issus de la forêt Corse est parcellaire. Les quelques unités de transformation existantes se situent sur des niches économiques et l'île est trop dépendante de ses imports de matériaux et d'énergie. Le développement de circuits courts offre une alternative aux aléas économiques et logistiques liés à la circulation de ces produits avec le continent et les pays voisins.

La valorisation des produits issus des forêts corses doit progresser, de manière qualitative et quantitative, tout en respectant la hiérarchie des usages. Ainsi, la filière doit s'engager dans des démarches visant l'augmentation de bois local dans le marché du bois. Pour se faire, plusieurs axes doivent être suivis :

1. La promotion de la qualité des produits forestiers Corses :
 - a. La connaissance du marché du bois en Corse et au-delà (importation/exportation) ;
 - b. La caractérisation des bois (et les études nécessaires) et la **certification des produits « Bois de Corse » (™Lignum Corsica)**, afin d'apporter de la traçabilité aux produits, et d'améliorer son référencement et sa lisibilité auprès des utilisateurs et consommateurs ;
 - c. La mise en place de démarches de qualité respectant les normes, à l'instar de la démarche engagée sur le bois bûche (™Kalliste bois bûche) ;
2. La **sécurisation des approvisionnements** en renforçant les liens entre producteurs et utilisateurs des produits bois. Pour amortir et planifier une activité économique industrielle ou artisanale, il est nécessaire de pouvoir disposer en quantité et qualité des matières premières.
3. L'accompagnement dans l'**évolution** des entreprises et l'émergence de nouveaux projets, pour la mise en œuvre de **nouvelles transformations** (bois d'ingénierie, granulés de bois, de liège...) **et la valorisation de toutes les qualités** (y compris les qualités moyennes) **des produits locaux** (bois d'œuvre, bois énergie, liège).
4. **L'augmentation de la demande** en produits bois et de produits biosourcés (liège). C'est parce que la demande sera soutenue que la filière bois pourra se structurer. La **commande publique** dans les **bâtiments** (rénovation, construction) mais également dans l'aménagement de **réseaux de chaleur** (en lien avec le SRB et la SEM Corse Bois énergie) doit donner au bois en tant que matériaux et énergie la place qu'il mérite. Le marché de particulier doit pouvoir profiter de la dynamique promue par la commande publique et également valoriser les produits corses. L'augmentation de cette demande doit contribuer à l'autonomie énergétique et en matériaux des zones rurales (chaufferies, animateurs bois énergie, scieries mobiles...).

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

3.1.2 Actions opérationnelles identifiées

Les actions listées ci-dessous sont les pistes et réflexions indicatives, non exhaustives, identifiées pour mettre en œuvre cette orientation :

- La promotion de la qualité des produits forestiers Corses
 - Améliorer la traçabilité des bois
 - Promouvoir la plus forte valeur ajoutée dans les débouchés des essences principales : Pin maritime, chêne vert, châtaignier, chêne-liège
 - Caractérisation des bois
 - **Certifier les produits TMLignum Corsica et aider les entreprises à accéder et développer cette certification**
 - Mettre en œuvre des chantiers pilotes de construction ou d'aménagement en bois de Corse permettant de concrétiser auprès de l'ensemble des partenaires la démarche TMLignum Corsica
 - Développer la démarche qualité TMKalliste bois bûche
- L'amélioration et la sécurisation de l'approvisionnement en bois
 - **Permettre l'émergence, le développement et la pérennisation d'exploitants forestiers tout en encadrant et contrôlant davantage la profession.** Ces professionnels doivent bénéficier de formation à la gestion durable et à l'écologie des écosystèmes forestiers
 - Accompagner la mutualisation de ressources au sein des Entreprises de Travaux Forestiers
 - Améliorer les conditions d'approvisionnement entre les producteurs et les utilisateurs de bois, via notamment des contrats d'approvisionnement
 - Diversifier des modes de vente dans les forêts publiques
- L'amélioration et le développement des transformations
 - Quantifier et qualifier le marché du bois insulaire, et les flux de bois pour identifier les maillons stratégiques
 - **Soutenir les investissements pour développer et moderniser la 1ère transformation, en priorité les installations « écoresponsables » de stockage / traitement / séchage / sciage du bois en s'adaptant au territoire**
 - **Accompagner des projets d'utilisation ou de transformation innovante de la ressource : cogénération, production de tanins, de nouveaux produits issus de la biomasse verte, de nouveaux produits industriels issus de la première transformation...**
 - Normaliser la production de granulés en Corse (NF Biocombustibles solides ou autre)
 - Promouvoir la valorisation des déchets bois

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Le développement de la demande en produits bois et produits forestiers
 - **Permettre puis promouvoir l'utilisation du matériau bois et du liège dans la construction neuve et la rénovation énergétique des bâtiments publics (commande publique) et privés**
 - **Accompagner le développement de réseaux de chaleur respectant les bonnes pratiques** (qualité du bois brûlé, utilisation des déchets bois compatibles, efficacité des chaufferies limitant la pollution de l'air) **proches des agglomérations et de chaufferies bois dans les bâtiments publics**, en veillant à ne pas déstabiliser le marché du bois d'œuvre
 - **Accompagner le développement de la filière d'exploitation et transformation du liège**, en lien avec la demande du marché

3.1.3 Contributions aux stratégies intégrées

Les 4 axes stratégiques définis ci-dessus, et les actions liées répondent de manière plus ou moins marquée aux stratégies définies au § 2, comme l'illustrent le Tableau 10.

Tableau 10 : correspondance des axes de l'orientation 1 avec les stratégies

Stratégies	Axe 1 : amélioration de la filière	Axe 2 : approvisionnement	Axe 3 : évolution des entreprises	Axe 4 : l'augmentation de la demande
Sylvicole	+	++	++	
Filière	+++	+++	+++	+++
Biodiversité				
Prise en compte des risques				
Développement des territoires				

Nota bene : vide = pas de lien, + = lien faible, ++ = lien notable, +++ = lien importante

3.2 Orientation 2 : à l'amont, dynamiser le développement de la gestion forestière durable et multifonctionnelle

3.2.1 Orientations

La forêt corse est méditerranéenne et montagnarde, cette partie montagnarde étant essentiellement publique. En zone méditerranéenne, la forêt fournit principalement des services sociétaux et écosystémiques, la production de bois représentant une part très relative par rapport aux autres bénéfices tirés de la forêt : écotourisme, loisirs, sylvopastoralisme, cadre de vie, biodiversité, protection des sols et de la ressource en eau, stockage du carbone... Mais une partie de la forêt corse est aussi une forêt de montagne, et à l'instar de ce type de forêt, jouit de conditions propices à la production de bois d'œuvre de qualité (pin laricio et maritime), mais de fortes contraintes d'exploitation.

Dans un contexte de changement climatique et de transition énergétique, les écosystèmes forestiers ont un rôle capital à jouer. Pour valoriser au mieux ce capital et lui permettre de répondre à toutes les attentes sociétales, les forêts doivent faire l'objet d'une gestion forestière durable, véritable pierre angulaire du système de production de ces biens et services.

L'absence de gestion forestière en forêt privée produit certains bénéfices environnementaux à court et long terme : stockage du carbone, préservation de la biodiversité... mais il ne permet pas de fournir l'ensemble des services attendus : économie décarbonée, emplois, accueil du public. Il rend également la forêt encore plus vulnérable aux risques naturels (la mettant en position de vecteur du risque et de victime) et sanitaires.

Inversement, la mise en œuvre d'une gestion forestière durable peut permettre de produire davantage de bois d'œuvre stockant du carbone, de réaliser des voies permettant d'aider à la lutte contre les incendies de forêt, de mettre en place des îlots de senescence... **La gestion durable des forêts** a été définie lors de la Conférence d'Helsinki, en 1993 : « La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes ».

La gestion forestière est un acte nécessitant une technicité forte (itinéraires sylvicoles, choix des essences, ...) et des investissements humains et matériels dont le retour sur investissement est généralement de plusieurs dizaines d'années.

Compte tenu de la durée des cycles forestiers, cette gestion ne peut être et ne doit être qu'envisagée dans le temps (à l'échelle de plusieurs décades). Les décisions court-termistes contribuent généralement à répondre à l'un des objectifs de valorisation du capital et non à l'ensemble des services attendus.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Face à ces problématiques, le présent PFBC fixe comme orientation la dynamisation de l'adaptation aux enjeux et menaces de la filière forêt, dans le cadre d'une gestion durable. Cette orientation se déclinera en 3 axes stratégiques :

1. La mobilisation et la valorisation des produits forestiers, tout en préservant les milieux et la biodiversité. L'un des enjeux justifiant notamment l'élaboration du PFBC est le besoin économique et sociétale de valorisation de ressources naturelles et locales. Dans un contexte insulaire, cette approche présente un sens encore plus marqué. La forêt corse recèle des produits forestiers de qualité reconnue, à travers une essence phare, le pin laricio, et le pin maritime qui présente de nombreuses qualités similaires. La forêt présente aussi un potentiel sur d'autres produits forestiers et ligneux pouvant apporter de la valeur ajoutée au territoire : le liège et le chêne vert essentiellement, le châtaigner dans une moindre mesure, son potentiel étant limité. La promotion de ces produits n'est cependant possible que si les conditions d'accès à ces ressources sont réunies. Le territoire montagneux corse contraint fortement l'accessibilité des massifs forestiers. La desserte forestière doit faire l'objet d'améliorations concrètes et ciblées, contribuant à désenclaver les territoires ruraux le nécessitant, tout en préservant les milieux, la faune, les continuités écologiques, assurant l'articulation des usages... L'amélioration des techniques d'exploitation permettra aussi de mieux mobiliser les produits forestiers.
2. Le développement et la promotion de la gestion forestière durable et multifonctionnelle en forêt privée et en forêt communale. La mise en œuvre de cette gestion forestière durable doit faire l'objet d'une réflexion et d'une planification (élaboration de document de gestion), notamment en forêt privée et en forêt communale, où les documents de gestion durable ne couvrent pas toutes les forêts le nécessitant. Elle doit intégrer les problématiques spécifiques à la Corse comme la gestion pastorale, s'inscrire dans la durée en phase avec les cycles sylvicoles (gestion durable). Elle doit également composer avec les problématiques liées au foncier en visant le regroupement foncier ou économique des sylviculteurs, veiller aux menaces de moyen terme (équilibre sylvo-cynégétique). Pour remplir ces objectifs l'animation des territoires forestiers, notamment privés, est essentielle. L'utilisation du numérique facilitera la connexion entre les porteurs de l'offre et les porteurs de la demande et les gains de productivité dans la filière. On peut citer l'exemple du site *LaForêtBouge* (<https://www.laforetbouge.fr/>) développé en région par le CRPF de Corse, la DRAAF et le Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de Corse.
3. La préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leurs fonctionnalités. Au regard de l'ensemble des menaces qui pèsent sur la biodiversité forestière (risque d'incendie, tempête, risque sanitaire, espèces exotiques envahissantes, fréquentation, usages impactants, pratiques illégales comme le braconnage, la cueillette illégale, ou les dépôts sauvages) et des rôles de protection qu'elle joue (littoral, érosion des sols, puits de carbone), les politiques de prévention et de lutte contre les menaces doivent, comme dans les autres territoires méditerranéens, prendre une place importante dans les politiques en lien avec la gestion forestière. Cette préservation peut conduire à adopter une gestion conservatoire.

3.2.2 Actions opérationnelles identifiées

Les actions listées ci-dessous sont les pistes et réflexions indicatives, non exhaustives, identifiées pour mettre en œuvre cette orientation :

- La mobilisation des ressources forestières
 - Tendre vers un objectif de qualité environnementale des produits forestiers : gestion forestière durable, prise en compte de la biodiversité et de la sensibilité des milieux, tri du bois en cohérence avec la hiérarchie des usages
 - Améliorer l'accessibilité des massifs forestiers par des moyens traditionnels (dessertes) et non conventionnels (comme le câble-mât), en veillant à éviter, réduire voire compenser la destruction des milieux (sols notamment), habitats et des continuités écologiques, et l'éventuel dérangement de la faune (nuisances sonores), limiter les pollutions, contribuer à l'harmonie des usages,
- Le développement et la promotion de la gestion forestière durable multifonctionnelle en forêt privée et communale
 - **Soutenir la mise en place de documents de gestion pour une gestion forestière durable, multifonctionnelle et dynamique**
 - **Développer la certification PEFC et/ou FSC des forêts communales et des forêts privées**
 - **Développer un sylvopastoralisme bien structuré et professionnalisé : itinéraires techniques, savoir-faire, tradition et résilience, intérêt économique, social et services environnementaux**
 - **Soutenir l'animation et l'accompagnement en forêt privée, notamment les regroupements fonciers, de gestion (action du CRPF financé par l'État pour initier les regroupements en gestion de type ASLGF et la création de GIEEF) ou de mobilisation (conventions cadre triennales ODARC-État pour la coopérative forestières (filiale liège, valorisation économique du bois d'œuvre en forêt privée), autour de sujets tels la DFCI, la desserte forestière, le développement des itinéraires sylvicoles**

Pour faciliter la création de GIEEF, sur proposition du CRPF et conformément à l'article L332-7 du code forestier, il est convenu que la surface minimale d'éligibilité en Corse est portée à **50 ha** lorsque l'ensemble de gestion rassemble au moins vingt propriétaires.
 - **Encourager et soutenir les démarches locales de développement forestier portées par les collectivités territoriales (chartes forestières de territoires)**
 - Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique à l'échelle des massifs forestiers (et non à l'échelle de la propriété)
 - Structurer l'accueil en forêt pour limiter l'impact des surfréquentations, limiter les risques et pérenniser l'attractivité du territoire en lien avec les schémas de développement touristique des microrégions

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Harmoniser les usages des voies en forêt et intégrer les sentiers forestiers dans les Plans Départementaux d'Itinéraire de Petite Randonnée
- Améliorer le partage d'informations (foncier, gestion forestière...) via le numérique
- La préservation des espaces, des écosystèmes forestiers et de la biodiversité
 - Le **respect et l'évolution des réglementations** existantes (OLD, coupes à blanc, seuil de régénération, franchissement des cours d'eau, ...) et l'établissement de plans de contrôle portant sur l'ensemble des dimensions (OLD, défrichement, divagation animale, circulation des véhicules motorisés, hygiène et sécurité, travail illégal, défaut de document de gestion durable...),
 - Maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques
 - Mieux connaître l'état phytosanitaire de la forêt et développer les mesures de prévention, de protection, de lutte et de régénération de la forêt : recherche et actions de lutte biologique, travaux de nettoyage, intégration du risque sanitaire dans les choix de gestion sylvicole et le choix des espèces
 - Prévenir et lutter contre le risque incendie en planifiant et maintenant des infrastructures efficaces et opérationnelles d'appui à la lutte, en améliorant la résilience des peuplements et assurant la protection de la population grâce au débroussaillage et à la sylviculture préventive (guide de sylviculture pour la prévention des incendies de forêt, ONF)
 - Renforcer le rôle des forêts dans la protection contre les risques en montagne et la préservation de la qualité de l'eau : gestion et préservation des ripisylves et des zones humides
 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
 - Intégrer un volet forestier dans les documents d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, plans de développement intercommunaux)
 - Diminuer les incertitudes et effets liés au dérèglement climatique
 - Développer l'observation et les suivis
 - Accentuer les efforts de R&D publics sur l'amont forestier et développer sur les territoires les outils issus de R&D (BIOCLIMSOL, Label Bas Carbone, ...)
 - Améliorer le transfert des résultats d'observation et de recherche
 - Initier des démarches de filière au sein des territoires
 - Connaître, préserver et valoriser la biodiversité
 - Continuer à acquérir de meilleures connaissances sur la biodiversité : inventaires, analyses, synthèses scientifiques et valorisation des données
 - **Améliorer la prise en compte de la biodiversité « ordinaire » dans la gestion forestière et la sensibilisation des propriétaires forestiers à la biodiversité de leur patrimoine** : diffusion des connaissances des pratiques favorables aux

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

espèces (habitats, zones de quiétude pour la faune...) et habitats remarquables.

- **Faire contribuer les espaces forestiers de façon significative à la stratégie de création des aires protégées, à la trame verte et bleue, au réseau Natura 2000, aux plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées**
 - Préserver et mettre en valeur les paysages pour maintenir l'attractivité du territoire
 - Contribuer à la préservation des continuités écologiques par le maintien de mosaïques de milieux (forêts d'âges variables, jeunes et matures, îlots de bois sénescents et vieillissant, mosaïques d'essences) et des continuités des cours d'eau et zones humides
 - Promouvoir des mécanismes innovants de financements des services écosystémiques

3.2.3 Contributions aux stratégies intégrées

Les 3 axes stratégiques définis ci-dessus répondent de manière plus ou moins marquée aux stratégies définies au § 2, comme l'illustre le Tableau 11.

Tableau 11 : correspondance des axes de l'orientation 2 avec les stratégies

Stratégies	Axe 1 : mobilisation / valorisation	Axe 2 : promotion de la gestion forestière	Axe 3 : préservation des écosystèmes
Sylvicole	+	+++	+
Filière	+++	++	
Biodiversité	+	++	+++
Prise en compte des risques	+	+++	+++
Développement des territoires	+	+++	++

Nota bene : vide = pas de lien, + = lien faible, ++ = lien notable, +++ = lien importante

3.3 Orientation 3 : promouvoir et animer les filières, fédérer les acteurs

3.3.1 Orientations

Certains métiers de la forêt et du bois sont accessibles via des formations initiales diplômantes. Mais ces métiers (gestionnaires forestiers, bucherons, exploitants forestiers, scieurs...) bénéficient d'une image peu valorisée voir négative auprès du grand public. Certains de ces métiers s'exercent dans des

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

conditions difficiles confortant cette mauvaise image. Ils sont pourtant essentiels au fonctionnement de la filière et les maillons clef d'une filière locale.

Le déficit d'image touche également l'ensemble de la filière, certains métiers étant perçus négativement par rapport à l'environnement (exploitant forestier par exemple). Inversement, l'artisanat du bois dispose d'une image positive vis-à-vis de l'extérieur... Pourtant, une filière est bien un ensemble de maillons et une filière locale nécessite que tous les maillons soient présents et jouent leur rôle.

Si les acteurs coopèrent, se regroupent et mutualisent leurs démarches, la filière sera d'autant plus forte et résiliente. Vu le caractère fragmenté et parcellaire de la filière corse, l'ensemble des maillons (sylviculteurs, entrepreneurs de travaux forestiers, entreprises de transformations...) gagnerait à engager des démarches de mutualisation.

Le PFBC vise à :

1. Développer la **formation initiale et continue** sur l'ensemble de la filière, du sylviculteur qui doit se familiariser à la gestion, au menuisier ou charpentier, en passant par l'exploitant, le scieur, les salariés ou les chefs d'entreprise, les professionnels, les particuliers, les agriculteurs, les propriétaires forestiers. La formation sur la forêt et ses métiers (rôle du lycée de Sartène notamment) doit pouvoir toucher tous ces publics ;
2. Pour pallier le déficit d'image de la filière, à l'instar du travail fait par l'interprofession nationale, lancer des démarches permettant de **mieux connaître la filière et** des démarches de **sensibilisation, de communication et de promotion** des métiers et des produits des filières forêt-bois corses ;
3. **Coordonner** les démarches des acteurs et inciter à leur **regroupement** (interprofession, regroupement économique) autour **d'un projet stratégique de filière** ;
4. Accompagner les entreprises dans leur essor et la préservation de leur **compétitivité** (stratégie, numérique), en ciblant les **financements publics** et adaptant la **fiscalité**.

3.3.2 Actions opérationnelles identifiées

Les actions listées ci-dessous sont les pistes et réflexions indicatives, non exhaustives, identifiées pour mettre en œuvre cette orientation :

- Développement de la formation initiale et continue
 - Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins de la filière, en intégrant les questions environnementales dans les différents maillons : gestion durable, écosystèmes forestiers, produits biosourcés, conception éco-responsable...
 - Développer l'alternance et le tutorat
 - Mettre en place un plan de formation des dirigeants d'entreprise
 - Etudier la faisabilité d'une GPEC filière et sécuriser les parcours professionnels
 - Inciter à la coopération interrégionale, l'inclusion dans des projets de recherche

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- **Soutenir un programme de formation des élus forestiers**
- Promotion et communication sur les produits et les métiers
 - **Renforcer la sensibilisation des acteurs publics pour augmenter la commande publique en matériaux bois et biosourcés : recensement des opérations compatibles avec l'utilisation du bois, formation des acheteurs publics, inclusion dans les appels d'offre, révisions des dispositions d'urbanisme**
 - Promouvoir les produits et savoir-faire corses en dehors de l'île
 - Promouvoir la filière bois auprès du grand public
 - Promouvoir et développer les métiers du bois dans la construction et dans les autres applications (design, mobilier, sculpture...)
- Coordination des démarches des acteurs et incitation à leur regroupement
 - **Faire vivre la gouvernance, le partage d'information, le déploiement d'actions communes avec l'ensemble des partenaires de la filière : fédérer / animer / coordonner les professionnels de la filière et redynamiser l'interprofession autour d'un projet stratégique**
 - Soutenir les démarches communes, coopératives et les projets collaboratifs de groupements d'achats, de groupement de ventes ou de mutualisation d'équipements (abatage, transport, broyage, stockage, séchage...)
 - Animer le comité de massif
 - Mettre en relation les animateurs de la stratégie de spécialisation intelligente
- Préservation de la compétitivité et l'efficience des entreprises
 - Cibler les financements pour permettre l'innovation et le développement des entreprises
 - Optimiser les soutiens à la filière selon les crédits disponibles et des critères d'éco-conditionnalité
 - Améliorer les conditions de travail au sein des entreprises de la filière.

3.3.3 Contributions aux stratégies intégrées

Les 4 axes stratégiques définis ci-dessus répondent de manière plus ou moins marquée aux stratégies définies au § 2, comme l'illustre le Tableau 11.

Tableau 12 : correspondance des axes de l'orientation 2 avec les stratégies

Stratégies	Axe 1 : formation des acteurs	Axe 2 : connaissance, communication et sensibilisation	Axe 3 : coordination des acteurs	Axe 4 accompagnement des entreprises
Sylvicole	++			

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Filière	+	+++	+++	+++
Biodiversité	++			+
Prise en compte des risques	++			
Développement des territoires	++			

Nota bene : vide = pas de lien, + = lien faible, ++ = lien notable, +++ = lien importante



4 Une gouvernance adossée à des stratégies communes

4.1 Gouvernance : stratégique et technique

4.1.1 Une gouvernance renouvelée et plus ouverte

La loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, articles 20 et 21, transfère à la Collectivité territoriale de Corse la détermination des « grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture de l'île ». Le PFBC peut ainsi faire office de « convention passée entre l'État et la Collectivité Territoriale de Corse [qui] prévoit les conditions de mise en œuvre en Corse de la politique forestière. », telle que prévue à l'article 20.

La commission pour la forêt et le bois de Corse est co-présidée par le président du Conseil exécutif et le préfet de Corse. Sa composition est prévue par l'arrêté n° R20-2018-04-23-001 du 23 avril 2018 modifiant l'arrêté préfectoral n° R20-2017-06-09-001 du 9 juin 2017. Elle est élargie par rapport à celle du PPRDF, pour intégrer notamment les acteurs du bois-énergie, de la chasse, des représentants d'association de protection de l'environnement et de nouveaux membres qualifiés, tels que le président du comité de massif.

L'élaboration du présent PFBC est une illustration du fonctionnement de ce co-pilotage.

La Collectivité de Corse siège également au titre de collectivité propriétaire la plus importante de l'île, avec plus de 50 000 ha de forêt. Les forêts des collectivités sont également représentées par les élus des communes forestières, pour environ 100 000 ha supplémentaires.

4.1.2 Une gouvernance souple et élargie : la CFBC

La commission pour la forêt et le bois de Corse a vocation à être l'organe d'identification des actions qui découleront du PFBC, de leur priorisation et de leur suivi régulier (annuel), mais également un lieu d'échange et de partage des connaissances et problématiques des filières forêts-bois.

À ce titre, elle formule chaque année les actions prioritaires à mettre en œuvre, valide leur pilotage et leur suivi, et peut en proposer de nouvelles. Les propositions d'actions peuvent être formulées par un comité de suivi et d'évaluation, qui peut être identique au comité de pilotage en charge de la rédaction du PFBC.

La commission pour la forêt et le bois peut créer en son sein des comités spécialisés auxquels elle confie la préparation de certains de ses travaux dans les conditions prévues par son règlement intérieur (itinéraires sylvo-pastoraux, connaissance des espèces, etc.).

Elle peut inviter des experts désignés en raison de leurs compétences notamment en matière scientifique ou environnementale, et s'appuyer sur des groupes de travail afin d'approfondir certains sujets et permettre un suivi ou un travail plus ciblé sur certaines thématiques. Il peut s'agir notamment des contributions de l'Université de Corse dans le cadre de son « Académie des métiers du bois » et, plus généralement, de ses contributions sur la préservation de la ressource forestière.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Un comité sylvo-cynégétique lui est rattaché, composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs (§ suivant).

4.1.3 Une gouvernance dotée d'actions propres

La commission pour la forêt et le bois doit notamment :

- élaborer le contrat de la filière bois en cohérence avec les orientations du PFBC, et le mettre en œuvre et faire toute proposition visant à organiser le dialogue entre les acteurs intervenant dans le domaine de la forêt et du bois ;
- assurer la cohérence entre les politiques forestières et les autres politiques publiques : régionales, nationales ou communautaires ;
- assurer la cohérence entre programmes d'investissement et aides publiques ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services ;

La commission évalue les arrêtés régionaux relatifs au matériel forestier de reproduction (MFR) au regard des risques liés au changement climatique. Elle est compétente pour modifier les critères d'accès et d'éligibilité au label « groupement d'intérêt économique et environnemental forestier » (GIEEF).

Elle encourage, accompagne et évalue les démarches collaboratives et/ou de regroupement forêt publique-forêt privée. Elle propose la mise en place de pôles de compétence forestiers destinés à accompagner les porteurs de projets à l'amont de leurs projets.

La commission donne un avis sur le SRGS, schéma régional de gestion sylvicole (pour la forêt privée) et le SRA, schéma régional d'aménagement (pour la forêt publique, soumise au régime forestier).

Dès 2021, la Commission forêt-bois devrait pouvoir proposer des thématiques et actions opérationnelles, prioriser ces axes de travail. Ces actions seront élaborées à l'occasion de groupes de travail animé par des pilotes appropriés.

Les thématiques abordées sont issues de l'expression des partenaires. Ces derniers ont été consultés en 2021 et sont dans l'attente d'une opérationnalité plus importante des actions découlant du présent PFBC.

4.2 Comité sylvo cynégétique, contrats de filière, SRGS et SRA

4.2.1 Comité sylvo-cynégétique

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 a prévu la mise en place d'un comité « sylvo-cynégétique » composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs, « rattaché à la Commission Régionale Forêt Bois » (CFB de Corse).

Ce comité paritaire sylvo-cynégétique est chargé d'établir, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) territorialement compétentes, le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée et d'adapter, après consultation de ces commissions, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées.

Bien que l'enjeu sylvo-cynégétique n'apparaisse pas comme une priorité immédiate, le comité devrait être mis en place dès 2021.

4.2.2 Contrat Stratégique de Filière (CSF)

Les Contrats Stratégiques de Filière (CSF) rassemblent les professionnels du secteur, les organisations syndicales représentant les personnels de la filière et les pouvoirs publics. Ils élaborent des contrats de filière, fondés sur des engagements réciproques entre l'État et les industriels.

Le contrat de filière définit une stratégie à long terme qui traduit les engagements conjoints de l'État, des régions et des acteurs professionnels en veillant à l'équilibre des différents usages du bois dans les politiques publiques. Il est structuré autour de neuf objectifs prioritaires au niveau national :

- Mettre en place des outils de pilotage et élaborer une stratégie de la filière ;
- Structurer le segment industriel et le tissu entrepreneurial ;
- Promouvoir et développer les emplois de la filière ;
- Mettre les entreprises du bois sur la voie de la différenciation et de la compétitivité par l'innovation ;
- Renforcer l'innovation, le marketing et le design pour mieux vendre les produits français, en France et à l'export ;
- Adapter l'offre de la première transformation aux besoins des marchés de la deuxième transformation ;
- Sécuriser les approvisionnements de la première transformation ;
- Actionner les leviers de la filière indispensables pour permettre l'approvisionnement des différentes filières utilisatrices de bois ;
- Asseoir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois afin d'en augmenter l'utilisation.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

En la Corse, l'élaboration d'un CSF sera possible lorsqu'une interprofession se sera constituée. Elle pourra alors s'appuyer très largement sur le PFBC, dont une grande partie des actions vise à développer les filières de la forêt et du bois.

L'exercice pourra être une occasion d'envisager plusieurs scénarii à l'horizon 2050, en lien avec les projections plus fines d'évolution climatique.

4.2.3 Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles, Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), les Directives Régionales d'Aménagement (DRA) et les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) constituent les documents cadres pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts privées et publiques.

Ils doivent, en tant que de besoin, être mis en conformité avec le PFBC. Ils contiennent des éléments précis en matière de gestion sylvicole, diamètre d'exploitabilité, choix des essences ou prise en compte de l'environnement. Ils constituent ainsi une déclinaison plus opérationnelle des objectifs du PFBC.

Certains points de vigilance sont identifiés dans ces documents, en lien avec les stratégies du PFBC,

- Sur la prise en compte de la biodiversité,
 - de manière générale :
 - rappeler toutes les « bonnes pratiques » nécessaires à la prise en compte de la biodiversité « ordinaire » dans la gestion forestière (avec toutes les précautions nécessaires, dans les zones sensibles aux risques d'incendie) : laisser les souches et des rémanents en forêt (les broyer et/ou disperser le cas échéant), conserver du bois mort sur pied et au sol en quantité suffisante, créer des îlots de vieillissement et de sénescence, préserver les continuités écologiques et les zones humides, veiller à diversifier et mélanger les essences, encourager la régénération naturelle,...
 - intégrer dans ces documents des consignes et recommandations en matière de prise en compte des paysages, de protection des sols, de l'eau et des zones humides, et de maintien de zones ouvertes en forêt dans la gestion forestière
 - de manière spécifique, prendre en compte les différents PNA (plans nationaux d'action en faveur d'une espèce donnée) et les besoins des espèces emblématiques (zone de chasse, de nidification, de mise bas...) : Chiroptères, Sittelle de Corse, Milan Royal, Tortue d'Hermann, Mouflon...
- La définition des critères de gestion durable et multifonctionnelle en lien avec les orientations données dans le présent PFB et les démarches de certifications promues qui intègrent les principes de la gestion durable ;
- L'articulation / coordination avec l'Alliance Pastorale.

4.3 Cohérence avec les autres programmes régionaux méditerranéens et la politique de prévention des incendies de la Zone de défense et de sécurité Sud

Compte tenu des caractéristiques des espaces forestiers corses mentionnées plus haut, la cohérence avec les régions voisines (notamment avec la région Provence Alpes Côte d'Azur et la région Occitanie) disposant de milieux et problématiques similaires a été recherchée.

Toutefois, la spécificité des forêts et des filières corses, leur historique, l'organisation des acteurs et des filières limitent fortement cet effort de cohérence.

L'effort de cohérence a également été porté sur les autres documents : Schéma Régional Biomasse, PADDUC, Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse...

4.4 Indicateurs de suivi

Pour suivre la traduction opérationnelle de la stratégie définie dans le présent PFBC, des indicateurs doivent être définis.

Orientation	Indicateurs à suivre	Source d'information
<i>Orientation 1 : le développement et la valorisation des produits issus de la forêt</i>	Les volumes de bois certifiés TM Lignum Corsica	Suivi / enquête
	Le volume de bois mobilisé en bois d'œuvre, bois bûche et plaquette forestière à travers également : les volumes commercialisés en forêt publique, via la coopérative forestière et les experts forestiers, les volumes traités par la SEM	Enquête de branche (DRAAF) Suivi / enquête
	Le volume de liège corse commercialisé	Suivi / enquête
	Les volumes de bois sciés	Suivi / enquête
	Le nombre d'emplois dans les filières de transformation	Insee 2011 périmètre restreint & Insee 2014 périmètre restreint
	Le chiffre d'affaires des entreprises de la filière	Insee 2011 périmètre restreint & Insee 2014 périmètre restreint
	Le nombre de marchés publics intégrant le bois ou le liège	Suivi / enquête
<i>Orientation 2 : le développement de la gestion</i>	Le nombre d'exploitants forestiers déclarés	Suivi / enquête

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

forestière, s'adaptant aux enjeux et menaces de la filière forêt, et assurant la pérennité des peuplements forestiers

Le nombre de documents de gestion durable	Suivi / enquête
Les surfaces dotées de documents de gestion durable	Suivi / enquête
L'évolution de l'état sanitaire - Déficit foliaire des forêts	DSF référence 2018
Les surfaces forestières bénéficiant d'une protection environnementale	Analyse SIG
Les surfaces forestières bénéficiant d'une certification	Suivi / enquête
Les surfaces contractualisées en sylvopastoralisme	Suivi / enquête
Le nombre de formations organisées sur les filières forêt-bois	Suivi / enquête
La présence d'une interprofession et son nombre d'adhérents	Suivi / enquête
Le nombre de réunions de la CFBC	Suivi / enquête

Orientation 3 : la promotion et l'animation des filières forêt-bois et de la forêt comme écosystème multifonctionnel

Compte tenu du fonctionnement et du pilotage annuel de la CFBC (voir 4.1), de nouveaux indicateurs pourront être définis en complément des indicateurs présentés ci-dessus.



5 Annexes

5.1 Complément au diagnostic : cadre, ressources et méthodologie

5.1.1 Les stratégies à l'œuvre depuis 2013 pour la forêt de Corse

5.1.1.1 Bilan des actions du PPRDF de 2013 à 2017

5.1.1.1.1 Contexte d'élaboration du PPRDF

Les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) ont été prévus par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) de 2010, en vue d'identifier les massifs forestiers dans lesquels mobiliser davantage de bois.

En Corse, le PPRDF a été établi sous autorité conjointe du préfet et du président du conseil exécutif au sein de la Commission Régionale Forêt-Produits Forestiers (CRFPF). La concertation s'est organisée sous la forme d'un comité d'élaboration co-piloté DRAAF/ODARC et réuni la première fois en février 2011.

Le plan pluriannuel a été arrêté par le préfet de Corse le 21 décembre 2012, pour une période de 5 ans (2013-2017).

Le PPRDF identifie 4 premiers périmètres s'appuyant sur les limites communales (46 communes, dont 29 communes de Castagniccia). Les essences emblématiques suivantes sont visées selon les secteurs : Chêne vert, Châtaignier, pin Maritime et pin Laricio.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

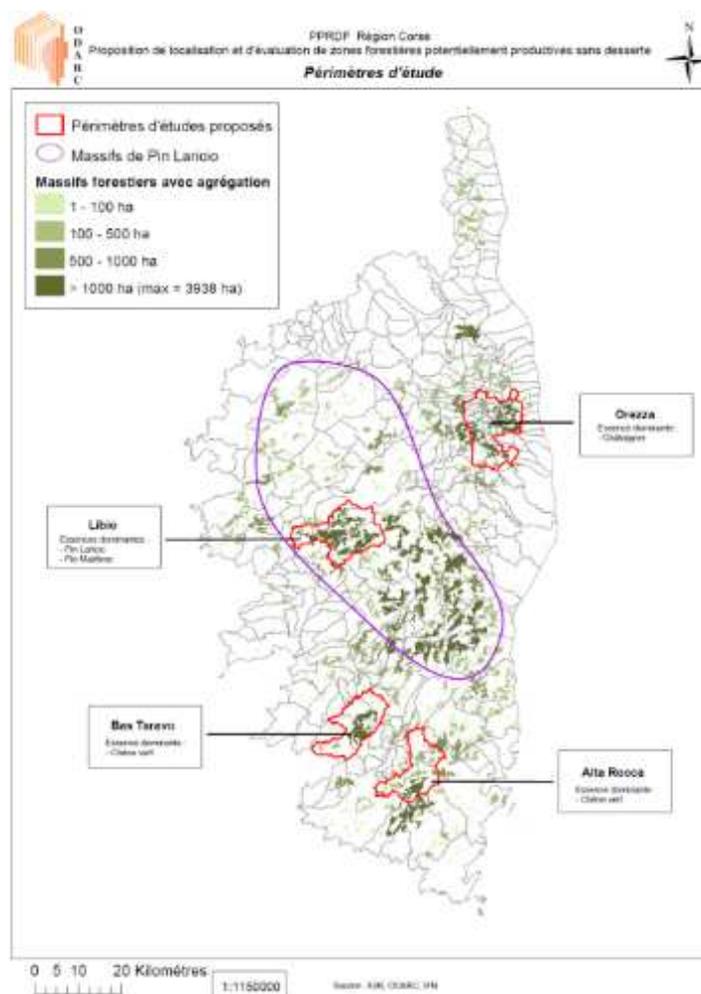


Figure 19 : périmètres prioritaires pour le PPRDF

Le grand massif à pins Laricio couvre 44 communes en ligne de crête de la montagne corse.

Dans ces périmètres, les freins à la mobilisation de bois supplémentaire sont décrits ci-dessous :

1. Insuffisance en dessertes forestières ;
2. Morcellement de la forêt privée ;
3. Entreprises de petite taille et peu nombreuses.

5.1.1.1.2 Objectifs du PPRDF

Le PPRDF avait plusieurs objectifs :

1. Mobilisation de bois supplémentaire de 10 000 m³ sur 5 ans, soit +10 % de bois d'œuvre et bois énergie confondus ;
2. Répondre à l'enjeu de la « gestion durable et multifonctionnelle des forêts concernées » et de conciliation de « la nécessaire préservation de la biodiversité avec la production accrue de bois » (loi Grenelle du 3 août 2019) ;
3. Relocalisation de la production : satisfaire les entreprises locales de transformation et les utilisateurs, dans le cadre du développement du territoire

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Le bilan d'atteinte de ces objectifs réalisée par la DRAAF en concertation avec les partenaires institutionnels est présenté ci-dessous.

5.1.1.1.2.1 Mobilisation de bois supplémentaire

Un bilan dressé fin 2015 (après 3 ans de mise en œuvre) fait état d'une « mobilisation de bois supplémentaire nulle », ce qui revient à dire que la récolte est restée dans la moyenne.

Les chiffres de vente de bois d'œuvre par l'ONF en 2018 font même état de ventes très faibles (5 000 m³). C'est depuis quelques années la récolte de bois-énergie qui a progressé grâce au développement notamment des chaudières à granules ou plaquettes. Plus récemment c'est la récolte de liège qui a retrouvé un essor toutefois encore timide, sans faire partie d'une priorité du PPRDF. Qu'il s'agisse de bois énergie ou de liège, la présence d'animateurs est facteur déterminant dans la réussite de ces actions (communes forestières, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Corse et coopérative forestière) financés État/ Collectivité de Corse.

5.1.1.1.2.2 Gestion durable et multifonctionnelle des forêts concernées

L'indicateur incontournable est la surface engagée dans un Document de Gestion Durable (DGD) : Plan Simple de Gestion (PSG), Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et Règlement Type de Gestion (RTG) pour la forêt privée et documents d'aménagements en forêt publique (Collectivité de Corse et collectivités locales). Si la forêt privée, en raison notamment de ses contraintes foncières, est dotée à moins de 2 % de DGD, la forêt de la Collectivité de Corse est entièrement engagée (environ 50 000 ha).

55 % des forêts des autres collectivités disposent d'un aménagement pour 63 % de leur surface.

Sur les aspects biodiversité, la situation est hétérogène :

1. En l'absence d'exploitation le maintien de la biodiversité ne pose à priori pas question ;
2. De très nombreux chantiers bois-bûche se font de manière illicite. L'ODARC a estimé les chiffres en 2006 à environ 50 000 m³ ;
3. Les entreprises de travaux forestiers sont insuffisamment nombreuses et formées.

Enfin une partie très significative de la forêt est parcourue par les animaux : d'élevage en majorité, mais aussi sangliers et cerfs. Selon les associations essences forestières / type d'herbivores, la gestion durable sylvicole sera particulièrement complexe à mettre en œuvre.

Si une grande partie du problème réside dans le désordre foncier (morcellement, titres non réglés, bien non délimités, propriétaires inconnus...) lorsqu'il s'agit de propriétaires privés, cela n'explique pas tout : une grande partie des forêts communales est gérée comme du foncier agricole ou pastoral, autrement dit comme réserve de foncier pour d'autres projets. La régularisation des activités agricoles et la professionnalisation des éleveurs pourraient être un levier d'action.

5.1.1.1.2.3 Relocalisation des productions de bois et liège

La complexité de relocaliser la production se trouve à plusieurs niveaux :

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- Concurrence avec les bois du continent en matière de prix, de produits et de régularité d'approvisionnement. Cela renvoie à la filière amont et aux discussions sur les marges en interprofession ;
- Marché du bois difficile à connaître sans outil statistique. Notamment les volumes de bois venant du continent et leurs qualités/destinations. La question d'intégrer ces aspects dans un observatoire est importante et constituerait un indicateur de l'impact des politiques publiques. Là encore il s'agirait d'un outil « filière » ;
- Si le marché n'est tiré que par le bois-énergie comme c'est le cas aujourd'hui, le risque de surexploitation locale ou de non-respect de la hiérarchie des usages, au détriment de la gestion durable est souvent pointé du doigt.

Le travail d'animation auprès des propriétaires privés prévu en amont (schémas de desserte, dessertes, mécanisation, Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF), DGD...), y compris ceux de bonne volonté, est donc particulièrement complexe à développer mais nécessite d'être maintenu et dynamisé.

L'appel à projets de la Collectivité de Corse fondé sur ces objectifs dès 2013 est resté très peu suivi et seul le CRPF de Corse s'est positionné dessus.

5.1.1.1.3 Synthèse du PPRDF

Le PPRDF a constitué les prémices d'une réflexion qui a été approfondie dans le cadre du projet stratégique de relance des filières forêt-bois de 2015, détaillé ci-après.

5.1.1.2 Stratégie de relance de la filière en 2015

La filière forêt et bois en Corse représentant des enjeux importants économiques, environnementaux et sociaux, des Assises de la Forêt et du Bois ont été organisées à l'initiative de la Collectivité de Corse, à Ajaccio le 28 novembre 2014.

À la suite de ces Assises, une réflexion co-animée par l'État et la Collectivité de Corse réunissant l'ensemble des acteurs et experts de la filière et de la forêt concernés, s'est chargée de proposer une stratégie de relance de la filière et d'élaborer un projet de plan d'action et de financement pluriannuel en vue de sa mise en œuvre effective à compter de 2016 et sur une période de dix années.

Les travaux ont été menés avec pour ligne directrice de proposer une stratégie de relance de la filière Forêt-Bois de Corse qui soit :

1. Globale, en incluant l'amont et l'aval de la filière ;
2. Cohérente par rapport aux orientations du contrat stratégique de filière signé au niveau national en décembre 2014 et aux délibérations prises par l'Assemblée de Corse) ;
3. Et partagée par l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels concernés.

Ces travaux ont débouché sur 4 orientations stratégiques :

4. Développer la production par une gestion durable de la forêt ;
5. Renforcer et moderniser le tissu des entreprises de la filière ;

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

6. Valoriser, diversifier l'industrie du bois et innover ;
7. Consolider et dynamiser l'animation de la filière.

Ces axes se déclinent en douze objectifs stratégiques, quarante-six objectifs opérationnels et autant de propositions d'actions.

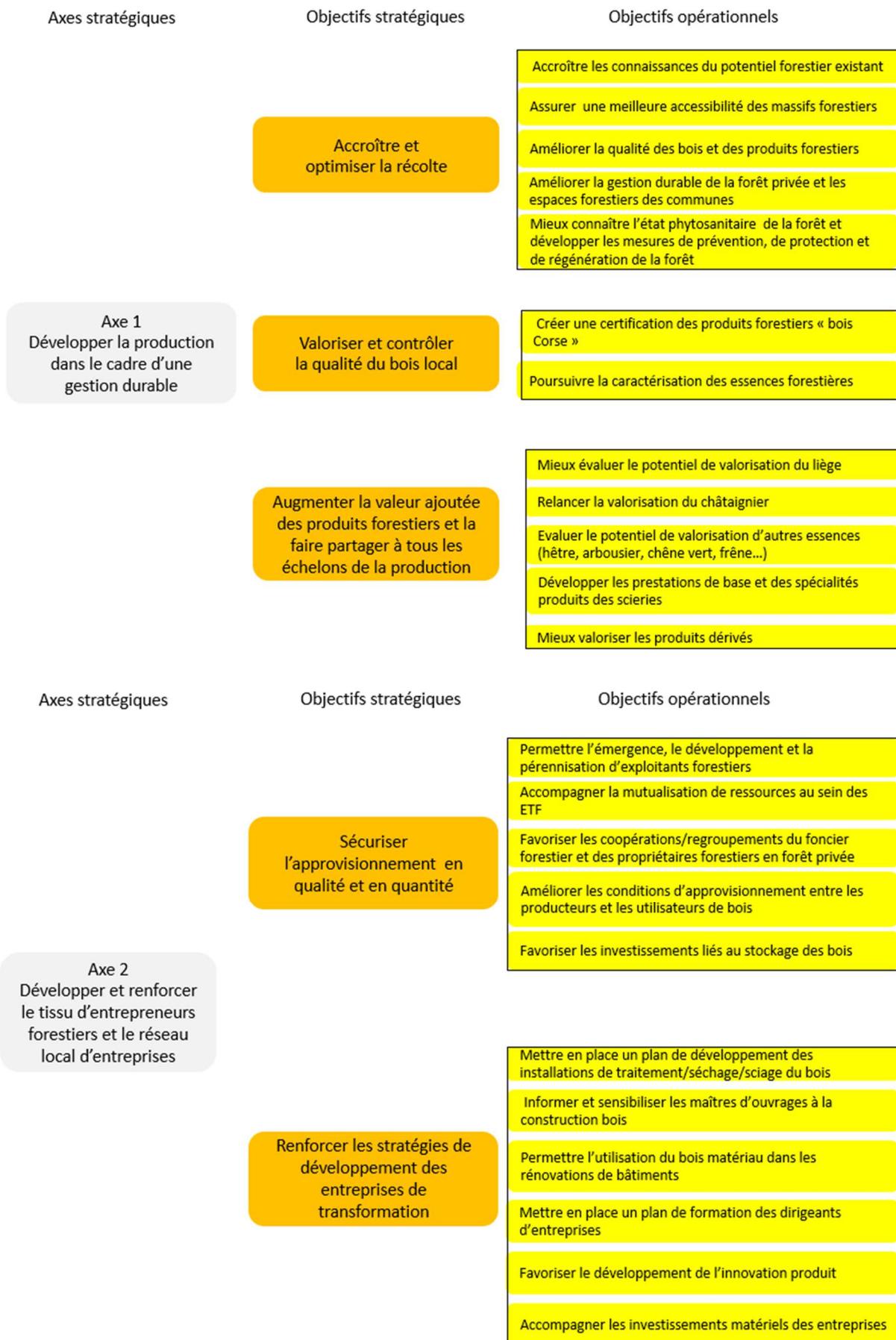
Véritable cadre de référence et socle d'une politique régionale, il contribuera donc fortement à l'élaboration du présent programme.

Cette stratégie de relance doit cependant être mise en perspective en se fondant sur une hiérarchisation des priorités, au premier rang desquelles figurent :

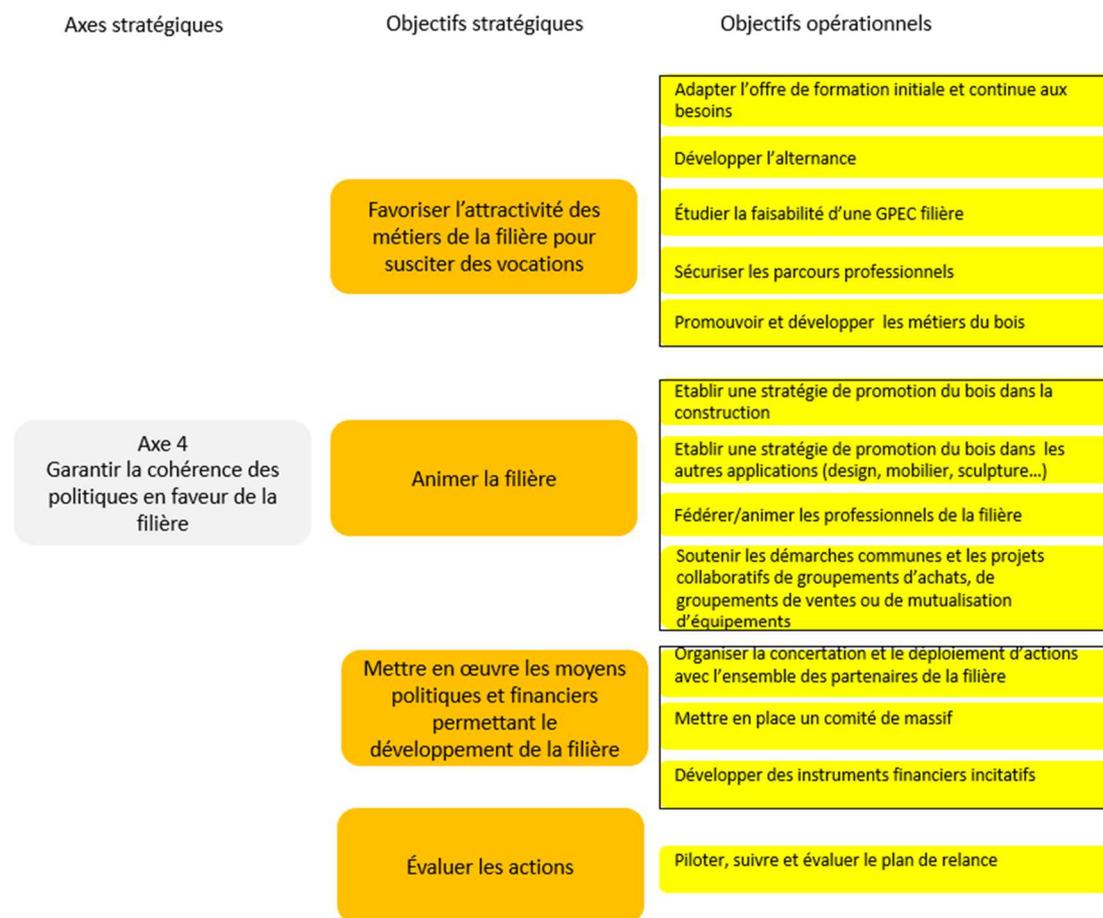
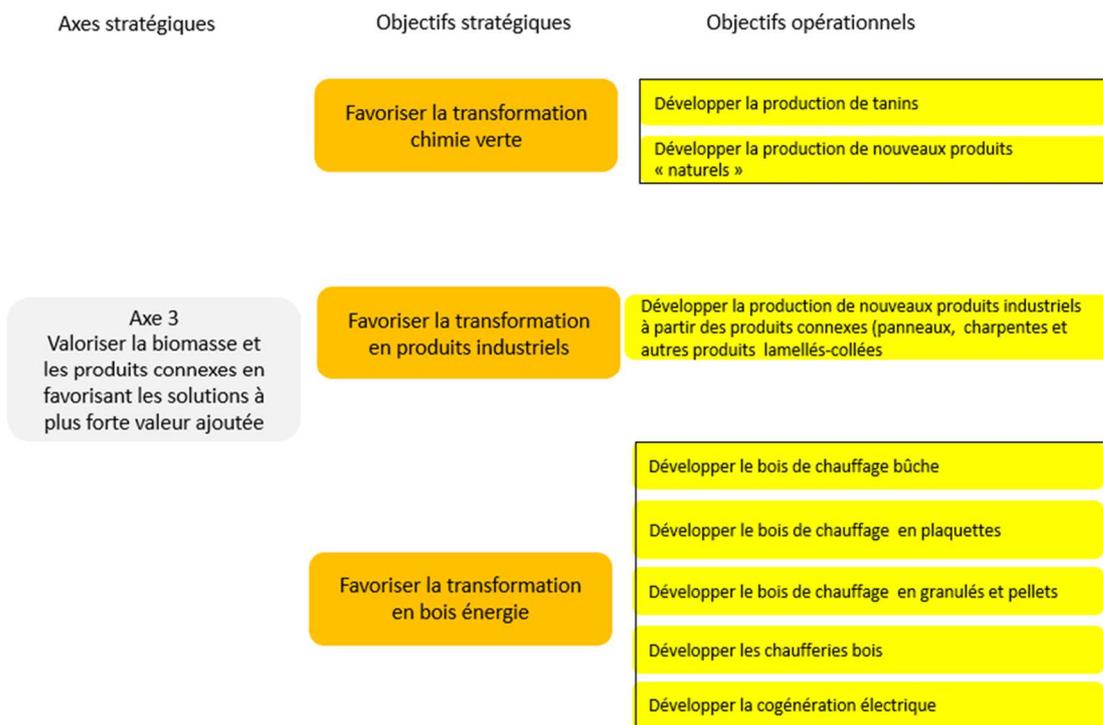
- 1) Le partage de la connaissance du potentiel forestier annuel existant et l'amélioration de la desserte des massifs forestiers productifs publics et privés, en qualité et quantité correspondant aux besoins des marchés à approvisionner et à une sylviculture responsable ;
- 2) La création ou l'adaptation de scieries, équipées de manière à répondre aux exigences évolutives des marchés et aux exigences environnementales tout en permettant leur rentabilité ;
- 3) L'obtention et la mise en application de la certification « Bois de Corse » ;
- 4) La mise en place de contrats d'approvisionnement ;
- 5) L'aide à la réalisation de projets complétant la première transformation pour créer de la valeur sur place et réduire la dépendance énergétique de la Corse.

Les axes sont résumés ci-dessous :

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse



Programme pour la Forêt et le Bois de Corse



Ce document n'a pas été co-signé mais a servi de base ou de référence aux réflexions qui s'en sont suivies.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

5.1.1.3 Les délibérations de l'Assemblée de Corse

Trois délibérations structurantes servent de cadre à la présente démarche et sont intervenues en 2016.

En complément de ces délibérations, le rapport du président du Conseil exécutif de Corse sur la stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse précise les orientations mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

5.1.1.3.1 Délibération n°16/211 AC

Cette délibération a été prise le 30 septembre 2016 et porte sur l'approbation du rapport d'information relatif à la politique territoriale pour la forêt et le bois, présenté par le Conseil exécutif de Corse.

Cette délibération prend acte du rapport informatif. Ce rapport présente le contexte forestier de la Corse et les 3 axes de la politique territoriale souhaitée pour la forêt et le bois, au regard des compétences de la Collectivité de Corse et de son ambition dans le domaine.

Les 3 axes sont formalisés par des rapports spécifiques, traitant respectivement :

- De la dimension productive de la forêt et du développement de la filière bois ;
- De la délégation de service public pour la gestion des forêts territoriales actuellement confiées à l'ONF ;
- De la place de la forêt dans la préservation du patrimoine naturel et culturel.

5.1.1.3.2 Délibération n°16/212 AC

Cette délibération a été prise le 30 septembre 2016 et porte sur l'approbation de la stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse.

La délibération valide le rapport du président du Conseil Exécutif de Corse qui définit la méthode à suivre pour définir la stratégie forestière territoriale.

La délibération rappelle l'approche stratégique souhaitée par le Collectivité de Corse : "œuvrer à un développement forestier au service de la société corse dans son ensemble, respectueux du patrimoine et des traditions insulaires agrosylvopastorales."

La stratégie vise, au regard des enjeux que représente la forêt, à "mettre en place une gestion durable de l'ensemble des massifs forestiers, publics et privés, de sorte que la forêt contribue significativement aux politiques publiques globales".

Le rapport du président du Conseil Exécutif cite les objectifs particuliers suivant rattachés à la production forestière :

- L'affirmation de la qualité ou de l'origine ;
- Le développement de circuits courts ou territoriaux ;
- L'organisation économique des producteurs et des filières.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

La stratégie territoriale s'oriente sur l'offre d'une part, sur l'offre, avec un objectif général de soutien à une production de qualité, et d'autre part sur la demande afin que celle-ci devienne le réel moteur de la filière.

La stratégie se décline comme suit :

5.1.1.3.2.1 Actions sur l'offre

- Objectif 1 : développement des installations de transformation et de valorisation des bois de Corse
 - Sous-objectif 1.1 : augmenter les investissements dans la filière
 - Sous-objectif 1.2 : soutenir les démarches locales de développement forestier
 - Sous-objectif 1.3 : satisfaire les approvisionnements des entreprises et trouver des débouchés pour les bois de faible valeur
- Objectif 2 : valorisation énergétique des bois
 - Sous-objectif 2.1 : développer les réseaux de chaleur de grande dimension
 - Sous-objectif 2.2 : développer les chaufferies
 - Sous-objectif 2.3 : équiper des particuliers
- Objectif 3 : gestion durable des espaces forestiers
 - Sous-objectif 3.1 : mettre en place d'une gestion durable de toutes les forêts corses
 - Sous-objectif 3.2 : définir un projet spécifique pour la forêt privée
 - Sous-objectif 3.3 : relancer la production et la transformation du liège
- Objectif 4 : formation et innovation
- Objectif 5 : certification des bois de Corse

5.1.1.3.2.2 Actions sur la demande

- Objectif 6 : la commande publique comme levier de développement
 - Sous-objectif 6.1 : sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics et privés à l'utilisation du bois
 - Sous-objectif 6.2 : mettre en œuvre une conditionnalité des aides publiques
- Objectif 7 : caractériser le marché et les produits forestiers
 - Sous-objectif 7.1 : quantifier et qualifier le marché du bois insulaire
 - Sous-objectif 7.2 : identifier la meilleure valorisation technologique et économique

5.1.1.3.3 Délibération n°17/050 AC

Cette délibération a été prise le 24 février 2017 et approuve le schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif Corse pour la période 2017-2023 et décide d'abonder le

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

fonds montagne par la contribution versée par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire versé à la Collectivité de Corse.

Le schéma d'aménagement vise à doter les territoires intérieurs de moyens et d'équipements spécifiques pour permettre leur développement. Pour la forêt, ce schéma prévoit la création de 5 plateformes publiques servant de place de dépôt (afin de favoriser la logistique et le tri des bois), et d'un espace de travail mutualisé mis à la disposition des professionnels. Cette Casa di a Furesta agirait aussi comme un « Centre opérationnel Forêts et Bois de Corse » ayant pour but de coordonner la filière et de travailler en réseau.

5.1.2 Les objectifs du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), 2017

Le Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2026 se donne deux défis majeurs pour l'ensemble des forêts françaises :

- Le défi environnemental d'adaptation de la forêt et des pratiques sylvicoles au changement climatique et de protection de la biodiversité forestière ;
- Et le défi économique de développement des gains de compétitivité des premières et deuxièmes transformations du bois (augmentation de la valeur ajoutée sur les territoires).

Les 4 objectifs fixés pour y parvenir sont les suivants :

1. Créer de la valeur (croissance verte) en gérant durablement la ressource. Cet objectif vise à augmenter les prélèvements de bois tout en assurant le renouvellement de la forêt ;
2. Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoire. La forêt est à la fois un lieu récréatif et un espace de préservation de la biodiversité qui assure des paysages de qualité. Cet objectif vise à sensibiliser et communiquer vers le grand public, sur les enjeux de la forêt, avec notamment des actions d'éducation. Il vise aussi à inciter l'implication des collectivités territoriales dans les projets locaux et durables ;
3. Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique ;
4. Développer des synergies entre forêt et industrie (trouver des débouchés aux produits forestiers disponibles, adapter l'outil industriel).

5.2 Document de cadrage

5.2.1 Le cadre réglementaire : la loi d'avenir – les enjeux pour la forêt

La Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014, art. 67, précise les principes généraux de gestion des forêts : « *les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers* »

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Elle reconnaît « l'intérêt général à :

1. la protection et la mise en valeur ainsi que le reboisement [...]
2. la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité [...]
3. la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air [...]
4. la protection ainsi que la fixation des sols [...]
5. la fixation du dioxyde de carbone [...] »

Elle prévoit la rédaction d'un Programme National Forêt Bois (PNFB), approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017. Celui-ci se donne 4 objectifs :

1. Créer de la *valeur* en France, en mobilisant la ressource durablement,
2. Répondre aux *attentes des citoyens* et s'intégrer aux projets de territoires,
3. Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au *changement climatique*,
4. Développer des synergies entre *forêt et industrie*.

Elle prévoit également que le PNFB soit décliné en programme régional forêt bois (PRFB), **arrêté** par le ministre chargé des forêts, après **avis conforme** du président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse.

Le programme pour la forêt et le bois de Corse (PFBC) se substituera aux orientations régionales forestières (ORF) de 2006 et au plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) de 2012 qui « *demeurent applicables et continuent de produire leurs effets jusqu'à l'adoption des programmes régionaux de la forêt et du bois et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2020* » (art. 93 XI).

Le PFBC a valeur de cadre pour « *Les documents d'orientation régionaux, départementaux et locaux arrêtés par l'Etat ou par les collectivités publiques ayant une incidence sur la forêt et la filière bois [qui] tiennent compte du programme régional de la forêt et du bois [...]* ».

Il s'agit notamment :

- du schéma régional d'aménagement (SRA) pour les forêts des collectivités, y.c. CdC ;
- du schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) pour les forêts privées ;

La loi prévoit également que « *Les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats [ORGFH] [...] et les schémas départementaux de gestion cynégétique [SDGC] [...] sont compatibles avec le programme régional de la forêt et du bois.* »

Le PFBC est élaboré par la commission de la forêt et du bois de Corse (CFBC) dont la composition a été arrêtée le 9 juin 2017 et modifiée le 23 avril 2018 suite à la constitution de la Collectivité unique.

La présidence de la CFBC est assurée conjointement par le président du conseil exécutif et le préfet de Corse.

5.2.2 Quelles politiques pour quelles forêts – de l’UE à la Corse ?

A l’instar de la politique agricole, la *politique forestière* est impulsée par différents niveaux de décision, qu’il s’agisse de réglementation ou d’aides financières :

- UE : la responsabilité de la politique forestière incombe aux États membres. Toutefois il existe une Stratégie Forestière de l’Union Européenne de 2013 basée sur la gestion durable des forêts, leur rôle multifonctionnel, l’utilisation efficace des ressources et la responsabilité à l’égard des forêts au niveau mondial.
- National :
 - Dans la foulée du PNFB un plan d’action interministériel forêt-bois a été engagé par le gouvernement, et un contrat de filière 2018-2022 signé avec ses représentants ;
 - Un contrat d’objectifs et de performance 2017-2021 lie l’État et le CNPF ;
 - Un contrat d’objectifs et de performance 2016-2020 lie l’État et l’ONF.

Comme pour l’agriculture, de nombreuses politiques *non forestières* ont un impact fort en matière de gestion forestière :

- La Stratégie européenne pour la biodiversité vise le renforcement de la contribution de l’agriculture et de la foresterie au maintien et à l’amélioration de la biodiversité ;
- La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte fixe un cadre favorable au développement de la filière, fondé sur des objectifs de mobilisation de la ressource à l’horizon 2035 :
 - Stratégie nationale bas carbone (SNBC) ;
 - Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) ;
 - Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB).
- L’Etat porte également les initiatives « construction bois » :
 - Étiquette environnementale du bâtiment ;
 - Programme d’action pour la construction et la transition énergétique ;
 - Plan transition numérique du bâtiment - transition bas carbone.

Ces différentes initiatives demandent toutes que des déclinaisons opérationnelles locales soient produites.

La loi de 2002 relative à la Corse (articles 20 et 21) a confié à la Collectivité de Corse la détermination, « dans le cadre du plan d’aménagement et de développement durable¹¹, des **grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l’aquaculture de l’île.** »

11 Voir en particulier le plan « montagne » du PADDUC

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Pour l'actuelle majorité à la Collectivité de Corse les documents qui **orientent le plus fortement** la politique forestière de l'île en vigueur actuellement sont :

- 30 septembre 2016 : approbation de la stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse (délibérations n°16/211 et 212 AC) ;
- 24 février 2017 : approbation du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse 2017-2023 (délibération n°17/050 AC) ;

La Collectivité doit toutefois encore prendre en compte certaines orientations passées, traduites par les instruments financiers d'aide tels que le programme de développement rural de la Corse (PDRC 2014-2020), les ORF et le PPRDF, tout en envisageant la prochaine programmation.

Le PFBC est une occasion d'évaluer l'efficacité de ces documents et le cas échéant d'en tirer des enseignements.

Plusieurs travaux et/ou réflexions sur la forêt de Corse et son avenir ont d'ores-et-déjà été conduits et peuvent être valorisés :

- 28 novembre 2014 : assises de la forêt et du bois¹² à l'initiative de la CdC ;
- 30 septembre 2015 : proposition de « plan de relance de la filière forêt-bois de Corse¹³ », travaux conduits sous l'égide du sous-préfet de Corte ;
- 21 mars 2016 : colloque « la forêt Corse face au changement climatique » par le CRPF ;

Les bilans en cours : Un bilan d'exécution des PPRDF¹⁴ a été produit au niveau national dès 2016. L'une des conclusions majeures en est l'intérêt d'une animation amont-aval, par filière. Un bilan rapide, spécifique à la Corse, est intégré au PFBC (DRAAF).

En matière de prévention des incendies un bilan à mi-parcours du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) 2013-2022 doit être produit en 2019 (DRAAF).

Des schémas et des programmes impactants pour la forêt de Corse :

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est en cours de révision pour 2019-2023 et 2024-2028 sous co-animation AUE et DREAL. Elle intègre un schéma régional de la biomasse (SRB) avec un volet forestier important ;

En matière d'enjeux environnementaux et sociétaux (D122-1 du code forestier), le PFBC doit veiller à sa compatibilité spécifiquement avec :

- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et sa trame verte et bleue (TVB), qui sont intégrés au sein du PADDUC (art. 371-4 du code de l'environnement) ;

12 Contribution de l'interprofession forêt-bois sous : <https://docplayer.fr/78135532-Assises-de-la-foret-et-du-bois.html>

13 Non publié : 4 axes et 46 fiches-action proposés - <https://corse.cnpf.fr/n/la-filiere-bois/n:1193>

14 Au niveau national : <https://agriculture.gouv.fr/bilan-des-plans-pluriannuels-regionaux-de-developpement-forestier-pprdf>

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- le plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau de 2018 ;
- les plans de prévention des risques naturels prévisibles : 4 types identifiés en Corse en plus du risque incendie (cf. plus haut le PPFENI) ;
- la stratégie régionale pour la biodiversité : ex. les plans d'action nationaux (PNA).

Une adaptation à l'existant : Le PFBC doit s'articuler avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2016-2021 et le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de Corse 2013.

5.2.3 Qu'attend-t-on d'un PFBC 2021-2030 en Corse ? Quels besoins ?

Le PFBC doit corriger certains écueils des plans précédents.

Il doit :

- reprendre les conclusions des travaux conduits depuis 2015 en les adaptant ;
- s'envisager comme une stratégie appliquée ;
- ne s'envisager ni comme un document d'aménagement ;
- ni comme un programme de production de bois uniquement ;
- clarifier ses multiusages et leurs plus-values respectives ;
- intégrer une partie « gouvernance ».

Il doit notamment veiller à :

- reprendre les objectifs PNFB en matière de production sans les calquer à la Corse ;
- montrer la plus-value à tirer de tous les espaces boisés de Corse Vs inconvénients perçus ;
- équilibre sylvo-pastoral Vs divagation à traiter dans une perspective forestière ;
- itinéraire de desserte des ressources forestières à produire ;
- cibler des objectifs prioritaires par grands massifs : certains pour la production d'autres pas...

Il doit être rapidement consensuel :

- 3 blocs de travail :
 - approche filière et production par l'aval et le marché ;
 - approche matorrale : un vaste espace ligneux pastoral & puits de carbone ;
 - approche récréative : une source de valeur ajoutée et d'emplois à préserver ;
- une approche géographique des forêts de Corse ;
- un groupe noyau qui produit les orientations principales forestières ;

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- des travaux parallèles sur SRGS / SRA ;
- une évaluation environnementale.

NB 2 : l'agroforesterie ne fait pas partie du champ de la présente programmation. L'arbre et le bois « hors forêt » ont vocation à être traités dans le cadre de la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, élaborée en application de la LTECV. Le MAAF est par ailleurs porteur d'un plan de développement de l'agroforesterie ("Pour le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers") lancé le 17 décembre 2015⁽¹⁰⁾.

5.2.4 Quelle méthode de travail ?

La Collectivité de Corse, l'ODARC, et la DRAAF ont initié la démarche de travail :

- 10 mai 2019 à Corte avec ONF, CRPF et DDTM (groupe « noyau ») : relance de la démarche ;
- 11 juin 2019 à Corte : orientations à donner et à partager avec les bureaux d'étude ;
- 29 juillet en visioconférence Bastia/Ajaccio en présence d'ADAGE (évaluation environnementale) et MTDA (rédaction) : calage des échéances et méthodologie.

La première commission forêt-bois de Corse s'est réunie le 20 juillet 2017 et avait acté les points suivants :

- composition élargie et co-présidence ;
- cap à 10 ans : une politique forestière concrètement partagée – co-suivie 2020-2030 ;
- volonté de convergence des politiques, notamment vers l'emploi ;
- décliner un « contrat de filière » pour la Corse conduit par l'aval et le marché ;
- composer et réunir un comité sylvo-cynégétique ;
- avis sur nouveaux SRA et SRGS ;
- reprendre : la stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse (délibérations n°16/211 et 212 AC) ;
- valoriser : les travaux conduits sur le projet de relance stratégique ;
- consolider : les stratégies déjà à l'œuvre par les financements / priorisation des projets ;
- 3 grands axes identifiés (écosystème, gestion forestière et usages, filière bois et produits forestiers).

5.3 Comité de suivi / pilotage

La Commission Forêt Bois de Corse du 20 juillet 2017 désignait un « comité de suivi au sein de la CRFB » [commission forêt-bois de Corse, ndlr], notamment en vue d'évaluer les politiques forestières en

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

amont de la rédaction du PFBC. Ce besoin de comité de suivi a été ré-exprimé par la Collectivité de Corse/ODARC et DRAAF qui ont en charge l'élaboration du programme.

Son rôle est le suivant :

- Contribuer à évaluer les politiques forestières en amont de la rédaction du PFBC ;
- Rendre un avis sur l'état initial de l'environnement (EIE), les versions successives de l'évaluation environnementale stratégique (EES), les projets de plan du PFBC, etc... ;
- Accompagner la rédaction des premiers documents-martyr du PFBC, en terme d'enjeux, d'objectifs et stratégie ;
- Fournir – mettre à disposition les données, documents et autres ressources utiles à la rédaction du programme par les prestataires.

Son fonctionnement est le suivant :

- réunions présentiellees en amont de la tenue de la commission forêt bois ;
- réunions au besoin et fonction des sujets à traiter ;
- échanges de courriels pour réactions et/ou partage d'informations ;
- utilisation des plateformes d'échanges mise à disposition par le prestataire.

Il est composé comme suit :

Maîtrise d'ouvrage CdC/DRAAF/ODARC			
CdC	Olivier RIFFARD	Olivier.RIFFARD@isula.corsica	06 07 65 42 57
ODARC	Michèle CHIRAT	michele.chirat@odarc.fr	06 72 67 32 94
ODARC	Sylvestre SISCO	sylvestre.sisco@odarc.fr	06 19 43 61 11
DRAAF	Eric PRIGENT-DECHERF	eric.prigent-decherf@agriculture.gouv.fr	06 24 98 87 44
DRAAF	Régis LE BON	regis.le-bon@agriculture.gouv.fr	04 95 51 86 80
DRAAF	Régis LORTON	regis.lorton@agriculture.gouv.fr	04 95 51 86 63
DRAAF	<i>Institutionnel</i>	srfb.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Partenaires particuliers : DDTM/ONF/CRPF et coopérative			
DDTM 2b	Tina LOUSTALOT	tina.loustalot@haute-corse.gouv.fr	07 85 36 74 62
DDTM 2b	Damien CAZAUX	damien.cazaux@haute-corse.gouv.fr	06 80 51 90 54
DDTM 2b	Institutionnel	ddtm-sebf-foret@haute-corse.gouv.fr	
DDTM 2a	Philippe OLLANDINI	philippe.ollandini@corse-du-sud.gouv.fr	04.95.29.09.21
DDTM 2a	Marc AUDIBERT	marc.audibert@corse-du-sud.gouv.fr	
DDTM 2a	Institutionnel	ddtm-sref@corse-du-sud.gouv.fr	
CRPF	Florian GALINAT	florian.galinat@cnpf.fr	06 78 71 98 24
CRPF	Institutionnel	corse@crpf.fr	
ONF	Daniel CAMBON	daniel.cambon@onf.fr	06 18 01 76 17
ONF	Institutionnel	dr.corse@onf.fr	
A Silva	François MURACCIOLE	francois.muracciole@silvacoop.corsica	06 18 58 06 54
DREAL	Julie DALLE	julie.dalle@developpement-durable.gouv.fr	06 68 74 65 30
DREAL	Institutionnel	sbep.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr	

Bureaux d'étude : rédaction MTDA et Evaluation environnementale Adage			
Adage Env.	Natacha BERLIN	natacha.berlin@adage-environnement.com	01 41 74 19 96
Endemys	Pasquale MONEGLIA	moneglia@endemys.com	
MTDA	Hubert D'AVEZAC DE CASTERA	hubert.davezac@mtda.fr	06 17 64 64 94

Il peut faire intervenir en fonction des besoins exprimés notamment le PNRC, le comité de massif ou la délégation pour la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM).

5.4 Bilan des consultations

Afin de co-construire le PFBC avec les membres de la commission de la forêt et du bois de Corse, une phase de consultation a été menée au printemps 2020.

Les contraintes sanitaires ont perturbé l'organisation de cette consultation, initialement prévue sous forme d'ateliers de travail. Elle s'est donc finalement réalisée à travers des entretiens téléphoniques menés après invitation de l'ensemble des membres consultés.

5.4.1 Personnes sollicitées pour un entretien individuel

La liste des membres sollicités pour un entretien individuel est telle que présentée dans le tableau suivant.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Nom structure	Personne consultée	Courriel
ADEME	M. Christophe LE GRAND	christophe.legrand@ademe.fr
CCI Corse	M. Nicolas ISONI	isoninicolas@gmail.com
CFDT – URI CFDT CORSICA	Mme Françoise SPINOSI	francoise.spinosi@odarc.fr
CFDT – URI CFDT CORSICA	M. Christophe CARRE	c.carre@corse.cfdt.fr
CGT	M. Thomas VAUCOULEUR	thomas.vaucouleur@agriculture.gouv.fr
CMA Corse	M. Philippe DE RICHAUD	lbd@orange.fr
COFOR (Régional) / 2B	M. Frédéric ORSINI	mairie.santandreadibozio@orange.fr, mairie.santandreadibozio@wanadoo.fr
COFOR 2A	M. Louis ROCCA-SERRA	cofor-corsesud@orange.fr
COFOR 2A		jj.gianni@orange.fr, cofor-corsesud@orange.fr
Comité régional Corse montagne et escalade – Fédération française de la montagne et de l'escalade	M. Paul André ACQUAVIVA	paulandre.acquaviva@gmail.com
Conservatoire d'Espaces Naturels	M. Dominique TASSO	contact@cen-corse.org
Coopérative	Mme Maria DE PERETTI DELLA ROCCA	mdeperettidellarocca@free.fr
CRA Corse	M. Jean-Claude LECA	blanche.casanova@haute-corse.chambagri.fr
CRPF	M. Daniel Luccioni	daniel.luccioni@yahoo.fr
EPL Sartene		pascale.tesseyre@educagri.fr
ETF	M. Marien LUCIANI	
Experts forestiers	M. Hubert AUDEVAL	contact@corseexpertises.com
Fédération régionale de la chasse de Corse	M. Jean-Baptiste MARI	fdc2b@orange.fr
GIRTEC		paulgrimaldi-girtec@orange.fr

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Nom structure	Personne consultée	Courriel
Groupe chiroptères corses – protection des mammifères	M. Jean-Yves COURTOIS	jy.courtois@free.fr
Industries du bois	M. Thomas PAOLINI	
Industries du bois	M. Daniel SABATIER	
Industries du bois	M. Philippe DE RICHAUD	lbd@orange.fr
Industries du bois	M. Thierry BARONTI	
Industries du bois	M. Pantaléon ALESSANDRI	pantaleon.alessandri@live.fr
LEGNU VIVU (EX)	M. Sébastien BRUNEAU	contact@lccsn.fr
ONCFS	M. Xavier PERONI	xavier.peroni@ofb.gouv.fr
ONF	M. Christophe FELDER	christophe.felder@onf.fr
PNRC	M. Germain PAOLACCI	germain.paolacci@onf.fr
SEM Corse Bois Energie	Mme Nadine NIVAGGIONI	nadine_nivaggioni@hotmail.com
SIS Corse 2A		directeur@sis2a.corsica
SIS Corse 2B		secretariat-general@sis2b.corsica
STC Corsica	M. Dominique SANTELLI	dominique.santelli@hotmail.fr
STC Corsica	M. Jean-Antoine OTTAVI	ja.ottavi@hotmail.fr
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Corse – Forestiers Privés de Corse	M. François PIACENTINI	francois.piacentini@orange.fr
Université de Corse		federici@univ-corse.fr

5.4.2 Modalités de consultation

Les consultations ont été initiées par un premier courriel afin de présenter la démarche et solliciter une demande de rendez-vous, tout en s'assurant que la personne contactée était la personne adéquate pour répondre à la demande.

Face au faible taux de réponse, une relance par courriel a été réalisée, suivie d'un appel téléphonique pour les personnes pour lesquelles les coordonnées étaient disponibles dans les listings de la DRAAF ou par recherche internet.

Le premier courriel envoyé est reproduit ci-dessous.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

« Bonjour,

Je représente le prestataire qui appuie la DRAAF et la CDC dans l'élaboration du **Programme Régional de la Forêt et du Bois en Corse**.

L'élaboration de ce document est en bonne voie, mais une part importante de concertation plus élargie est prévue pour mieux orienter les actions à retenir. Des ateliers thématiques étaient ainsi envisagés le mois précédent mais la crise sanitaire a perturbé les modalités de travail.

Néanmoins, malgré le récent dé-confinement, nous avons convenu de vous associer d'une autre façon, à l'occasion d'un entretien téléphonique pour partager le contenu en cours d'élaboration.

Pour votre information, vous trouverez en pièce jointe un document qui récapitule la démarche du PRFB Corse : [note_prfb_cadre-demarche_jul2019.pdf](#)

Au lien suivant, vous trouverez d'autres documents utiles concernant l'historique et le cadre de ce PRFB : <https://www.mtda.fr/cloud/index.php/s/zSdCAG8iHwzcyY8>

Pour vous associer à l'élaboration de ce document, vous trouverez en pièce jointe un document présentant les orientations rédigées à ce stade, et un tableau (en 3 onglets) avec les actions prévues dans le cadre de ce PRFB. Il s'agit d'un document de travail sur lequel nous aimerions votre avis / contributions :

- partagez-vous les grandes orientations retenues ? Elles s'appuient sur l'ensemble des travaux qui ont été menés jusqu'à ce jour (politique forestière CDC de 2016, plan de relance 2015, PPRDF de 2013....). Pensez-vous qu'elles excluent certains points importants ?
- quels regards portez-vous sur ces actions ?
 - en manquent-ils ?
 - certaines ne sont pas pertinentes, ne fonctionnent pas, ne sont pas adaptées?
 - s'il fallait ne retenir que 3 actions dans chaque orientation, quelles seraient-elles ?
- Selon vous, si vous partagez le constat des difficultés de mise en oeuvre des actions des plans précédents (CDC 2016, relance 2015), quelles en sont les raisons et quelles seraient les enseignements à suivre ?
- globalement, quels sont les éléments que vous souhaitez partager à l'occasion de cette démarche : propositions, attentes ?

Pour faciliter l'analyse de ces documents et échanger de vive voix sur ces éléments, nous avons convenus de proposer des entretiens téléphoniques individuels d'une heure maximum sur les créneaux suivants (horaires de 8h30 à 19h30, à votre convenance, et selon disponibilités) :

- lundi 15
- mardi 16
- mercredi 17
- lundi 22
- mardi 23
- mercredi 24

Pouvez-vous par retour de mail nous faire part de vos intentions ou souhaits de créneaux, avec :

- un numéro où vous joindre

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- 3 créneaux souhaités sur ces jours, dans la plage horaire indiquée ?

A défaut, pouvez-vous faire suivre ce courriel à la personne de votre structure ressource sur ce sujet ?

Vous pouvez dans tous les cas, nous faire parvenir, si souhaité, vos contributions écrites par mail ou par dépôt de fichier au lien suivant : <https://www.mtda.fr/cloud/index.php/s/A34xN4CbAodEPSM>

Comptant sur votre participation à cette démarche, je suis à votre disposition pour toute question. »

Le courriel de relance est reproduit ci-dessous :

« Bonjour,

Nous vous avons fait parvenir semaine dernière un courriel concernant l'élaboration du PRFB. Sauf erreur de notre part, ce courriel est resté sans réponse.

En tant que membre de la CRFB, **vo**tre avis compte pour ce travail et nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous.

Vous trouverez ci-dessous le mail envoyé en semaine 24.

Merci de me confirmer par retour de mail des créneaux horaires où vous seriez disponibles ainsi qu'un numéro où vous joindre. »

5.4.3 Synthèse des consultations

Les retours de ces consultations ont été limités en nombre.

Pour autant, les échanges ont permis d'approfondir des éléments de diagnostic ou de contexte, d'ouvrir quelques débats. Les sujets et idées suivantes sont les éléments saillants tirés de ces consultations. Ils ont été repris pour partie dans le diagnostic, les orientations et actions du PFBC :

- La forêt représente 30 % des parcelles dont l'indivision n'est pas réglée ; les biens non délimités sont fortement présents en Corse, ce qui complique encore l'exploitation du foncier ; la résorption des problématiques foncière nécessitera plusieurs décades (70 ans selon le GIRTEC)
- La sylviculture en forêt privée est sur le déclin en Corse depuis plusieurs décades comme en témoigne le nombre d'experts forestiers en activité sur l'île (un seul professionnel disposant du titre) ; pour autant, l'exploitation forestière se fait, mais malheureusement en dehors des circuits officiels
- L'exploitation des bois est très contrainte sur le plan technique et économique, ce qui génère des écarts de prix importants avec le continent, pour des produits similaires ;
- Les paradoxes de la desserte forestière :
 - Nécessaire pour l'exploitation du bois et la défense des forêts contre l'incendie,
 - Mais coûteuse en entretien, impactant pour la faune et les écosystèmes, facilitant la pénétration des activités non autorisées...

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

- La Corse manque de projets industriels qui permettraient de structurer la filière ;
- Si le liège bénéficie d'une forte publicité, les plantes comme l'Immortelle ou la myrte représentent un enjeu de valorisation ; ces plantes sont prélevées en dehors de tout contrôle ;
- La gouvernance partagée entre l'État et la Collectivité de Corse peut réduire la cohérence des actions, chaque institution ayant ses propres intérêts et orientations ;
- Quelques actions ressortent des propositions des personnes consultées. Ces actions ont permis de compléter ou modifier les propositions d'actions du PFBC :
 - Promouvoir la gestion forestière durable et la réalisation de document de gestion ;
 - Aider (à l'instar de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels - ICHN) et encadrer l'exploitation forestière, notamment celle sur le chêne vert / bois bûche ;
 - Optimiser l'exploitation forestière en valorisant le maximum de produits et réduisant son impact sur les milieux ;
 - Faire appliquer la réglementation forestière ;
 - Mieux connaître et développer la desserte forestière pour les besoins de la DFCI et la mobilisation du bois ;
 - Promouvoir le sylvopastoralisme, en contractant entre forestier et agriculteur ;
 - Promouvoir et structurer la production de pellet ;
 - Porter et décliner un projet stratégique de filière ;
 - Adosser des unités de séchage du bois aux unités de cogénération ;
 - Engager un plan de mobilisation de la première transformation ;
 - Soutenir les investissements industriels nécessitant de forts besoins capitalistiques
 - Favoriser le bois dans les marchés publics ou toute solution permettant de proposer un bilan carbone le plus bas possible ;
 - Dans les zones d'interface forêt habitat, l'État ou la Collectivité doivent se substituer aux propriétaires qui ne mettent pas en œuvre les mesures de gestion préconisées ;
 - ...

5.5 État initial de l'environnement, réponses aux questions environnementales et mesures prises en conséquence

L'état initial de l'environnement a été réalisé à l'occasion de l'évaluation environnementale du PFBC. Le détail de cet état initial se trouve donc dans le livret consacré à cet état initial.

La construction du présent PFBC s'est déroulée de manière itérative avec son évaluation environnementale.

5.6 Cahier technique des éléments cartographiques

5.6.1 La forêt pastorale

L'analyse de l'activité pastorale en forêt suivante est réalisée d'après les données du Référentiel Parcellaire Graphique (RPG) 2018 et la BD Forêt V2 (IGN).

La surface RPG 2018 est de 282 584 ha ; la surface RPG 2018 déclarée en milieu forestier de 149 488 ha représentant 27 % de la surface totale des peuplements forestiers.

En forêt publique,

- 15 % de déclaration RPG 2018 en peuplement forestier concernent des peuplements forestiers en forêt publique ;
- 19 % des peuplements forestiers en forêt publique sont déclarés au RPG 2018.

En forêt privée,

- 85 % de déclaration RPG 2018 en peuplement forestier concernent des peuplements forestiers en forêt privée ;
- 29 % des peuplements forestiers en forêt privée sont déclarés au RPG 2018.

Les cartes suivantes illustrent ces différentes données.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

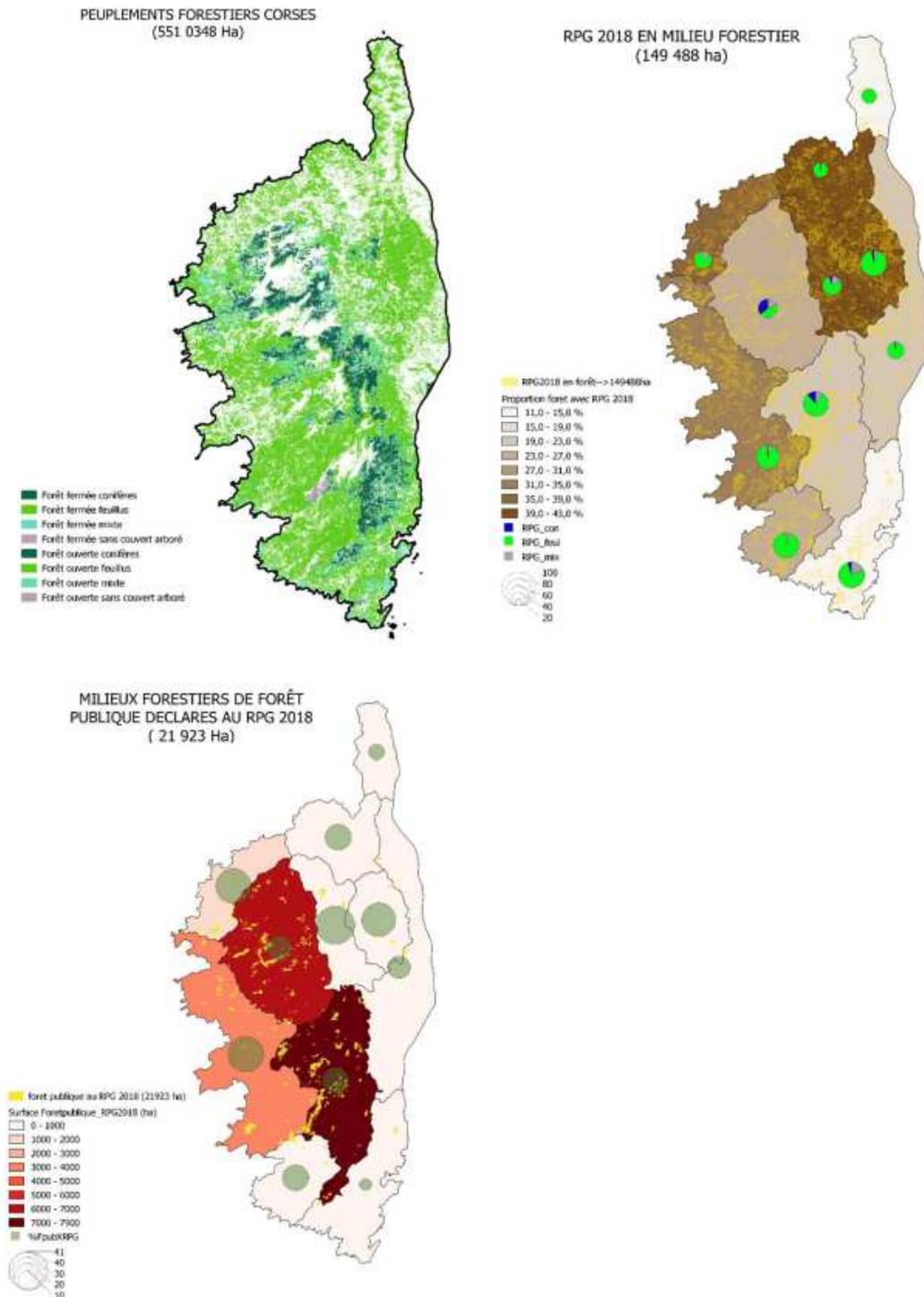


Figure 20 : carte des peuplements forestiers, des surfaces du RPG déclarées en milieu forestier et des milieux forestiers de forêt publique déclarés en RPG¹⁵

15 Les surfaces forestières calculées et extraites de la BD forêt v2 (total d'environ 550 000 ha) diffèrent des données chiffrées communiquées par l'IFN dans le kit PRFB de 2014 (total d'environ 500 000 ha). L'écart représente 10 % de la surface forestière.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse



Figure 21 : proportions et surfaces issues du croisement entre la BD forêt et le RPG 2018

5.6.2 La protection de la biodiversité et du paysage

Le profil environnemental de la Corse synthétise de manière cartographique les différentes protections mises en place en Corse et l'étendu du réseau Natura 2000.

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

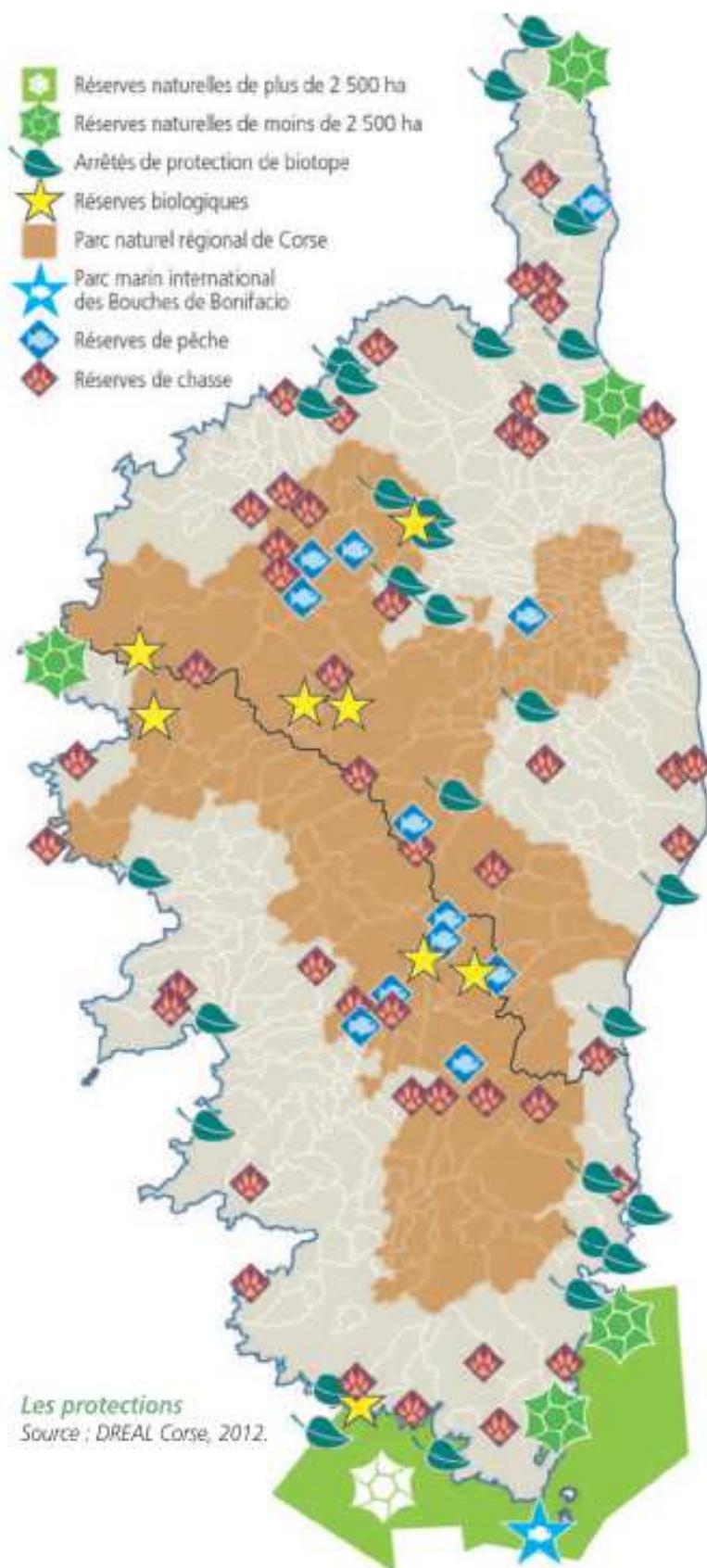


Figure 22 : les protections environnementales

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

CEC, Olivier Bor

Les sites Natura 2000
Source : DREAL Corse, 2012.

- ZPS - Zones de protection spéciale
- SIC - Sites d'intérêt communautaire

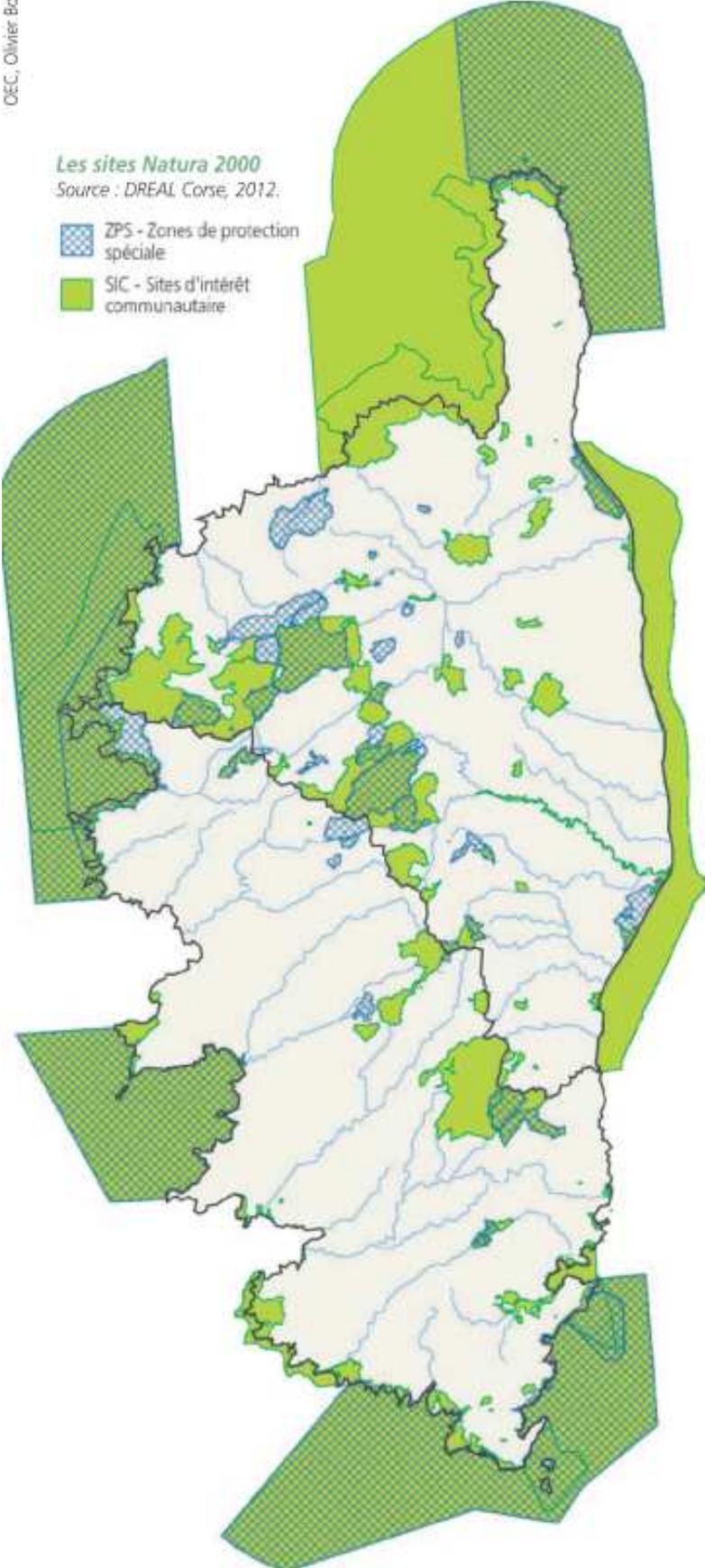
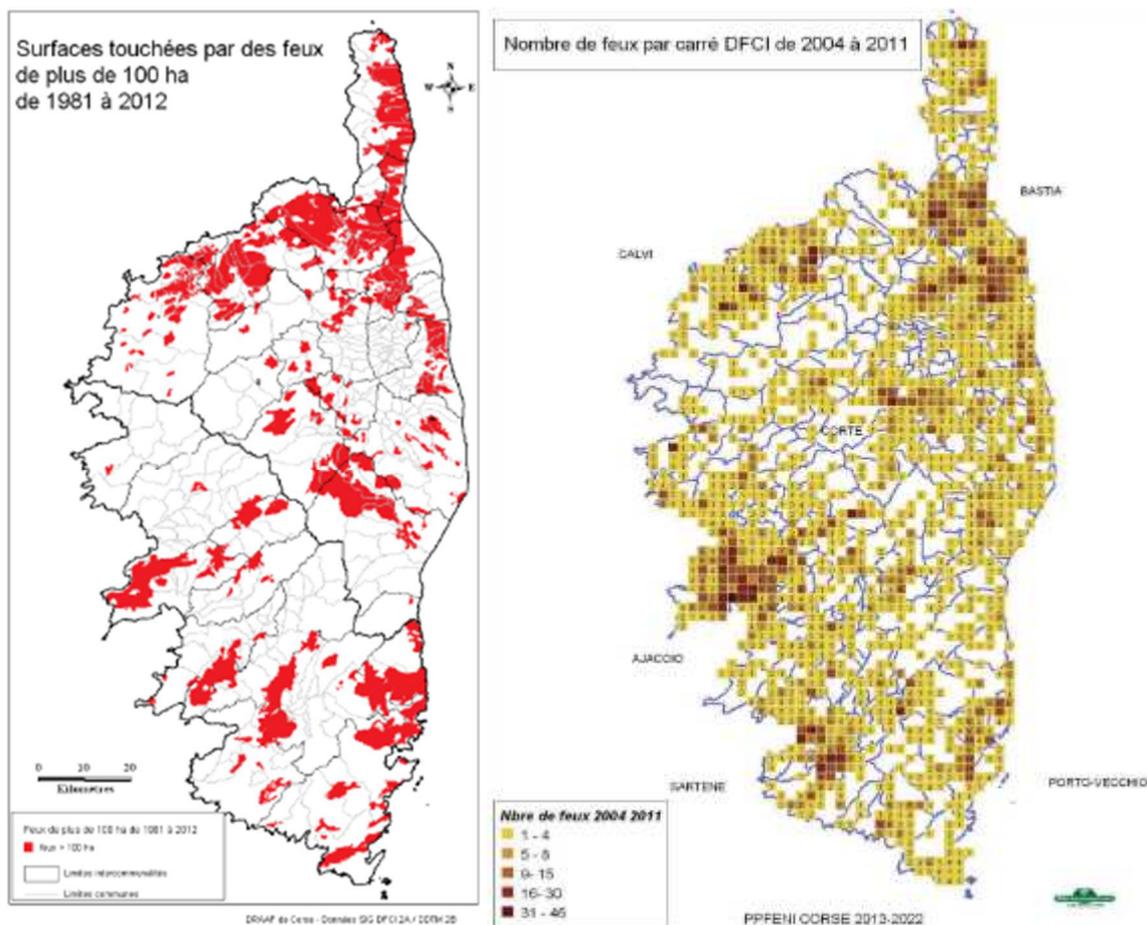


Figure 23 : le réseau Natura 2000

5.6.3 La Défense des Forêts Contre l'Incendie

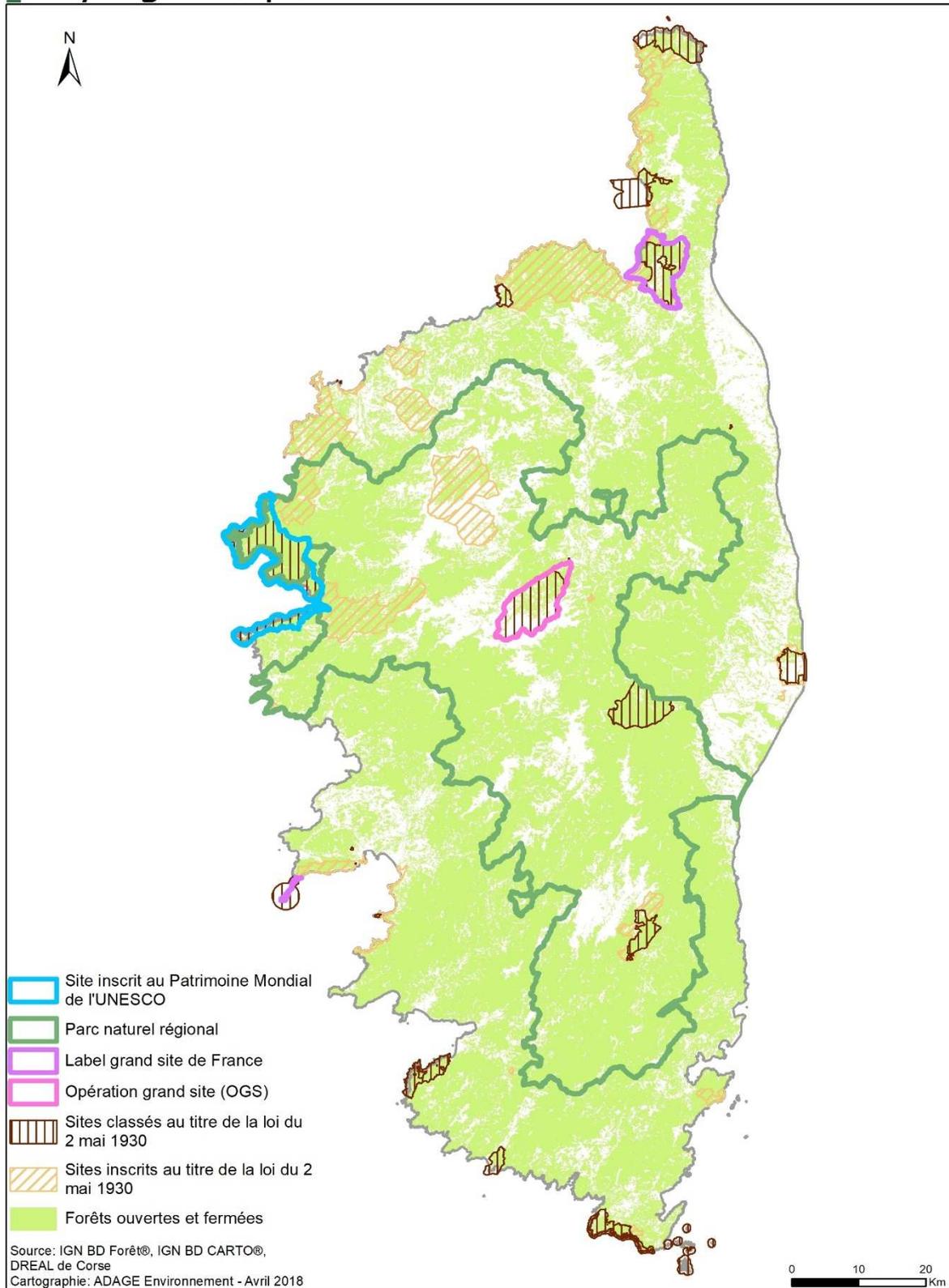


5.6.4 Les enjeux environnementaux

Les cartes suivantes sont extraites du rapport environnemental du PFBC (état initial de l'environnement) et mettent en avant des enjeux environnementaux en lien avec les forêts

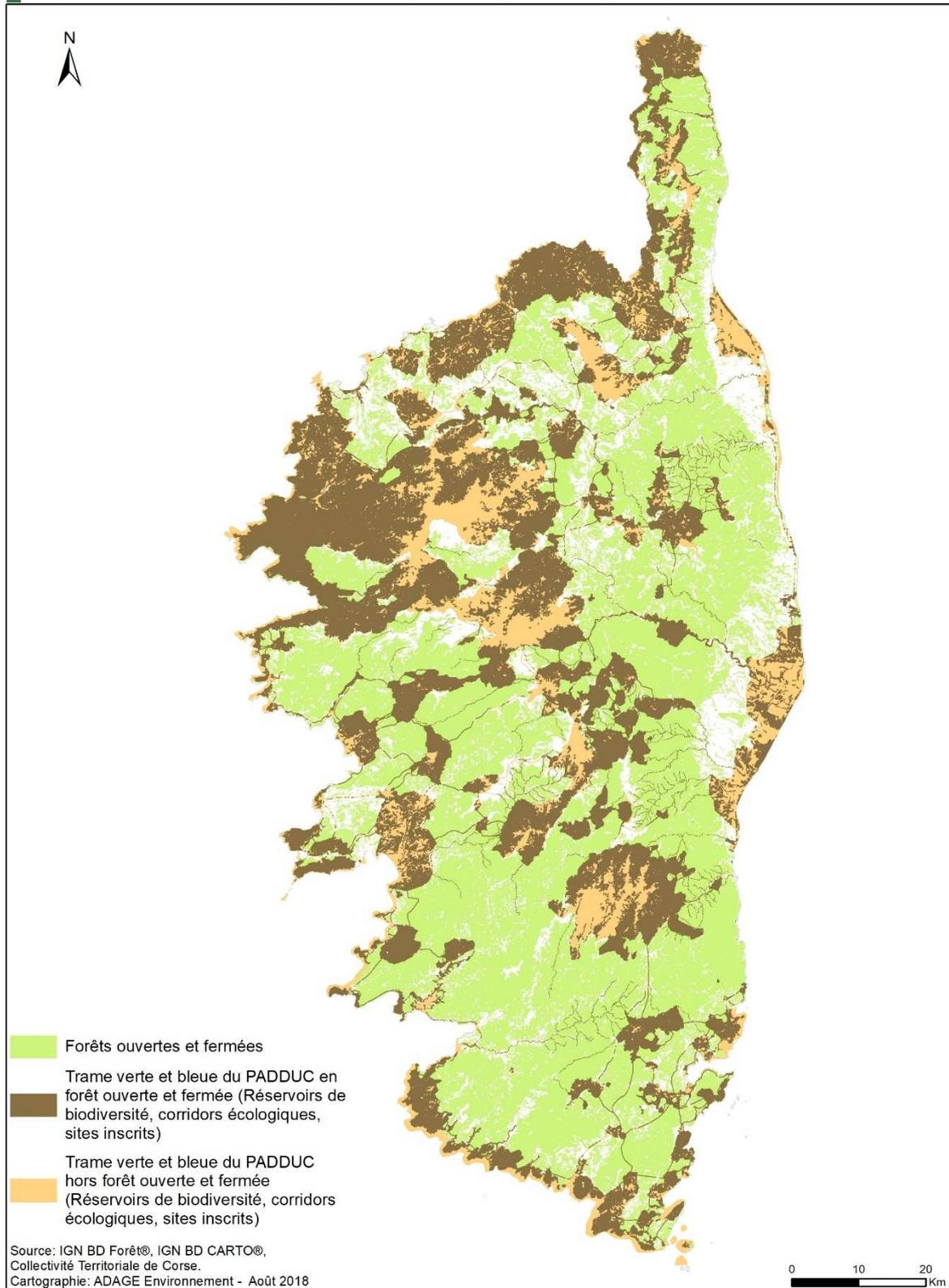
5.6.4.1 Paysages et patrimoine

Paysages et patrimoine



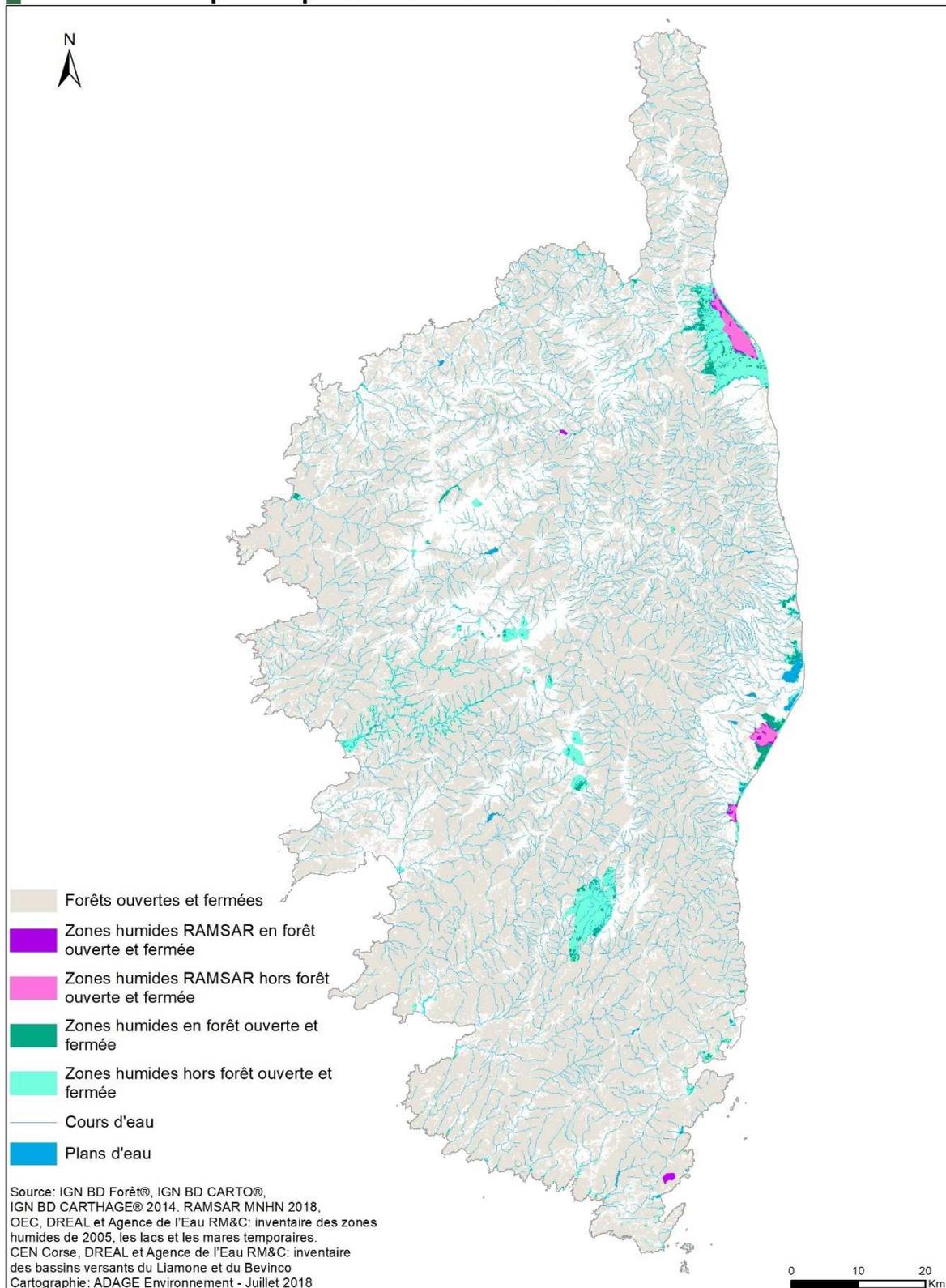
1.1.1.1 La trame verte et bleue du PADDUC

la trame verte et bleue du PADDUC



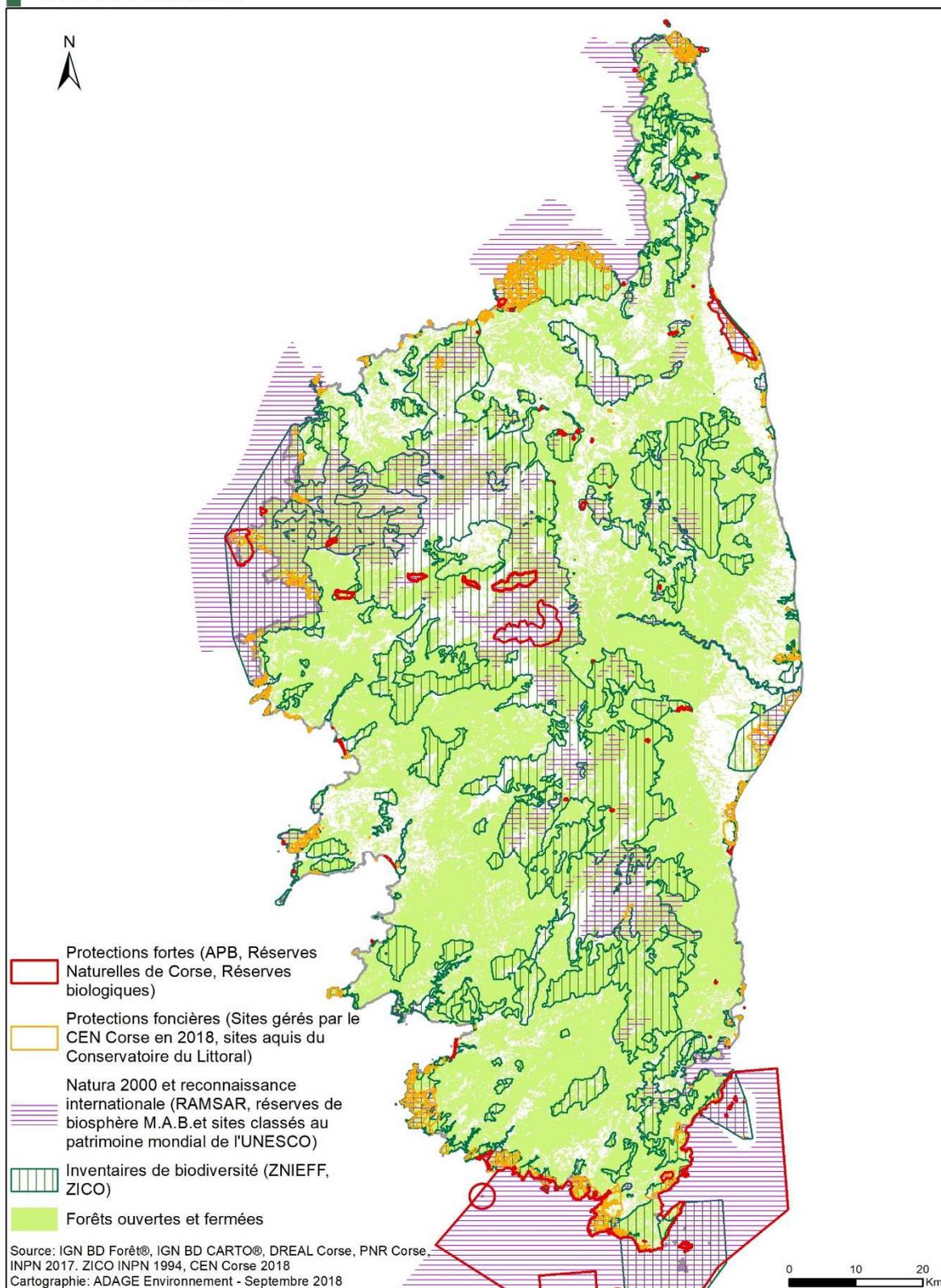
1.1.1.1 Les milieux aquatiques et humides

Milieux aquatiques et humides



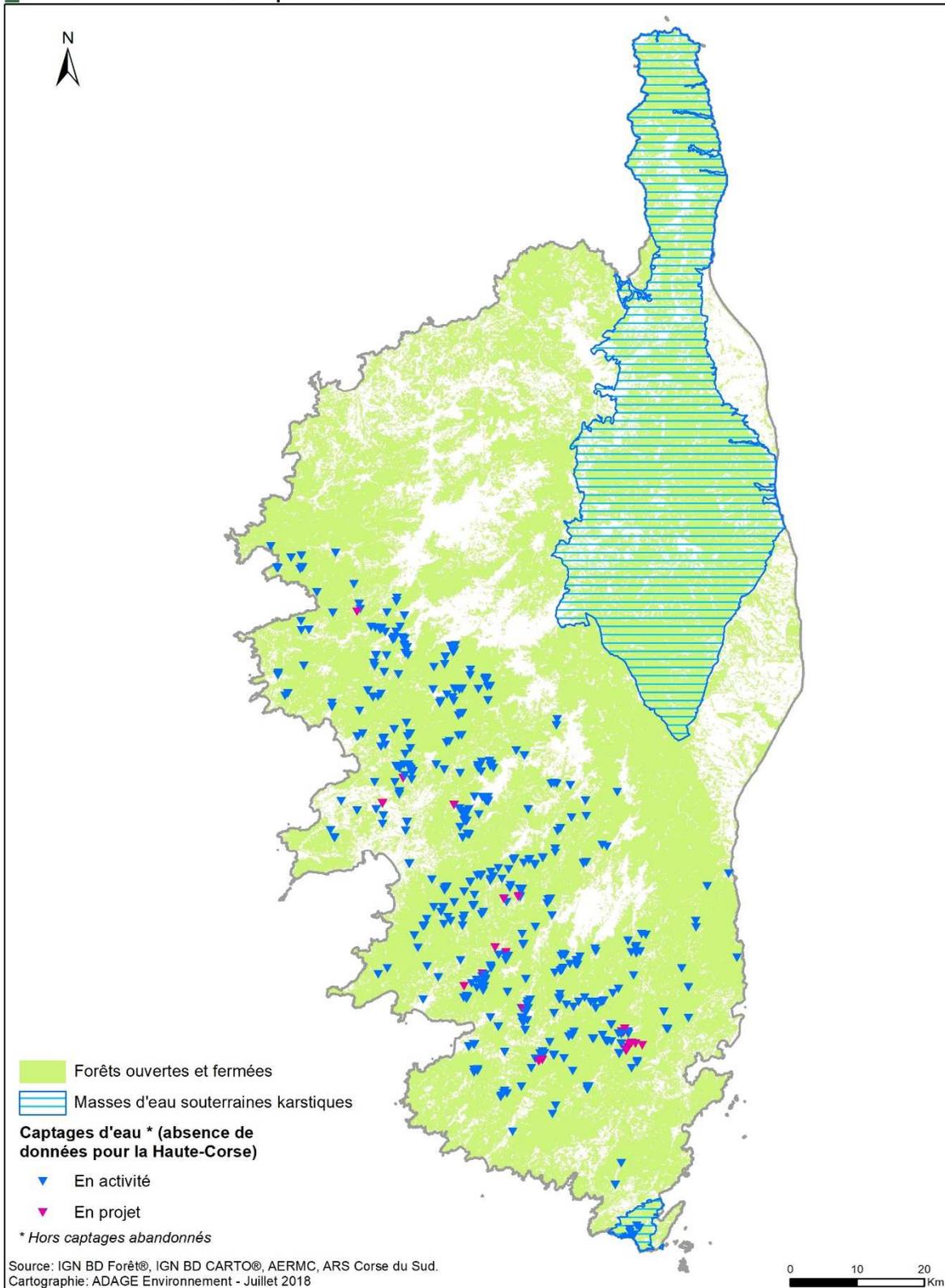
5.6.4.2 La biodiversité

Biodiversité



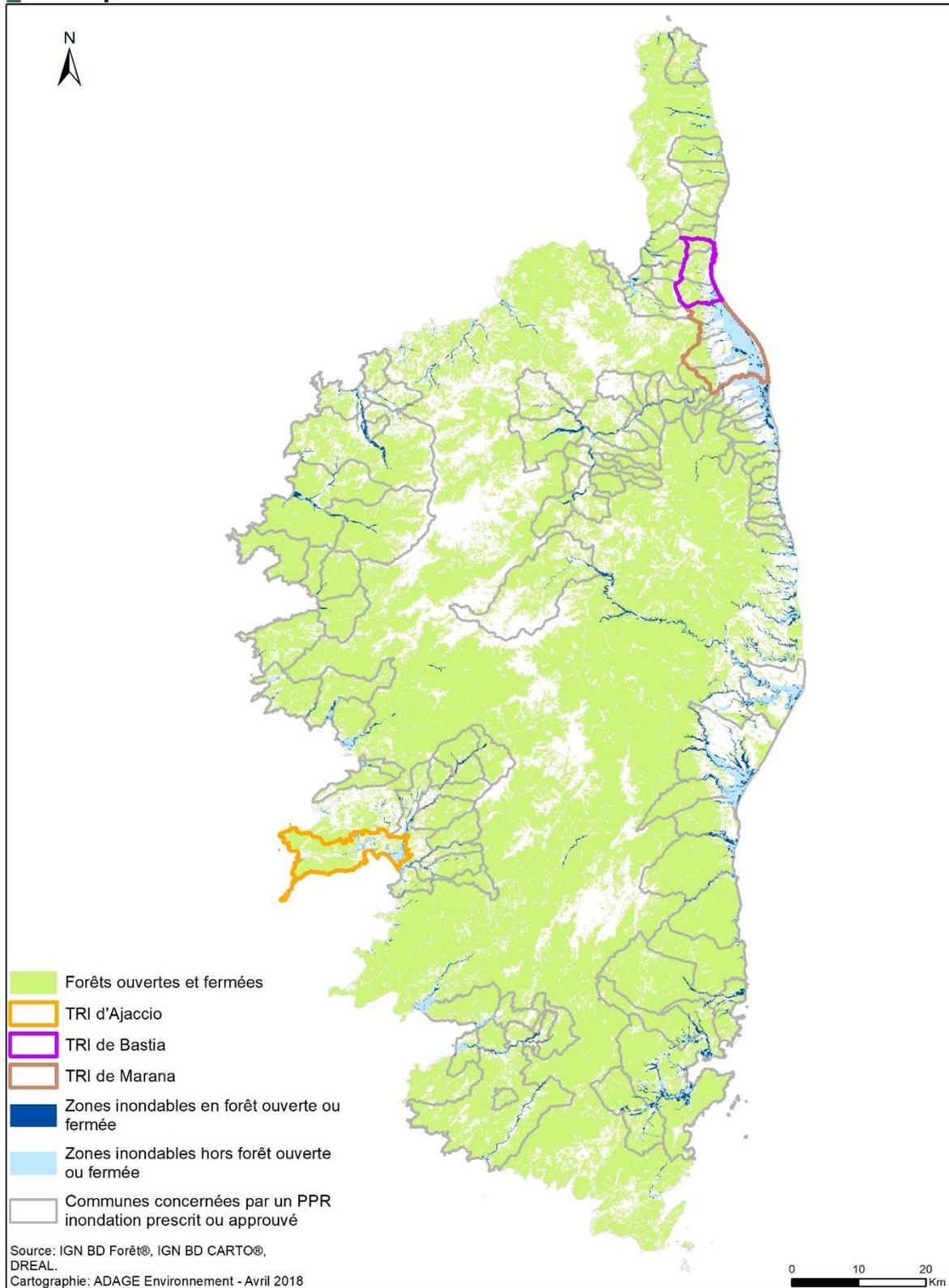
5.6.4.3 La ressource en eau potable

Ressource en eau potable

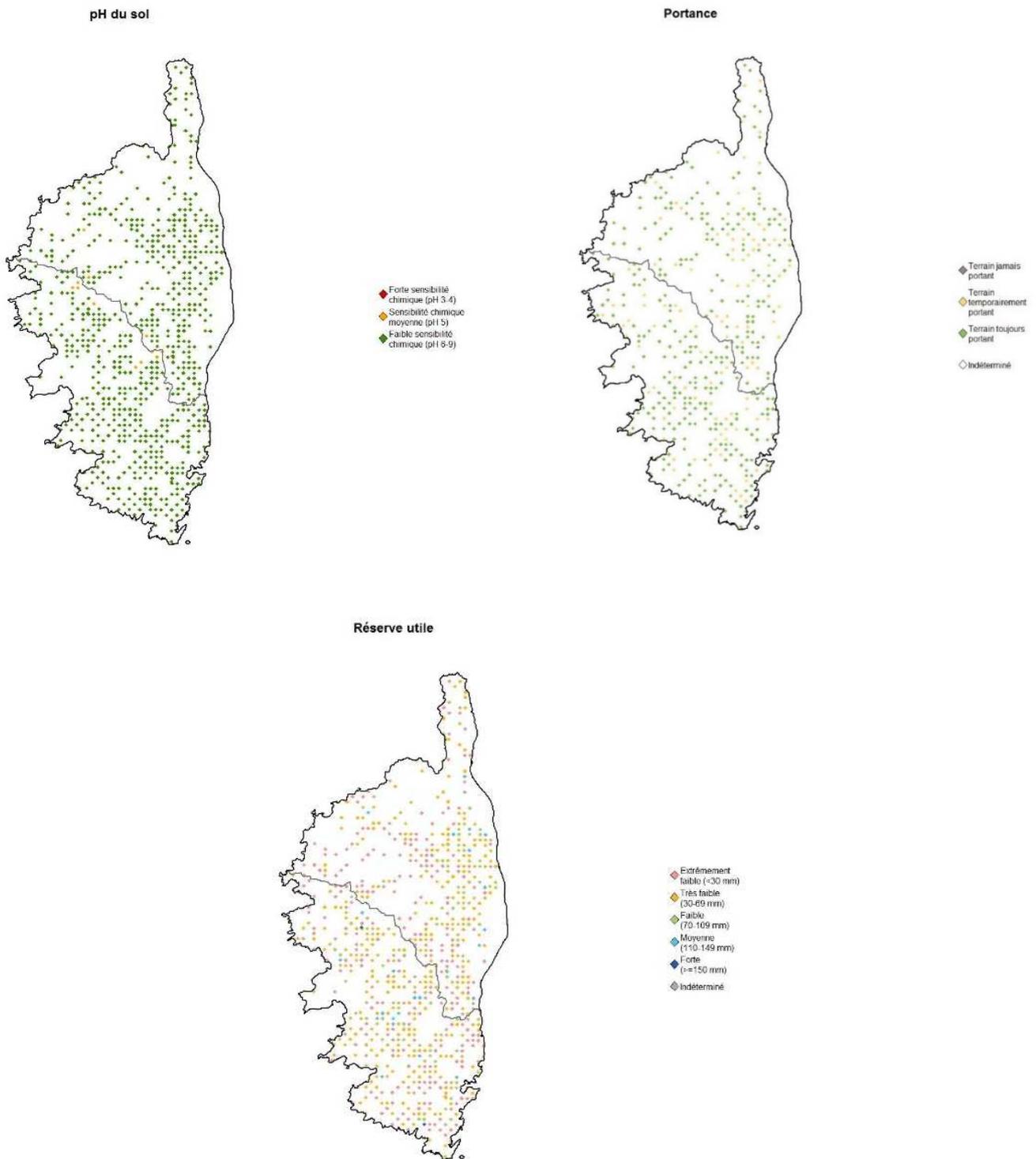


5.6.4.4 Le risque inondation

Risque inondation



5.6.4.5 Les caractéristiques des sols : pH, portance et réserve utile



5.7 Natura 2000

5.7.1 Analyse des incidences Natura 2000

L'analyse des incidences Natura 2000, dans le rapport environnemental, présente les sites Natura 2000 en forêt ou à cheval sur des espaces forestiers (cf. Figure 24). Il ressort ainsi 71 sites qui peuvent en théorie être confrontés à une exploitation forestière.

- 56 ZSC au titre de la directive « Habitats »,
- 15 ZPS au titre de la directive « Oiseaux ».

L'analyse présente par ailleurs les habitats et espèces de faune et de flore présents sur ces sites, qui peuvent être sensibles à une exploitation forestière. Ces tableaux sont repris ci-après. Ils pourront être utiles lors de la déclinaison du PFBC dans les DRA & SRA et le SRGS.

Sites Natura 2000

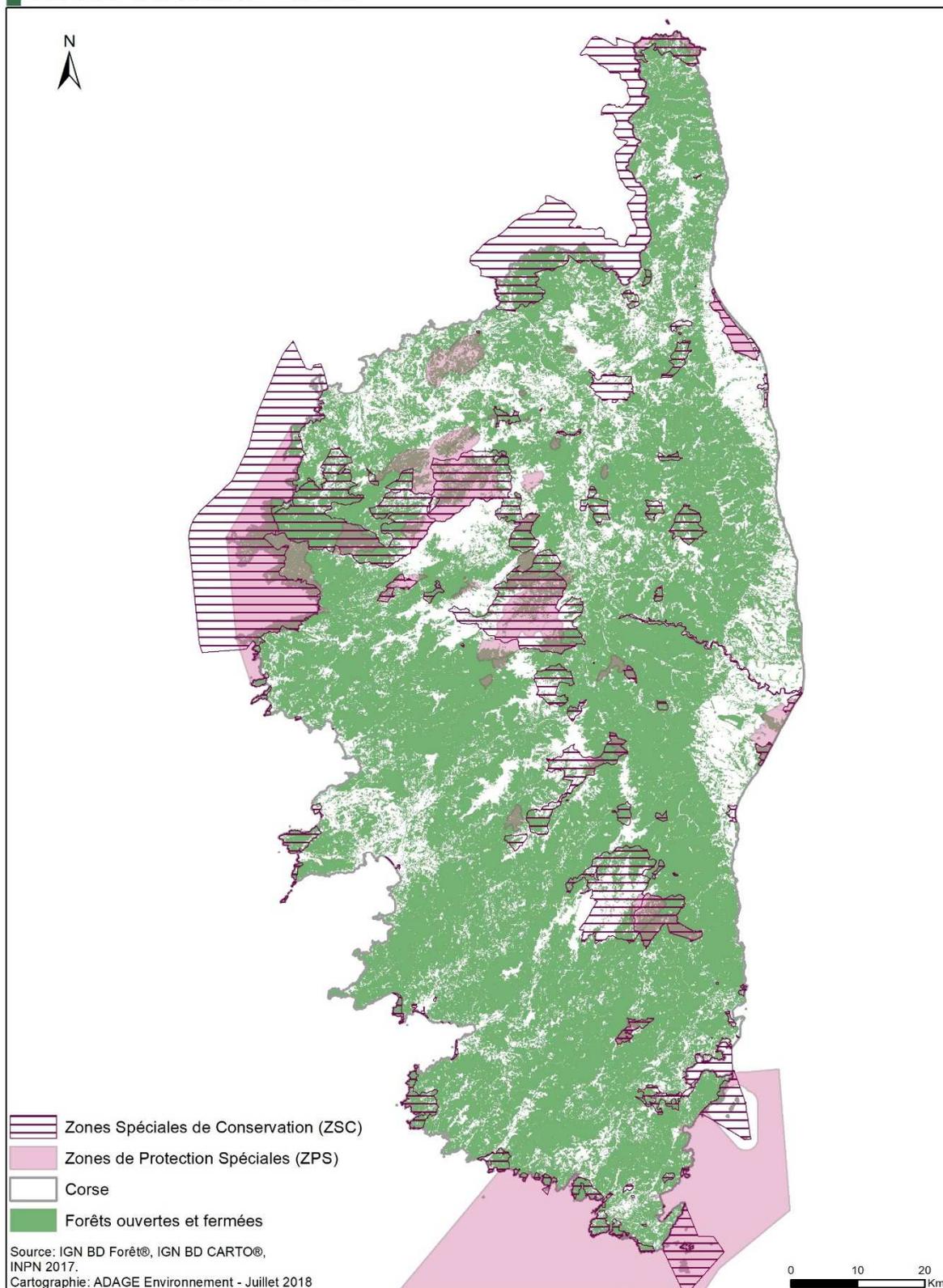


Figure 24 : zones du réseau Natura 2000 situé sur les forêts

5.7.2 Sensibilité des habitats à l'exploitation forestière

Pour chaque habitat, forestier ou intra-forestier, la sensibilité à une exploitation forestière est présentée dans le Tableau 13.

Il rappelle également les habitats dits prioritaires : « Certains habitats sont considérés, au sens de la Directive habitats, comme prioritaires, du fait de leur état de conservation très préoccupant : l'effort en matière de restauration, de conservation et de gestion doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats. » Ils sont soulignés et caractérisés par un (P) (informations fournies dans la base de données nationale Natura 2000 – INPN).

Tableau 13 : sensibilité des habitats à l'exploitation forestière

Habitats	Sensibilité à une exploitation forestière
<u>Bois méditerranéens à Taxus baccata (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (P)</u>	Sensibilité forte : Les essences de Pinus présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Dunes littorales à Juniperus spp. (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à Ilex aquifolium	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présents en peuplements de faibles surfaces ou en répartition linéaire (ripisylve) et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voir une destruction totale du boisement, et une perturbation majeur de la fonctionnalité écologique de ce boisement aquatique (corridors écologiques, habitats d'espèces, protection des berges de cours d'eau contre l'érosion, etc.), cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Habitats	Sensibilité à une exploitation forestière
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Sensibilité forte : bien que Forêts de <i>Castanea sativa</i> aient la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, par ailleurs le châtaigner subit de fortes menaces (chancre, synips ...) qui dégrade cet habitat, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager, culturel ...)
<u>Forêts endémiques à <i>Juniperus</i> spp. (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présents en peuplements de faibles surfaces ou en répartition linéaire (ripisylve) et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voir une destruction totale du boisement, et une perturbation majeure de la fonctionnalité écologique de ce boisement aquatique (corridors écologiques, habitats d'espèces, protection des berges de cours d'eau contre l'érosion, etc.), cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	Sensibilité moyenne : Formation végétale qui a la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Sensibilité moyenne : Les essences de <i>Quercus</i> ont la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à <i>Quercus suber</i>	Sensibilité moyenne : Les essences de <i>Quercus</i> ont la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Habitats	Sensibilité à une exploitation forestière
Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques (P)	Sensibilité moyenne : Les essences de Pinus présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Sensibilité moyenne : Les essences de Pinus présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)

5.7.3 Sensibilité des espèces à l'exploitation forestière

Une vingtaine d'espèces Natura 2000 sont présentes en forêt ; leur sensibilité à une exploitation forestière a été décrite et quelques recommandations formulées dans le tableau suivant.

Tableau 14 : sensibilité des espèces animales Natura 2000 présentes en forêt à l'exploitation forestière

TAXGROUP	Nom vernaculaire	NOM	Sensibilité des espèces faunistiques à une exploitation forestière
Amphibien	Discoglosse corse	Discoglossus montalentii Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984	Sensibilité faible , espèce qui se reproduit dans les milieux aquatiques, mais hiverne dans les milieux boisés proche des milieux aquatiques
Amphibien	Discoglosse sarde	Discoglossus sardus Tschudi in Otth, 1837	Sensibilité faible , espèce qui se reproduit dans les milieux aquatiques, mais hiverne dans les milieux boisés proche des milieux aquatiques
Invertébré	Grand Capricorne	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Invertébré	Rosalie des Alpes	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

TAXGROUP	Nom vernaculaire	NOM	Sensibilité des espèces faunistiques à une exploitation forestière
Mammifère	Cerf de Corse	<i>Cervus elaphus corsicanus</i> Erleben, 1777	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Sensibilité moyenne , espèce qui chasse en forêt (hêtraies, chênaies, pinèdes, forêts mixte ...) mais chasse également en milieu ouvert et gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestier est donc nécessaire, par contre gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Sensibilité moyenne, espèce qui chasse en forêt mais chasse également en milieu ouvert et gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Mouflon de Corse	<i>Ovis gmelinii musimon</i> (Pallas, 1811)	Sensibilité moyenne, l'espèce habite des milieux très différents, le mouflon fréquente toute l'année aussi bien des paysages forestiers que de grandes étendues de landes oroméditerranéennes, subalpines ou alpines, ou de maquis plus ou moins arborés.
Mammifère	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

TAXGROUP	Nom vernaculaire	NOM	Sensibilité des espèces faunistiques à une exploitation forestière
Mammifère	Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Oiseau	Autour des palombes de Corse	Accipiter gentilis arrigonii (Kleinschmidt, 1903)	Sensibilité forte . Oiseau typiquement forestier, endémique, menacée (listes rouges). L'espèce réalise l'ensemble de son cycle biologique en forêt, son nid est installé au sein des boisements, ce rapace chasse dans les boisements et dans les espaces ouverts environnant les bois. Espèce sédentaire en Corse, elle reste sur son territoire toute l'année. Très dépendante de la disponibilité et de la qualité de son habitat forestier.
Oiseau	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	Sensibilité moyenne : Le territoire de l'Engoulevent est un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. En situation forestière l'engoulevent s'installe dans les lisières, les clairières et les coupes forestières.
Oiseau	Sittelle corse	Sitta whiteheadi Sharpe, 1884	Sensibilité forte . Oiseau typiquement forestier, endémique, menacée (Vulnérable sur les listes rouges). L'espèce réalise l'ensemble de son cycle biologique en forêt de conifères. Espèce sédentaire, elle reste sur son territoire toute l'année y compris en hiver. Très dépendante de la qualité de son habitat.
Reptile	Tortue d'Hermann	Testudo hermanni Gmelin, 1789	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire

Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Tableau 15 : sensibilité des espèces végétales Natura 2000 présentes en forêt à l'exploitation forestière

TAXGROUP	NOM_VERN	NOM	Sensibilité des espèces floristiques à une exploitation forestière
Plante	Buxbaumie verte	Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	Sensibilité forte , toute destruction de station et modification du milieu forestier alentour est irréversible
Plante	Woodwardia radicant	Woodwardia radicans (L.) Sm., 1793	Sensibilité forte , toute destruction de station et modification du milieu forestier alentour est irréversible. <i>Nota bene</i> : 1 seule station répertoriée en Corse, dans la vallée de Siscu.